

L'IMÂM IBN KATHÎR

(700-774 AH)

L'Enfer & ses Supplices

TRADUCTION ET ANNOTATION

PAR DR HASSAN AMDOUNI

Translittération de l'alphabet arabe

Consonnes

,	ء	d	د	d	ض	k	ك
b	ب	dh	ذ	t	ط	l	ل
t	ت	r	ر	z	ظ	m	م
th	ث	z	ز	'	ع	n	ن
j	ج	s	س	gh	غ	h	ه
h	ح	ch	ش	f	ف	w	و
kh	خ	s	ص	q	ق	y	ي

Voyelles longues

Tâ

وُ **و** ou

۱۰۴

Voyelles brèves

~~–~~ an

v8
- oun

- in

Diphthongues

أَوْ	aw
يَنْ	ay aï
يَ	iy
يَمْ	ouw
يَمْ	ouw

Particularités

ة	a, at (état construit)
ج	(article) (al-qamariya) al
ه	(article) (ach-chamsiya) an-n..., ar-r...

Louange à Dieu, Seigneur des Mondes, Le Bienfaiteur,
Le Miséricordieux, Souverain du Jour du Jugement.
Que le salut, la miséricorde et la bénédiction soient accordées au
meilleur de la création, Mouhammad, adorateur et Envoyé de Dieu,
ainsi qu'à sa famille pure, à tous ses nobles Compagnons et à tous
ceux qui les suivent dans la voie de la rectitude
jusqu'au Jour de la Rétribution.



Louanges à Allâh, Le Premier et Le Dernier, L'Apparent et Le Caché, Qui est Savant de toute chose. Il est Le Premier sans début, rien n'existe avant Lui. Il est Le Dernier, et il n'existera rien d'autre en dehors de Lui. Il est L'apparent et il n'y a rien au-dessus de Lui. Il est Le Caché et il n'y rien en dehors de Lui. Il est L'Eternel, Possesseur des plus parfaits Attributs. Il est informé de la marche de la fourmi noire sur un rocher dans la nuit obscure et le nombre exact de particules de poussière. Il est l'Elévé, Le Grand, Le Très Haut et L'Omnipotent,

Allâh (ﷻ) dit : *« Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédent] l'Heure est une chose terrible .Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtiment d'Allah est dur. »* (STE 22 : 1-2)

Allâh (ﷻ) dit aussi : *« Il n'est rien sur la terre et dans le ciel qui échappe à Dieu. C'est Lui qui vous modèle à Son dré dans le sein de vos mères. Il n'est pas d'autre dieu que Lui, Le Tout Puissant, Le Très Sage. »* (STE 2/V6)





Biographie de l'Imâm Ibn Kathîr

L'Imâm 'Imâd ad-Dîn Abû al- Fidâ' : Ismâ'îl ibn Kathîr al- Qourachî est né à Mijdal, un village dans les faubourgs, au sud de Damas en l'an 701 de l'Hégire. Son père était prédicateur prêcheur (*khaṭîb*). Il mourut alors qu'Ibn Kathîr avait quatre ans. Son frère, le cheykh 'Abd al-Wahhâb prit soin de lui et veilla sur son éducation. Il déménagea à Damas en 706 Hégire, quand Ibn Kathîr avait cinq ans.

Il a été rapporté, que son père commença son éducation très tôt, puis c'est son frère qui s'en chargea ensuite. L'Imâm, fut élevé dans cette ville ancienne et très densément peuplée, où les éminents savants musulmans se comptaient par dizaines. Il grandit parmi eux et devint un jeune homme très bien éduqué.

Ses Cheykhs

Ils ont été nombreux :

Ibn Kathîr a étudié le Coran auprès de Ibn Ghaylân Al Ba'labkî, Al Fiqh avec Bourhân ad-Dîn al-Fizârî, Kamâl ad-Dîn ibn al-qâdî Chahbah et autres. Il a appris "*At-tanbih*" d'Ach-Chirâzî, "*Moukhtasar*" Ibn al-Hâjib. Il a accompagné Aboû Al Hajjâj al-Mizzî, et récité devant lui son célèbre ouvrage "*Tahdhîib al-kamal fi asmâ' ar-rijâl*". Il s'est marié avec Zaynab, la fille de son maître, auprès de qui resta très longtemps. Il a suivi l'étude des *Qirâ'ât* avec Mouhammad Ibn Ja'far Al-Labbâz. La grammaire avec Diyâ' Ad-Dîn Az-Zarbandî. Parmi ses maîtres nous citions : Al *hâfi* Ibn 'Asâkir, Badr Ad-Dîn Ibn Jamâ'a, al *hâfi* Aboû 'Abd Allâh Mouhammad Ibn Aḥmad Adh-Dhahabî.

On compte parmi ses cheykhs, son condisciple Ibn Taymiyya, dont il était très proche et un fervent défenseur (Que Dieu leur accorde miséricorde).

Quant à ses élèves, nous citons parmi eux : l'imâm Az-Zaylaî, Al hâfiz Zayn Ad-Dîn Al 'Irâqî, son fils Mouhammad ibn Ismâ'il ibn Kathîr et l'éminent imâm Ibn al Jazarî.

Dans "Ad-dourar al-kâminah fi a'yân al-mi'ah ath-thâminah", Al-Hâfi z Ibn Hajar al-Asqalâni disait de lui : « Il avait une bonne mémoire. Il était éloquent. Ses livres étaient populaires durant sa vie, et les gens en profitent encore après sa mort. »

Chihâb ad-Dîn ibn Hajjî était l'un des élèves d'Ibn Kathîr. Il décrit son maître comme suit : « Il était le meilleur mémorisateur des chaînes de narrateurs des hadîths, leurs textes et leurs niveaux d'authenticité. Il était le meilleur à maîtriser le hadîth, le meilleur à distinguer les narrateurs et les récits. Il était versé en exégèse et en Histoire. Il maîtrisait la langue arabe et composait la poésie. Chaque fois que je le rencontrais, je profitais de nouvelles connaissances.» Dans son livre "Ar-radd al-Wâfir", Al-Hâfi z Chams ad-Dîn l'a décrit : « Il était un pilier (dans le savoir), digne de confiance pour les narrateurs, une référence

pour les historiens et un point de repère pour les exégètes.»

Ibn Kathîr était châfi'îte.

À la fin de sa vie, Ibn Kathîr est devenu aveugle. Il attribue cette cécité à son habitude de travailler tard le soir dans sa tentative de réorganiser le "Mousnad" de l'imâm Ahmad ibn Hanbal par thème plutôt que par chaîne de rapporteurs.

Il décéda en l'an en 774 de l'Hégire à Damas. (Qu'Allâh lui accorde Sa Miséricorde).

Ses œuvres

Il écrivit de nombreux ouvrages dont, entre autres :

- Son éminent Exégèse du saint Coran : *Tafsîr*. Ce livre compte parmi les meilleurs livres basés sur les diverses techniques d'exégèse.



- Fadâ'il al Qour'an

- Son œuvre encyclopédique dans l'histoire : Al Bidâya wa an-Nihâya,
- An-Nihâya fî Al fitan wal malâhim
- Qasas al Anbiyâ'
- At-Takmîl fil jarh wat-ta'dîl
- Jâmi' As-Sounan wal masâniûd
- Charh Sahîh al Boukhârî
- Ikhtîsâr al hadîth,
- Al-Houdâ wa as-Sounan fî ahadîth al Masâniûd wa as-Sounan...
- Biographie du Prophète (ﷺ) : connu sous le nom de «Al-fousoûl fî iktîsâr sîrat ar-Rasoûl »
- Ad-Dajjâl : Le faux Messie...





Le Devenir de celui qui trahit Ses engagements envers Allâh (وعنک)

Allâh (ﷻ) dit : « Ceux qui vendent à vil prix leur engagement avec Allâh ainsi que leurs serments n'auront aucune part dans l'Au-delà, et Allâh ne leur parlera pas, ni ne les regardera, au Jour de la Résurrection, ni ne les purifiera ; et ils auront un châtiment douloureux. » (STE 3 : V.77)

Allâh (ﷻ) dit aussi : « Ceux qui cachent ce qu'Allâh a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu. Allâh ne leur adressera pas la parole, au Jour de la Résurrection, et ne les purifiera pas. Et il y aura pour eux un douloureux châtiment. Ceux-là ont échangé la bonne direction contre l'égarement et le pardon contre le châtiment. Qu'est-ce qui leur fera supporter le Feu ? ! C'est ainsi, car c'est avec la vérité qu'Allâh a fait descendre le Livre ; et ceux qui s'opposent au sujet du Livre sont dans une profonde divergence. » (STE 2 : V.174-176)

Cela signifie qu'Allâh (ﷻ) ne leur parlera pas et ne les regardera avec miséricorde, ainsi ils seront empêchés, au Jour de la Résurrection, de voir leur Seigneur. Un voile sera dressé entre eux et Allâh (ﷻ).

Allâh (ﷻ) dit ailleurs dans plusieurs autres passages : « Qu'ils prennent garde ! En vérité ce Jour-là, un voile les empêchera de voir leur Seigneur. » (STE 83 : V.15)

« Et le Jour où Il les rassemblera tous : « Ô communauté des Jinns, vous avez trop abusé des humains ». Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous. » Il leur dira : « L'Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allâh en décide autrement. » Vraiment ton Seigneur est Sage et Omnipotent. » (STE 6 : V.128)



«C'est le Jour de la Décision, où Nous vous réunirons ainsi que les anciens. Si vous disposez d'une ruse, rusez donc contre Moi. Malheur, ce Jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.» (STE 77 : V.38-40)

«Le Jour où Allâh les ressuscitera tous, ils Lui jureront alors comme ils vous jurent à vous-mêmes, pensant s'appuyer sur quelque chose de solide. Mais ce sont eux les menteurs.» (STE 58 : V.18)

«Et le Jour où Il les appellera, Il dira : «Où sont ceux que vous prétendiez être Mes associés ?» Ceux contre qui la Parole se réalisera diront : «Voici, Seigneur, ceux que nous avons séduits. Nous les avons séduits comme nous nous sommes dévoyés nous-mêmes. Nous les désavouons devant Toi : ce n'est pas nous qu'ils adoraient». Et on (leur) dira : «Appelez vos associés». Ils les appelleront, mais ceux-ci ne leur répondront pas. Quand ils verront le châtiment, ils désireront alors avoir suivi le chemin droit (dans la vie d'ici-bas). Et le Jour où Il les appellera et qu'Il dira : «Que répondiez-vous aux Messagers ?» Ce Jour-là, leurs arguments deviendront obscurs et ils ne se poseront point de questions.» (STE 28 : V.62-66)

«Et le Jour où Il les appellera, Il dira : «Où sont ceux que vous prétendiez être Mes associés ?» Cependant, Nous ferons sortir de chaque communauté un témoin, puis Nous dirons : «Apportez votre preuve décisive». Ils sauront alors que la Vérité est à Allâh; et que ce qu'ils avaient inventé les a abandonnés.» (STE 28 : V.74-75)

Il y a encore plusieurs versets dans le saint Coran qui traitent de ce sujet.

‘Ady Ibn Hâtim a rapporté que le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit :»Dieu s’adressera, au Jour de la Résurrection, à chacun d’entre vous sans aucun intermédiaire. Allâh fera venir un homme, et lui dira, ‘Ne t’ai-Je pas honoré ? Ne t’ai-Je pas donné une épouse ? Ne t’ai-Je pas soumis le cheval et le chameau ? Ne t’ai-Je pas permis de devenir un chef et un maître ?’ l’homme dira : ‘Oui !’ Allâh lui demandera, ‘Croyais-tu à Notre rencontre ?’



Il répondra, 'Non' ! Le Seigneur lui dira, alors, 'Ainsi, aujourd'hui Je t'oublie comme tu M'avais oublié' !¹

Cette conversation prouve qu'Allâh (ﷻ) s'adressera aussi à Ses serviteurs mécréants.



¹ Al Boukhârî, Mouslim, Ahmad, At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.



La Miséricorde d'Allâh

(عَزَّلَهُ)

D'après Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agrémenté), le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit : *«Allâh fera venir un Croyant près de Lui (au Jour de la Résurrection) et le dissimulera de Son écran, puis lui fera le compte de ses péchés. Il lui demandera : 'As-tu fait cela tel jour ? Et cela tel autre jour ?' Il répondra : 'Oui, Ô Seigneur' ! Il s'imaginera perdu. Mais Allâh, lui dira : 'Je l'ai dissimulé pour toi dans le bas monde. Et aujourd'hui, Je te les pardonne'.*»²

La vision de l'Enfer et du Paradis

Allâh, Le Très Haut, dit :

«*Et la fournaise attisée, et le Paradis rapproché, chaque âme saura ce qu'elle a présenté.*» (STE 81 : V.12-14)

«*Le Jour où Nous dirons à l'Enfer : «Es-tu rempli ?» Il dira : «Y en a-t-il encore ?» Le Paradis sera rapproché à proximité des pieux. «Voilà ce qui vous a été promis, (ainsi qu') à tout homme plein de repentir et respectueux (des prescriptions divines) qui redoute le Tout Miséricordieux bien qu'il ne Le voit pas, et qui vient (vers Lui) avec un cœur porté à l'obéissance. Entrez-y en toute sécurité». Voilà le Jour de l'éternité ! Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore.*» (STE 50 : V.30-35)

«*Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances justes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffissons largement pour dresser les comptes.*» (STE 21 : V.47)

«*Certes, Allâh ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double, et accorde une grosse récompense de Sa*

² Al Boukhârî, Mouslim et Ibn Mâjah.

part. Comment seront-ils quand Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te (Mouhammad) ferons venir comme témoin contre ces gens-ci ? Ce Jour-là, ceux qui n'ont pas cru, et ont désobéi au Messager, préféreraient que la terre fut nivélée sur eux et ils ne sauront cacher à Allâh aucune parole.» (STE 4 : V.40-42)

«Ô mon enfant, fût-ce le poids d'un grain de moutarde au fond d'un rocher, ou dans les cieux ou dans la terre, Allâh le fera venir. Allâh est infiniment Doux et Parfaitemment Connaisseur.» (STE 31 : V.16)

Il existe d'innombrables textes sur le sujet. Allâh est Celui qui guide vers le bien et vers Lui sera notre retour et notre refuge. Il est Suffisant et Il est l'Excellent Administrateur.

Le regard de l'Enfer sur les hommes

Allâh, Le Très Haut, dit :

«Et ce Jour-là, on amènera l'Enfer ; ce Jour-là, l'homme se rappellera. Mais à quoi lui servira de se souvenir ?» (STE 89 : V.23)

‘Abd-Allâh Ibn Mas‘ôud (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «L’Enfer sera amené ce Jour-là ayant soixante-dix milles cordes, chacune tirée par soixante-dix milles Anges.»³

L'Enfer lève son cou et parle

Aboû Sa‘îd al-Khoudrî (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «Un cou émergera de l’Enfer et parlera. Il déclarera, Je suis chargé de m’occuper de trois (types de personnes) – de tous les tyrans, des associateurs qui prennent d’autre divinité en dehors d’Allâh et de ceux qui tuent autrui injustement’. Il s’étirera vers eux, les saisira et les jettera dans l’obscurité de l’Enfer.»⁴ Nous verrons d’ici peu le *hadîth* de ‘Âïcha (Qu’Allâh l’agrémenté).

3 Mouslim et At-Tirmidhî.

4 Ahmad.



Allâh (ﷺ) dit :

«Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétilllements. Et quand on les y aura jetés, dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète. «Aujourd’hui, ne souhaitez pas la destruction une seule fois, mais souhaitez-en plusieurs.» (STE 25 : V.12-14)

Ach-Cha'bî a dit, ils auront une peur effroyable en raison de la puissance de son cou et de sa haine pour ceux qui attribuaient des associés à Allâh.

Dans un *hadîth*, on rapporte que l'Envoyé d'Allâh (ﷺ) dit : «Celui qui forge un mensonge contre moi, clui qui suit un autre que son père ou un autre que ses maîtres trouvera une place pour lui-même au plus profond de l'Enfer, entre ses yeux.» Les Sahâba (Que Dieu soit satisfait d'eux) demandèrent, «Ô Messager d'Allâh, L'Enfer a deux yeux ?» Il répondit, «N'avez-vous pas entendu les Paroles d'Allâh : **«Lorsque de loin illes voit, ils entendront sa fureur et ses pétilllements.»**⁵ (STE 25 : V.12)

Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Un homme sera traîné vers l'Enfer pour y être jeté, mais celui-ci se retirera et se refermera sur lui-même. Le Tout Miséricordieux -Ar-Rahmân- lui demandera, «Que t'arrive-t-il ?» Il dira, «Il T'invoquait en cherchant refue auprès de Toi contre l'Enfer !» Allâh dira alors, «*Laissez Mon serviteur partir librement.*» Et un autre homme traîné vers l'Enfer implorera, «Ô Seigneur ! Ce n'est pas là ce que j'avais espéré de Ta part !» Allâh dira, «*Qu'espérais-tu ?*» Il répondra, «Que Ta Miséricorde se répandrait sur moi.» Allâh dira alors, «*Laissez Mon serviteur libre !*» Un autre encore sera traîné vers l'Enfer en brayant comme une mule devant une châmelle. Il soupirera lourdement comme s'il n'allait épargner personne.⁶

'Oubayd Ibn 'Oumayr a raconté : L'Enfer soupirera d'une façon terrible à tel point qu'aucun Ange ni aucun Prophète ne pourra éviter de s'effondrer, le corps tremblant de peur, même le prophète (d'Allâh)

5 Ibn Abî Hâtim. At-Tabarî dans son Tafsîr.

6 Tafsîr At-Tabarî.



Ibrâhîm (ﷺ) s'agenouillera et implorera, «Ô Seigneur ! Je ne Te demande rien d'autre aujourd'hui que mon salut !»

On a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, entre autres, dans le *hadîth* du *soûr* : «...alors Allâh commandera à l'Enfer et un cou en émergera - très long et noir.»

Allâh (ﷻ) dira :

«Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. Et (ne vous ai-Je pas engagés) à M'adorer ? Voilà un chemin bien droit. Et il a, très certainement, égaré un grand nombre d'entre vous. Ne raisonnez-vous donc pas ? Voici l'Enfer qu'on vous promettait. Brûlez-y aujourd'hui pour avoir méchu.» (STE 36 : V.60-64)

Allâh (ﷻ) déférera, le Jour du Jugement, les créatures, toutes agenouillées.

«Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son livre. On vous rétribuera aujourd'hui selon ce que vous oeuvriez. Voilà Notre Livre. Il parle de vous en toute vérité, car Nous enregistrons (tout) ce que vous faisiez.» (STE 45 : V.28-29)





La Balance et la pesée des actions

Allâh (ﷻ) dit :

« *Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances justes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffissons largement pour dresser les comptes.* » (STE 21 : V.47)

« *Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux ; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.* » (STE 23 : V.102-103)

« *Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèsent lourd... Voilà ceux qui réussiront ! Et quand à celui dont les bonnes actions pèsent léger... Voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos engagements.* » (STE 7 : V.8-9)

« *Quant à celui dont la balance sera lourde, il sera dans une vie agréable ; et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond. Et qui te dira ce que c'est ? C'est un Feu ardent.* » (STE 101 : V.6-11)

« *Dis : »Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort dans la vie présente s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines». Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection.»* » (STE 18 : V.103-105)



La pesée des actions après le Jugement

Selon Al Qourtoubî, les savants soutiennent qu'une fois le Jugement prononcé et les comptes rendus, les actions seront pesées puisqu'il s'agit de la récompense et qu'il est donc opportun de le faire après les comptes. Les comptes - et l'examen des registres - ont pour but de juger le type d'actions dont la pesée permettra de connaître la mesure et le nombre de chacun. Ainsi, la récompense est proportionnelle aux comptes.

Quant aux Paroles d'Allâh (dans Ste *al-Anbiyâ' 21 : 47*), **«Nous placerons des balances de justice...»**, elles font peut-être référence à plusieurs balances destinées à peser les actions. Ou bien, il peut s'agir d'une partie des actions pesées.

La nature de la Balance et les mérites de la Basmalah

'Abd-Allâh Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Allâh fera venir un homme de ma oumma devant toutes les créatures. Il étendra au-dessus de lui quatre-vingt-dix-neuf rouleaux, chacun s'étendant à perte de vue. Allâh lui demandera, 'En déments-tu quoi que ce soit ? Mes scribes chargés des registres t'ont-ils lésé ?' Il répondra, 'Non, Ô Seigneur !' Le Roi - Allâh - lui demandera, 'As-tu une excuse - ou une piété ?' Il sera terrifié et dira n'en avoir aucune. Allâh lui dira, 'Pourtant, tu as bel et bien une piété auprès de Nous. Tu ne seras point lésé aujourd'hui'. On sortira alors un morceau de papier où figureront les mots :

Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh. Et je témoigne que Mouhammad est Son serviteur et Son Messager. Allâh dira, 'Informez-le'. Il se lamente et dir : 'Ô Seigneur ! Qu'est-ce que cette coupure de papier pourra faire contre tous ces rouleaux ?' Il lui dira, 'Tu ne seras point lésé'. Les rouleaux seront alors placés dans l'un des plateaux, et le morceau de papier dans l'autre. Les rouleaux s'élèveront très haut mais le morceau de papier s'avérera plus lourd. Et rien ne pèse plus lourd dans la Balance que la



parole Bismillâhi Ar-Rahmâni Ar-Rahîmi (Au Nom d'Allâh, Le Très Clément par essence, Le Très Miséricordieux par excellence).»⁷

L'homme sera-t-il pesé avec ses actions ?

‘Abd-Allâh Ibn ‘Amr Ibn al-‘Âs (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Les Balances seront placées au Jour de la Résurrection. Un homme sera amené et placé dans l’un des plateaux tandis que ce qu’il aura accompli sera placé dans l’autre plateau, qui sera plus léger. Il sera donc envoyé en Enfer. Lorsqu’il se tournera vers sa destination, un appeleur appellera d’après d’Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux), Le Béni, Le Très Haut, ‘Ne hâitez pas (son jugement), car il lui reste quelque chose’. Une petite carte sera amenée où figureront les mots: là ilâha illâ-Allâh : (Il n’y a pas d’autre dieu qu’Allâh). Elle sera placée dans l’un des plateaux avec l’homme (dans l’autre). Le plateau (où se trouvera la carte) pèsera plus lourd.»⁸*

Cette version selon laquelle l’homme sera pesé avec ses actions est assez inhabituelle.

Le témoignage pèse plus lourd

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que ‘Abd-Allâh Ibn ‘Amr (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté une autre version... (Et la suite du *hadîth* est semblable au *hadîth* précédent.)⁹

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que ‘Abd Ar-Rahmân Ibn ‘Abd-Allâh Ibn Thâbit a raconté : Lorsque Aboû Bakr (Qu’Allâh l’agrémenté) sentit sa fin proche, il envoya chercher ‘Oumar (Qu’Allâh l’agrémenté) et lui dit, «La balance d’une personne sera plus lourde au Jour de la Résurrection, si celui-ci était véridique dans ce bas-monde. Ses actions pèseront plus lourd que lui. C’est dans la balance que la vérité pèsera plus lourd. Mais ses actions seront plus légères lors de la pesée,

7 At-Tirmidhî, Ibn Mâjah, Ahmâd et Al Qourtoubî : Tadhkira.

8 Ahmâd.

9 Tadhkira (Al Qourtoubî).

s'il suivait le mensonge. Ses mensonges seront placés dans la balance, et ils rendront faible la pesée de ses actions !»

Le bon comportement pèse plus lourd que toute autre œuvre

Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*La chose qui pésera le plus sur la balance sera le bon comportement.*»¹⁰

Aboû Mâlik Al Ach'arî (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*La pureté est la moitié de la foi. Dire al-hamdou-lil-lâh (la louange est à Allâh) remplit la balance. Soubhâna Allâh et al-hamdou-lillâh (Pureté à Allâh et la Louange est à Allâh) remplissent l'espace entre le ciel et la terre. La salât est une lumière et la sadaqa est une preuve. La patience est un rayonnement et le Qour'ân est une preuve en votre faveur ou en votre défaveur. Tous les gens se mettent en route de bonne heure et chacun d'eux se vend lui-même là où il se libère (de l'Enfer) ou bien là où il cause sa propre perte.*»¹¹

Ainsi, ces paroles prophétiques, selon lesquelles *al-hamdou-lillâh* remplira la Balance montrent que les actions seront personnifiées, sinon celui qui les a commises aurait à les porter. Au Jour de la Résurrection, Allâh donnera un corps aux 'actions', lequel corps sera placé dans la balance. Cela apparaît dans le *hadîth* rapporté par Ibn Abî Ad-Dounyâ et selon lequel Aboû Ad-Dardâ' a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*La chose qui pésera le plus sur la balance sera le bon comportement* «*La version rapportée par Ahmad d'après lui mentionne que le Prophète (ﷺ) a dit, «Il n'y aura rien de plus lourd dans la balance qu'un bon comportement.*»

Ahmad a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Excellent ! Excellent ! Cinq choses - rien n'est plus lourd qu'elles dans la balance : Lâ ilâha illâ-Allâh (Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh), Allâh akbar (Allâh est Le Plus Grand), Soubhâna Allâh (Pureté à Allâh), al-hamdou lillah (La*

10 Ahmad, At-Tirmidhî et Aboû Dâwoûd.

11 Mouslim, At-Tirmidhî, Ahmad, Ad-Dârimî et An-Nasâ'î.



louange est à Allâh), ainsi qu'une descendance vertueuse dont le père espère la récompense à sa mort.»¹²

Il a dit (ﷺ), «Excellent, excellent pour cinq choses! Celui qui rencontre Allâh avec une foi ferme sur cinq choses entrera au Paradis. Il croit en Allâh, au Jour Dernier, au Paradis et à l'Enfer, à la Résurrection après la mort et au Jugement.»¹³

Nous rappelons par la même occasion le *hadîth* selon lequel au Jour de la Résurrection, (les *sourates*) *al-Baqara* et *Âl-Imrân* viendront portant des ailes, semblables à deux voûtes ou à des nuages, et défendront ceux qui les ont récitées.¹⁴

Cela signifie que la récompense se manifestera sous une certaine forme au Jour de la Résurrection. Une seconde interprétation est que des documents écrits seront placés dans la balance, comme cela est établi par les *hadîths* sur le sujet. On nous a dit également que le responsable des actions sera pesé lui aussi.

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Au Jour de la Résurrection, un homme énorme sera amené, mais aux 'Yeux' d'Allâh, il ne pèsera pas plus lourd que l'aile d'un moustique. Récitez la Parole d'Allâh :

﴿Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection.﴾
(STE 18 : V.105)

Il a également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «On fera venir un homme sera à qui on donnera à manger et à boire de trop grandes quantités d'aliments. Ensuite, il sera pesé avec un grain de moutarde, mais ne pèsera pas autant!»¹⁵

Al Bazzâr a raconté que 'Abd-Allâh Ibn Bourayda a rapporté d'après son père : Nous étions avec Le Messager d'Allâh (ﷺ) lorsqu'un Qouraychite arriva, portant avec arrogance des vêtements (ostenta-

12 Ahmad.

13 Ahmad.

14 Ahmad.

15 Ibn Abî Hâtim et At-Tabarî (Tafsir).



toires). Quand il fut devant le Prophète (ﷺ), ce dernier me dit, «*Ô Aboû Bourayda, celui-ci fait partie de ceux au sujet desquels Allâh a dit: Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection*» (STE 18 :105)¹⁶

Ibn Mas‘ûd (Qu’Allâh l’agréé) a raconté : J’ai les jambes très minces. Alors que le vent soufflait fort, je fus déséquilibré et cela fit rire les gens. Le Messager d’Allâh (ﷺ) demanda, «Pourquoi riez-vous ?» Ils répondirent, «Ô Prophète d’Allâh, à cause de ses jambes minces et maigres !» Il leur dit, «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Elles seront plus lourdes que la montagne d’Ouhoud dans la Balance.»¹⁷

‘Aïcha (Qu’Allâh l’agrée) demanda, «Ô Messager d’Allâh, te souviendras-tu de tes épouses au Jour de la Résurrection ?» Il répondit, «Ô ‘Aïcha ! Personne ne se souviendra de qui que ce soit en trois endroits : au moment où chacun recevra Le Livre de ses actions, lors de la pesée (la Balance) et lors du passage sur le Sirât.»

Le Livre peut désigner le registre général des actions placé devant toutes les nations. Ou bien il peut s’agir des registres individuels qui seront remis dans les mains des bienheureux, qui les recevront dans leur main droite, alors que les misérables dans leur main gauche.¹⁸

Al Hassan (Qu’Allâh l’agréé) a raconté : ‘Aïcha (Qu’Allâh l’agrée) pleurait. Le Prophète (ﷺ) lui demanda, «Qu'est-ce qui te fait pleurer, Ô ‘Aïcha ?» Elle répondit, «Je me suis souvenue des gens de l’Enfer, alors je pleure. Les gens se souviendront-ils de leurs familles au Jour de la Résurrection ?» Il dit, «Sauf en trois endroits où personne ne se souviendra de personne – quand les balances seront placées, jusqu'à ce que chacun sache si la sienne est légère ou lourde ; quand on lui demandera de lire son livre, au moment où les registres s'leveront en l'air, jusqu'à ce qu'ils arrivent dans la main droite ou dans la main gauche du serviteur, ou bien derrière son dos ; et quand le Sirât sera placé comme un pont au-dessus de l’Enfer.»¹⁹

16 Al Bazzâr.

17 Ahmad.

18 Ahmad.

19 Aboû Dâwoûd et Ahmad.

Yoûnous, un sous-rapporteur, hésitait sur le fait qu’Al Hasan (Qu’Allâh l’agréé) ait également mentionné que l’intérieur de l’Enfer bouillonnerait alors, et qu’Allâh l’arrêterait pour celles de Ses créatures qu’Il choisirait. Personne ne se souviendra de personne à ce moment-là, jusqu’à ce qu’il sache s’il est sauvé ou pas.

Al Bayhaqî a également rapporté une autre version de ce *hadîth*.

Autres versions

Ahmad a rapporté une autre version de ce *hadîth*. ‘Aïcha (Qu’Allâh l’agrée) a demandé, «Ô Messager d’Allâh, un ami se souviendra-t-il de son ami au Jour de la Résurrection ?» Il répondit, «Ô ‘Aïcha, pas à trois endroits : à la pesée, jusqu’à ce qu’il sache si sa balance est lourde ou légère ; quand les registres volent et sont remis soit dans la main droite soit dans la gauche ; quand l’Enfer fait sortir son cou et que celui-ci s’étend au-dessus d’eux plein de colère, en disant, Je suis chargé de m’occuper de trois types d’individus : de celui qui invoquait autre qu’Allâh, celui qui ne croyait pas au jugement, et des tyrans’. Il s’étendra au-dessus d’eux, s’en saisira et les jettera dans les profondeurs de l’Enfer. L’Enfer aura un pont plus fin qu’une mèche de cheveux et plus acéré qu’une épée. Il aura des griffes qui saisiront ceux qu’Allâh voudra. Les gens traverseront le pont, certains en un clin d’œil, d’autres à la vitesse de l’éclair, certains à celle du vent, certains à l’allure d’un cavalier et certains à l’allure de quelqu’un monté sur n’importe quelle autre monture. Les Anges diront, ‘Ô Seigneur, paix. Ô Seigneur, paix’. Ainsi, un Musulman sera sain et sauf, un autre sera blessé, et un autre tombera la tête la première dans l’Enfer.»²⁰

Dans le *hadîth* d’Anas (Qu’Allâh l’agréé) qui a demandé, «Intercèderas-tu en ma faveur, Ô Messager d’Allâh ?» Il lui répondit, «Oui, je le ferai.» Il demanda, «Où devrai-je te chercher ?» Le Prophète (ﷺ) nomma trois endroits : *le Sirât, le bassin et la pesée.*»²¹

Anas Ibn Mâlik (Qu’Allâh l’agréé) a raconté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «Le fils d’Adam sera amené au Jour de la Résurrection et on le fera se

20 Ahmad.

21 Ahmad et At-Tirmidhî.



tenir entre les deux plateaux de la balance. Un ange sera placé au-dessus de lui. Si sa balance est lourde, l'ange criera d'une voix que toutes les créatures pourront entendre, 'Le bienheureux ! Il ne sera jamais malheureux après cela'. Mais si sa balance est légère, l'ange criera d'une voix que toutes les créatures pourront entendre, 'Le malheureux ! Il ne sera jamais heureux après cela'.»²²

Al Bazzâr et Ibn Abî Ad-Dounyâ l'ont également rapporté. Leur version établit que l'ange placé à la balance criera ces mots quand une personne sera pesée.

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Houdhayfa (Qu'Allâh l'agrémenté) que l'ange à la pesée sera Jibril (ﷺ). Les gens iront vers un autre. Ni l'or ni l'argent ne seront acceptés comme rançon pour y échapper. La bonne action du tyran sera donnée à l'opprimé, et s'il n'avait aucune bonne action, alors ce sont les mauvaises actions de l'opprimé qui seront attribuées à l'opresseur.

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté qu'Aboû al-Ahwas a raconté : Les Qouraychites s'emplissaient d'orgueil devant Salmân (Qu'Allâh l'agrémenté). Il leur dit, «Je suis né d'un caillot de sang dégoûtant, et je deviendrai un cadavre puant et repoussant, puis je serai amené à la pesée. Si ma balance est lourde, alors je serai noble, mais si elle est légère, alors je serai misérable.»

Aboû al-Ahwas demanda, «Savez-vous comment vous réussirez ? Si la balance d'une personne est lourde, alors on criera au groupe qui réunira les premiers et les derniers, 'Sachez qu'un tel fils d'un tel a réussi, c'est une réussite qui le préservera à jamais d'être à nouveau malheureux !' Mais si sa balance est légère, alors on criera, 'Sachez qu'il est malheureux, et qu'il ne sera plus jamais heureux'.»

'Oumar Ibn al-Khattâb (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté, dans le hadîth sur *al-îmân* (la foi), que l'homme demanda au Prophète (ﷺ)- Ô Mouhammad, qu'est-ce qu'*al-îmân* ?» Il répondit, «*al-îmân* est de croire en Allâh, en Ses Anges, en Ses Livres et en Ses Messagers. Et de croire à l'existence du Paradis, de l'Enfer et de la Balance. Et de croire en

22 Al Bayhaqî. L'*isnâd* de ce hadîth est faible.

la Résurrection après la mort. Et de croire à la prédestination – bonne ou mauvaise.» Il demanda, «Si quelqu'un fait cela, est-il un Croyant?» Le Prophète (ﷺ) dit, «Oui!» ou bien il dit, «*Si tu es véridiques!*»²³

Chou'ba a rapporté d'après 'Abd-Allâh Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé), il a dit, «Il y aura à la pesée une foule de gens.»

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que Salmân al-Fârisî a rapporté : « La balance a deux plateaux. Si les cieux et la terre, et tout ce qu'il y a entre eux, elle assez vaste pour les contenir et plus encore ! Les Anges demanderont, 'Ô notre Seigneur ! Qui y sera pesé ?' Il dira, 'Toutes celles de Mes créatures que Je voudrai'. Ils diront, 'Notre Seigneur ! Nous ne T'avons pas adoré comme Tu le mérites vraiment !'»

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que Hammâd Ibn Ibrâhîm a récité la Parole d'Allâh (ﷺ) :

«*Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances justes.*»
(STE 21 : V.47)

Il a dit, «Les actions d'un homme seront amenées et placées dans l'un des plateaux de la balance. Puis quelque chose ressemblant à un nuage sera amené et placé dans l'autre plateau, et celui-ci sera plus lourd (que l'autre). On lui demandera, 'Sais-tu ce que c'est ? C'est la science que tu as acquise et enseignée, et que d'autres ont apprises et enseignée à leur tour'.»

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté qu'Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Les gens seront jugés au Jour de la Résurrection. Ainsi celui dont les actions pieuses seront plus nombreuses que ses péchés, à une action près, entrera au Paradis, et celui dont les péchés seront plus nombreux que ses bonnes actions, à un péché près, ira en Enfer. Il récita ensuite : **«*Ceux dont la Balance est lourde seront les bienheureux ; et ceux dont la Balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer.*»** (STE 23 : V.102-103)

Il ajouta, «Elles (les balances) deviennent légères ou lourdes ne fût-ce que par le poids d'un grain de moutarde.»

23 Al Bayhaqî.



Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu'Al Hasan a rapporté : Au Jour de la Résurrection, Allâh donnera trois raisons à Adam. Il lui dira, «Ô Adam, si Je n'avais pas maudit les menteurs, détesté le mensonge et les serments mensongers, Je ferais preuve de miséricorde aujourd'hui pour eux, plus que ce que J'ai préparé de châtiment pour eux. Mais Ma Parole -pour ceux qui ont rejeté Mes Messagers et désobéi à Mes Commandements- est que Je remplirai l'Enfer d'eux tous. Ô Adam, sache que Je ne punirais dans l'Enfer personne de ta descendance, et que Je n'assignerais personne à l'Enfer, s'il n'était pas à Ma connaissance parmi ceux qui méritaient Mon Châtiment, et que s'ils étaient renvoyés dans le monde, ils agiraient toujours de la même manière ; cependant, Je ne les renverrai jamais. Ô Adam, sois juste aujourd'hui entre Moi et ta descendance. Viens à la pesée et observe ce qu'ils ont envoyé de leurs actions. Quant à celui dont la piété pèse plus lourd que ses péchés, fût-ce du poids d'un grain de moutarde, à lui le Paradis -Je ne punis que ceux qui commettaient le mal.»

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu'Aboû Oumâma (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Quand ce sera le Jour de la Résurrection, une multitude de gens se tiendront debout, rempliesant l'horizon. Leur lumière sera comme la lumière du soleil. On dira que c'est la Oumma du Prophète illettré. Chaque Prophète la percevra et on dira, 'Mouhammad et sa oumma'. Alors un autre groupe se tiendra, couvrant l'horizon, leur lumière semblable à la lumière de la pleine lune. On dira qu'ils appartiennent au Prophète illettré, et chaque Prophète l'enviera. Il sera dit, 'Mouhammad et sa Oumma'. Alors viendra Le Seigneur, Le Béni, Le Très Haut. Il dira, 'Voici pour toi de Ma part, Ô Mouhammad, et voici pour toi de Ma part, Ô Mouhammad'. Puis les Balances seront placées et le Jugement commencera.»





Les avis des savants au sujet de la pesée des actions

Al Qourtoubî a rapporté que, selon certains érudits, *la Balance* a deux puissants plateaux dont chacun peut contenir les cieux et la terre. Le plateau des bonnes actions est rayonnant tandis que celui des mauvaises actions est sombre. Elle est placée devant le Trône. A sa droite, il y a le Paradis, et le plateau rayonnant est de ce côté; à sa gauche se trouve l'Enfer, et le plateau sombre est de ce côté.

Al Qourtoubî a dit que les Mou'tazilites rejettent l'existence de la *Balance*. Leur position est que, «Les actions sont des représentations et n'ont pas de forme physique et matérielle, comment, dès lors, pourraient-elles être pesées?» Cependant, Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agrée) a dit : Allâh donne à ces représentations des formes pour qu'elles soient pesées. Il a dit qu'en réalité, c'était les livres où sont consignées les actions qui seraient pesés. Je dis pour ma part que nous avons déjà vu en détails qu'il pouvait s'agir de la première possibilité (les actions ayant des formes), de la seconde (les livres de registre) ou bien des actions elles-mêmes.

Al Qourtoubî a rapporté, d'après Moujâhid, *Ad-Dâhhâk* et Al A'mach, que la Balance signifiait ici la justice et le jugement, et qu'on ne parlait de poids et de pesée que d'une manière figurative, comme lorsqu'on dit, 'Ce discours a du poids'. Je pense que c'est sur base du verset suivant qu'ils ont formulé cet avis : *(Et quant au ciel, Il l'a élevé bien haut. Et Il a établi la balance, afin que vous ne transgressiez pas la pesée : Donnez (toujours) le poids exact et ne faussez pas la pesée.)* (STE 55 : V.7-9)

La 'Balance' et le fait 'd'établir la Balance' désignent dans les Paroles d'Allâh la justice. Il commande à Ses serviteurs de pratiquer la justice dans leurs transactions. Quant à *la Balance* mentionnée pour le Jour de la Résurrection, il existe des *hadîths* à transmissions continues qui



la confirme, et le Qour'ân en parle également comme d'une chose tangible, telle que la Parole d'Allâh : **'Celui dont la balance est lourde', 'Celui dont la balance est légère'.**

La pesée ne concerne pas tout le monde

Al Qourtoubî a dit :²⁴ *Al mizân* (la Balance) est réel. Mais il ne concerne pas tout le monde, comme nous l'indiquent les Paroles d'Allâh (ﷺ) :

«On reconnaîtra les criminels à leurs traits. Ils seront donc saisis par les toupets et les pieds.» (STE 55 : V.41)

De même que les Paroles d'Allâh, «*Ô Mouhammad, admet par la porte de droite ceux de ta oumma pour qui il n'y a pas de comptes à rendre, pas de jugement...*»

Je dis : Des *hadîths* ont été transmis de façon continue à propos de soixante-dix milles personnes qui seront admises au Paradis sans jugement. Cela présuppose que leurs actions ne seront pas pesées, et cela est discutable. Les actions des bienheureux seront pesées pour démontrer leur valeur aux peuples rassemblés. De même, les actions des mécréants seront pesées, même s'ils n'ont aucune action pieuse, pour montrer leur situation misérable aux créatures. Selon un *hadîth*, «Allâh n'est injuste envers personne, pas même pour une seule action pieuse.» Quant au mécréant, Il l'empêche de faire des bonnes actions dans le monde, jusqu'à ce qu'il meure n'ayant aucune bonne action à rétribuer.

Al Qourtoubî a affirmé dans son *Tadhkira* que le sort du mécréant était adouci par ses bonnes actions et par son maintien et respect de ses liens de parenté. Il l'a déduit à partir du récit d'Aboû Tâlib dont le châtiment sera atténué en Enfer, le feu ne devant atteindre que ses talons ; mais même de cette façon, son cerveau bouillonnera. Cependant, cet argument est discutable car le cas d'Aboû Tâlib est particulier du fait de l'aide et du soutien qu'il a apportés au Prophète (ﷺ).

24 Al Qourtoubî : *Tadhkira*.



Al Qourtoubî s'est appuyé dans son argumentation sur le verset suivant :

«Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous ferons venir. Nous suffissons largement pour dresser les comptes.» (STE 21 : V.47)

Je pense pour ma part que ce verset est d'ordre général.

On a une fois interrogé Le Messager d'Allâh (ﷺ) à propos de 'Abd-Allâh Ibn Jad'ân. On lui raconta qu'il était un homme généreux et honorait ses invités, qu'il entretenait les liens de parenté et qu'il affranchissait des esclaves – «Cela l'aidera-t-il (le Jour dernier) ?» Il répondit (ﷺ), «Non ! Il n'a jamais prononcé de sa vie *lâ ilâha illâ-Allâh* (Il n'y pas d'autre dieu qu'Allâh).»

Allâh (ﷻ) dit à ce sujet :

«Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.» (STE 25 : V.23)

«Les œuvres de ceux qui ont mécré en leur Seigneur sont comparables à de la cendre violemment frappée par le vent, dans un jour de tempête.» (STE 14 : V.18)

«Quant à ceux qui ont mécré, leurs actions sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis quand il arrive, il s'aperçoit que ce n'était rien ; mais y trouve Allâh qui lui règle son compte en entier, car Allâh est prompt à compter.» (STE 24 : V.39)





SECTION

La Justesse de la Pesée

Al Qourtoubî et d'autres disent que ceux dont les actions pieuses sont plus lourdes que leurs mauvaises actions, ne fût-ce que par l'équivalent du poids d'un atome, entreront au Paradis. Ainsi, si les mauvaises actions de quelqu'un sont plus lourdes que ses bonnes actions, ne fût-ce que par l'équivalent du poids d'un atome, il sera précipité dans l'Enfer, à moins qu'Allâh ne lui pardonne. Quant à celui dont les bonnes et les mauvaises actions sont à parts égales, il fait partie des gens d'*al-A'râf*.

Le même avis est rapportée par Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrée).

Voici un verset à ce sujet :

« Certes, Allâh ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double, et accorde une grosse récompense de Sa part. » (STE 4 : V.40)

Nous ignorons cependant quel est le sort réservé à celui dont les actions pieuses dépassent les mauvaises à une action près, ou davantage. Ses bonnes actions seront-elles un moyen de s'élever de rang au Paradis ? Et ses mauvaises actions seront-elles occultées ? Ou bien sera-t-il admis au Paradis sur base de la pesée de ses bonnes actions ou si l'excédent des bonnes actions déterminera le rang qu'il y occupera ?



La comparution devant Allâh (ﷻ), la remise des registres et le Jugement

Allâh, Le Très Haut, dit :

«*Le Jour où Nous ferons marcher les montagnes et où tu verras la terre nivélée (comme une plaine) et Nous les rassemblerons sans en omettre un seul. Et ils seront présentés en rangs devant ton Seigneur. «Vous voilà venus à Nous comme Nous vous avons créés la première fois. Pourtant vous prétendiez que Nous ne remplirions pas Nos promesses». Et on déposera le livre (de chacun). Alors tu verras les criminels, effrayés à cause de ce qu'il y a dedans, dire : «Malheur à nous, qu'a donc ce livre à n'omettre de mentionner ni péché vénial ni péché capital ?» Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.»* (STE 18 : V.47-49)

«*Dis : «En vérité, les premiers et les derniers seront réunis pour le rendez-vous d'un Jour connu».*» (STE 56 : V.49-50)

«*Et la terre resplendira de la lumière de ton Seigneur ; le Livre sera déposé, et on fera venir les Prophètes et les témoins ; on jugera entre eux en toute équité et ils ne seront point lésés ; et chaque âme sera pleinement rétribuée pour ce qu'elle aura œuvré. Il (Allâh) connaît mieux ce qu'ils font.*» (STE 39 : V.69-70)

«*Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé. Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a certainement eu rupture entre vous : ils vous ont abandonnés, ceux que vous prétendiez (être vos intercesseurs).*» (STE 6 : V.94)

«*Le Jour où Nous les rassemblerons tous. Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné (à Allâh) des associés : «A votre place, vous et vos associés». Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : «Ce n'est pas nous que vous adoriez». Allâh suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration». Là, chaque âme éprouvera (les conséquences) de ce qu'elle a précédemment accompli.*



Et ils seront ramenés vers Allâh leur vrai Maître ; et leurs inventions (idoles) s'éloigneront d'eux.» (STE 10 : V.28-30)

«Et le Jour où Il les rassemblera tous : «Ô communauté de Jinns, vous avez trop Abusé des humains». Et leurs alliés parmi les humains diront : «Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu nous avais fixés». Il leur dira : «L'Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allâh en décide autrement». Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient. Et ainsi accordons-Nous à certains injustes l'autorité sur d'autres, (injustes) à cause de ce qu'ils auront acquis. Ô communauté des Jinns et des humains, ne vous est-il pas venu des messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce Jour-ci ? Ils diront : «Nous témoignons contre nous-mêmes». La vie présente les a trompés ; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'en vérité, ils étaient mécréants. C'est que ton Seigneur n'anéantit point injustement des cités dont les gens ne sont pas encore avertis. A chacun des rangs (des récompenses) selon ses œuvres. Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font.» (STE 6 : V.128-132)

Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Vous rencontrerez Allâh pieds nus, nus et incircuncis, tout comme Nous vous avons créés la première fois, Nous vous restaurerons».»²⁵

'Âïcha, Oumm Salama (Qu'Allâh les agréées) et d'autres encore ont rapporté la même chose.

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu'Aboû Moûsâ al-Ach'arî (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Les gens subiront trois comparutions, dont deux seront des discussions et des excuses, et la troisième, la remise des livres (de registre). Ainsi qui-conque recevra son livre dans la main droite trouvera son jugement facile et entrera au Paradis. Et qui-conque le recevra dans la main gauche entrera en Enfer.»

Il a également rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Les gens comparaitront trois fois au Jour de la Résurrection. Deux comparutions seront des controverses et des excuses. Quant à la troisième, il s'agit de la

25 Al Boukhârî, Mouslim, An-Nasâ'î et Ahmad.



remise des livres qui voleront dans les mains et seront reçus soit de la main droite, soit de la main gauche.»

Ce *hadith* est rapporté par différents Compagnons (Qu’Allâh les agréés) et transmis par différentes chaînes. Ibn Al Moubârak a composé tout un poème à ce sujet.

Allâh (ﷺ) dit dans Son noble Livre :

«Ô homme ! Toi qui t'efforces vers ton Seigneur sans relâche, très certainement, tu Le rencontreras. Celui qui recevra son livre en sa main droite sera soumis à un jugement facile, et retournera réjoui auprès de sa famille. Quant à celui qui recevra son livre derrière son dos, il invoquera la destruction sur lui-même, et il brûlera dans un feu ardent. Car il était tout joyeux parmi les siens, et il pensait que jamais il ne ressusciterait. Mais si ! Certes, son Seigneur l'observait parfaitement.» (STE 84 : V.6-15)

Celui qui sera interrogé périra

‘Âicha (Qu’Allâh l’agrée) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «Quiconque est appelé pour rendre des comptes au Jour de la Résurrection sera ruiné.» Je demandai alors, «Ô Messager d’Allâh ! Allâh n’a-t-Il pas dit :

«Celui qui recevra son livre en sa main droite sera soumis à un jugement facile.» (STE 84 : V.7-8)

Le Messager d’Allâh (ﷺ) répondit, «Cela ne fait référence qu’à la présentation, mais quiconque sera soumis à un interrogatoire, au Jour de la Résurrection, sera très certainement puni.»

Ainsi, si Allâh (ﷺ) examine les comptes de quelqu’un, Il le punira, mais il ne sera point lésé. Plus que cela, Allâh, (Le Très Généreux), pardonne et dissimule les péchés de Ses serviteurs.

Ibn ‘Oumar (Qu’Allâh l’agrée) a raconté : Allâh (ﷺ) attirera Son serviteur près de Lui, au Jour de la Résurrection, jusqu’à ce qu’Il le recouvre de Son écran. Puis Il lui fera confesser ses péchés au point que celui-ci se croira perdu ; alors Allâh (ﷺ) lui dira, «J’ai dissimulé ces choses pour toi dans le bas monde et aujourd’hui Je te les pardonne toutes !»



SECTION

Les États des gens lors du Jugement

Allâh (ﷻ) dit :

«Alors vous serez trois catégories : les gens de la droite – que sont les gens de la droite ? Et les gens de la gauche – que sont les gens de la gauche ? Les premiers sont les premiers – ce sont ceux-là les plus rapprochés d'Allâh dans les Jardins des délices.» (STE 56 : V.7-12)

Lorsque le Trône sera placé et que le Jugement commencera, les mécréants seront séparés des Croyants et devront se tenir à l'extrême gauche. Les Croyants resteront à la droite du Trône, certains en face d'Allâh, Qui dira : *«Ô injustes ! Tenez-vous à l'écart ce Jour-là !»* (STE 36 : V.59)

«Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné (à Allâh) des associés : «A votre place, vous et vos associés.» Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : «Ce n'est pas nous que vous adoriez.» (STE 10 : V.28)

«Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son livre. On vous rétribuera aujourd'hui selon ce que vous œuvriez.» (STE 45 : V.28)

«Et on déposera le livre (de chacun). Alors tu verras les criminels, effrayés à cause de ce qu'il y a dedans, dire : «Malheur à nous, qu'a donc ce livre à n'omettre de mentionner ni péché vénial ni péché capital ?» Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont œuvré. Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.» (STE 18 : V.49)

Les créatures se tiendront devant le Seigneur des Mondes, en face de Lui, la plupart noyés dans leur transpiration, la tête penchée. Ils seront placés en fonction de leurs actions, comme nous l'avons vu dans de nombreux *hadiths*, et resteront là silencieux, emplis de crainte et de frayeur. Personne ne parlera sans Sa permission. Seuls les Messagers



seront autorisés à parler ce jour-là. Les Prophètes (Paix sur eux) seront entourés de leur communauté respective. Les livres des premiers et des derniers seront placés. Ils n'omettront rien - ni de mineur, ni de majeur. Tout ce que les créatures auront fait s'y trouvera, consigné par ceux qui consignent (les Anges) depuis les temps les plus anciens jusqu'aux derniers. Allâh (ﷻ) dit : **«L'homme sera informé ce Jour-là de ce qu'il aura avancé et de ce qu'il aura remis à plus tard.»** (STE 75 : V.13)

«Et au cou de chaque homme, Nous avons attaché son œuvre. Et au Jour de la Résurrection, Nous lui sortirons un écrit qu'il trouvera déroulé : «Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable.» (STE 17 : V.13-14)

Al Hasan Al Basrî (Qu'Allâh lui accorde miséricorde) a dit, «Ô fils d'Adam ! Ton Seigneur a fait de toi ton propre comptable. Il est donc très juste avec toi. Pense donc à ce Jour où la balance sera placée pour peser les actions. Le *Sirât* sera jeté au-dessus de l'Enfer et les Anges auront entouré les hommes et les *Jinns*. L'Enfer sera visible et le Paradis, le lieu de la parure, sera là. Le Seigneur viendra pour décider et juger. La terre rayonnera et les registres seront lus, et les Anges témoigneront, tout comme la terre. Certains se confesseront eux-mêmes tandis que pour d'autres, ce sont leurs membres qui parleront.

Allâh (ﷻ) dit : **«Ce Jour-là, elle contera son histoire, selon ce que ton Seigneur lui aura révélé.»** (STE 99 : V.4-5)

«Alors, quand ils y seront, leur ouïe, leurs yeux et leurs peaux témoigneront contre eux de ce qu'ils œuvraient. Ils diront à leurs peaux : «Pourquoi avez-vous témoigné contre nous ?» Elles diront : «C'est Allâh qui nous a fait parler, Lui qui fait parler toute chose. C'est Lui qui vous crées une première fois et c'est vers Lui que vous serez ramenés». Vous ne pouviez vous cacher au point que ni votre ouïe, ni vos yeux et ni vos peaux ne puissent témoigner contre vous. Mais vous pensiez qu'Allâh ne savait pas beaucoup de ce que vous faisiez. Et c'est cette pensée que vous avez eue de votre Seigneur, qui vous a ruinés, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants. S'ils endurent, le Feu sera leur lieu de séjour ; et s'ils cherchent à s'excuser, ils ne seront point excusés.» (STE 41 : V. 20-24)



«Le Jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient. Ce Jour-là, Allâh leur donnera leur pleine et vraie rétribution ; et ils sauront que c'est Allâh qui est le Vrai de toute évidence.» (STE 24 : V.24-25)

«Ce Jour-là, Nous scellerons leurs bouches, tandis que leurs mains Nous parleront et que leurs jambes témoigneront de ce qu'ils avaient accompli. Et si Nous voulions, Nous effacerions leurs yeux et ils courront vers le chemin. Mais comment alors pourront-ils voir ? Et si Nous voulions, Nous les métamorphoserais sur place ; alors ils ne sauront ni avancer ni revenir.» (STE 36 : V.65-67)

«Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. Et les visages s'humilieront devant le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même «al-Qayyoûm», et malheureux sera celui qui (se présentera devant Lui) chargé d'une iniquité.» (STE 20 : V.110-111)

Cela signifie que rien de sa piété ne sera négligé et que rien des péchés d'autrui ne retombera sur ses épaules.





SECTION

Les premières sentences

Le premier jugement qu’Allâh rendra sera entre Ses créatures muettes - les animaux, qui se distinguent des hommes et des *Jinns* : *ath-Thaqalâن*.

La preuve que ces créatures seront ressuscitées, au Jour de la Résurrection, figure dans les versets suivants :

Allâh (ﷺ) dit : *«Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.»* (STE 6 : V.38)

«Et les bêtes farouches rassemblées.» (STE 81 : V.5)

‘Outhmân Ibn ‘Affân (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, la chèvre sans cornes prendra sa revanche sur la chèvre cornue.*»²⁶

Aboû Hourayra (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, les droits seront rendus à qui ils sont dus, même le mouton sans cornes prendra sa revanche sur le mouton cornu.*»²⁷

Aboû Horayra a raconté également : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*On fera justice à toutes les créatures, même pour le mouton sans cornes contre le mouton cornu, et même pour une fourmi contre une autre fourmi.*»²⁸

Aboû Dharr (Qu’Allâh l’agréé) a raconté, que le Messager d’Allâh (ﷺ) était assis. Deux moutons paissaient à proximité. L’un des deux frappa l’autre de sa corne pour obtenir la meilleure parcelle. Il rit et quelqu’un lui demanda, «Pourquoi ris-tu, Ô Messager d’Allâh ?» Il

26 Ahmad.

27 Mouslim, At-Tirmidhî et Ahmad

28 Ahmad.



répondit, «*Je m'étonne de cela. Par Celui Qui tient mon âme dans Sa Main, au Jour de la Résurrection, il aura sa revanche.*»²⁹

Selon une autre version, en voyant l'un des deux moutons frapper l'autre de sa corne, il demanda à Aboû Dharr (Qu'Allâh l'agrémenté), «*Sais-tu pourquoi ils se battent?*» il répondit, «*Non.*» Il lui dit, «*Mais Allâh le sait, Lui, et au Jour de la Résurrection, Il tranchera entre eux.*»³⁰

Al Qourtoubî a également rapporté la même chose d'après Aboû Dharr (Qu'Allâh l'agrémenté).³¹

Ibn Wahb a rapporté, que Thâbit Ibn Zourayf demanda la permission à Aboû Dharr (Qu'Allâh l'agrémenté) d'entrer chez lui. Puis il raconta à Thâbit le *hadîth* du mouton sans cornes se vengeant du mouton cornu. Il ajouta, «*On demandera aussi à la pierre pourquoi elle a brisé le doigt d'un homme.*»³²

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Un jour, Le Messager d'Allâh (ﷺ) se tenait parmi nous et il mentionna *al-ghaloûl* (c'est-à-dire le vol du butin de guerre). Il insista sur la gravité de ce crime. Il dit, «*Que je ne trouve, au Jour de la Résurrection, aucun de vous portant un chameau en train de blatérer sur ses épaules, et m'appelant à l'aide alors que je devrai lui dire que je n'ai aucune autorité dans ce qu'Allâh a décidé. En effet, je vous ai déjà transmis Son Message. Et que je ne trouve, au Jour de la Résurrection, aucun d'entre vous portant sur son cou un mouton qui viendrait se plaindre auprès m'appellant au secours. Je devrais lui dire que je n'ai aucune part dans les affaires d'Allâh, puisque je vous ai bien transmis Son Message. Et que je ne trouve, au Jour de la Résurrection, aucun d'entre vous portant sur son cou un cheval qui pourrait se plaindre auprès de moi et m'appellant à son secours. Je devrais lui dire que je suis impuissant dans les affaires d'Allâh, et que je vous ai déjà transmis Son Message. Et que je ne trouve personne d'entre vous, au Jour de la Résurrection, portant sur son cou le fardeau d'une âme hurlant, tandis qu'il m'appellerait à l'aide et que*

29 Ahmad.

30 Ahmad

31 Al Qourtoubî dans Tadhkira.

32 Même référence.

je devrais lui dire que je suis impuissant dans les affaires d'Allâh, puisque je vous ai déjà transmis Son Message. Et que je ne trouve personne d'entre vous portant sur son cou le fardeau d'un objet inanimé tandis qu'il m'appelle à l'aide. Je devrais lui dire que je n'ai aucune part dans les affaires d'Allâh, puisque je vous ai déjà transmis Son Message.³³

Ce *hadîth* est également transmis par Aboû Hayyân tel qu'il a été rapporté par Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrée) : Le possesseur d'un chameau qui ne paye pas la *zakât* sur son chameau sera retenu en un lieu au Jour de la Résurrection. Le chameau sera placé contre lui, le piétinant sans relâche. Le *hadîth* mentionne également chaque animal séparément.³⁴

Quoi qu'il en soit, ces *hadîth* ainsi que les versets coraniques prouvent que tous les animaux seront rassemblés.

Il a été établi dans le *hadîth* du *soûr* qu'Allâh s'installera pour juger Ses créatures, à l'exception des hommes et des *Jinns*. Chacun d'entre eux recevra son dû jusqu'à ce que plus personne n'ait plus aucune revendication. Puis Allâh leur dira, «Devenez poussière.» A ce moment-là, les mécréants se lamenteront : **«Comme j'aurais aimé n'être que poussière.»** (STE 78 : V.40)

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Aboû 'Imrân al-Jawnî, qu'au Jour de la Résurrection, les animaux verront les enfants d'Adam divisés en deux groupes. L'un de ces groupes ira au Paradis, et l'autre en Enfer. Ils s'exclameront, «La louange est à Allâh. Ô enfants d'Adam, Allâh ne nous a pas faits comme vous. Ainsi nous n'envions pas le Paradis ni ne craignons le châtiment.

Al Qourtoubî a rapporté, d'après Aboû al-Qâsim al-Qouchayrî, dans le *Charh* (l'explication) des Plus Beaux Noms d'Allâh, qu'en commentant les Noms d'Allâh : Le Juste, Le Rassembleur, il a dit : «Les animaux seront ressuscités et rassemblés au Jour de la Résurrection. Ils se prosterneront devant Allâh. Les Anges diront, «Ce n'est pas là un jour pour se prosterner. C'est un jour de récompense et de châtiment.»

33 Al Boukhârî et Mouslim.

34 Mouslim et Ibn Mâjah.



Ils diront aussi aux animaux, «Ce n'est pas pour que vous obteniez une récompense ou une punition qu'Allâh vous a rassemblés, mais plutôt pour que vous soyez les témoins du sort pathétique des enfants d'Adam. «

Al Qourtoubî a dit :»lorsque les animaux deviendraient poussière, cette poussière serait jetée aux visages des pécheurs parmi les enfants d'Adam.» C'est là le sens des Paroles suivantes d'Allâh (ﷻ) :

«Il y aura, ce Jour-là, des visages couverts de poussière.» (STE 80 : V.40)





Quelles sont les premières actions : jugées, examinées et excusées ?

Le premier délit à être jugé sera le sang versé (les Homicides)

Le *hadîth* du *sour* nous renseigne qu'Allâh jugera alors entre Ses serviteurs. La première chose qu'Il jugera sera le sang versé (les meurtres).

Allâh (ﷺ) dit :

«A chaque communauté un Messager. Et lorsque leur Messager leur vient, tout se décide en équité entre eux et ils ne sont point lésés.» (STE 10 : V.47)

Le meurtre est donc le premier délit qui sera jugé.

La Oumma de Mouhammad, (ﷺ), sera la première jugée

Allâh (ﷺ) jugera en premier entre cette *oumma* à cause de la prééminence qu'Il a accordée à Son Prophète (ﷺ). Cette *oumma* sera la première à traverser le *Sirât* et la première à entrer au Paradis.

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Nous sommes les derniers, mais les premiers au Jour de la Résurrection.*»³⁵

Selon une autre version, «*Leur jugement commencera avant (celui de toutes) les créatures.*»³⁶

35 Al Boukhârî, Mouslim et Ahmad.

36 Mouslim.



Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, *«Nous sommes la dernière des communautés et la première qui sera jugée. On demandera, 'Où est la oumma du oummî (l'illettré) et son Prophète ? Ainsi, nous sommes les derniers et les premiers.»*³⁷

I : L'injustice

Nous avons, selon le hadîth du Prophète (ﷺ), que *chacun obtiendrait réparation au Jour de la Résurrection -même le mouton sans cornes face au mouton cornu.*³⁸

De même, dans le *hadîth* d'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) : *«Même entre les fourmis.»*

Ainsi, si cela a lieu avec les animaux, alors le jugement et la réparation devraient être d'un degré encore plus supérieur entre les Hommes.

II : Les meurtres

'Abd-Allâh Ibn Mas'ôûd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, *«La première chose qui sera jugée entre les gens au Jour de la Résurrection sera le sang versé.»*³⁹

Nous avons appris dans le *hadîth* du *Soûr* que la personne assassinée viendrait, son sang bouillonnant dans ses veines. Certains *hadîths* nous informent qu'elle tiendra sa tête dans ses mains. Elle saisira le meurtrier – même si elle avait été tuée pour l'amour d'Allâh – et dira, *«Ô Seigneur, demande-lui pourquoi il m'a tué ?»* Allâh, Le Très Haut, lui demandera, *«Pourquoi l'as-tu tué ?»* Le meurtrier répondra, *«Ô Seigneur, je l'ai tué pour éléver Ton Nom.»* Allâh dira, *«Tu as dit la vérité.»*

Celui qui aura été lésé demandera aussi à Allâh d'interroger son assassin, et celui-ci dira, *«Pour éléver mon honneur»* - selon une autre

37 Ibn Mâjah et Ahmad.

38 Ahmad, Mouslim et At-Tirmidhî.

39 Ahmad.

version, «Pour éléver mon honneur de tant et tant.» Allâh lui dira, «*C'est une mauvaise chose que tu as commise.*» Puis il sera jugé pour tout innocent qu'il aura tué, ensuite Allâh décidera de le châtier ou de lui faire miséricorde.

C'est là une preuve tangible que le meurtrier sera puni en Enfer. Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agréé) et d'autres l'ont attesté et en fait, certains vont jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas de pardon pour le meurtre volontaire. En vérité, cela n'est vrai que dans la mesure où le meurtre constitue une violation des droits humains ; cependant il y a une lueur d'espoir dans le *hadîth* suivant.

Un homme avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes puis porta ce chiffre à cent. Il demanda alors à un savant des Banoû Isrâ'il s'il pouvait espérer le pardon. Celui-ci répliqua, «Qui y ferait obstacle ?» Et il lui conseilla de se rendre dans une terre peuplée de gens pieux. Au cours de ce voyage, la mort le saisit. Les Anges de la miséricorde l'emportèrent. Ce *hadîth* est ici résumé.⁴⁰

Ce verset du Qour'ân vient lui aussi éclairer le sujet. Allâh (ﷻ) dit :

«(Ceux) qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allâh et ne tuent pas la vie qu'Allâh a rendue sacrée, sauf à bon droit; qui ne commettent pas de fornication – car quiconque fait cela encourra une punition et le châtiment d'Allâh lui sera doublé, au Jour de la Résurrection, et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre; ceux-là, Allâh changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allâh est Pardonneur et Miséricordieux.» (STE 25 : V.68-70)

Les propos d'Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh soit satisfait de lui) rapportés ci-après, nous donnent plus d'informations à ce sujet :

Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : « Celui qui aura été assassiné viendra au Jour de la Résurrection s'asseoir au milieu du passage, et quand le meurtrier passera, il le saisira par le cou et demandera, «Ô Seigneur, demande à cet homme pourquoi il m'a tué ?» L'autre dira

40 Al Boukhârî, Mouslim.



qu'une certaine personne lui avait dit de le faire. Le meurtrier et la personne qu'il aura désignée seront alors tous deux jetés dans l'Enfer. »

Nous avons également lu dans le *hadîth* du *Soûr* qu'Allâh jugera entre les gens jusqu'à ce que tous soient satisfaits d'avoir obtenu réparation, et jusqu'à ce que l'on demande à celui qui aura mélangé de l'eau dans son lait de les séparer. Allâh (ﷻ) dit :

« *Quiconque trahit sa confiance viendra au Jour de la Résurrection avec ce pour quoi il aura trahi. Alors à chaque individu on rétribuera pleinement ce qu'il aura acquis. Et ils ne seront point lésés.* » (STE 3 : V.161)

III : La peine de l'usurpation (*al ghasb*)

Sa'd Ibn Zayd (Qu'Allâh l'agréé) et d'autres ont rapporté : Le Prophète (ﷻ) a dit, « *Si quelqu'un s'empare ne fût-ce que d'un empan de la terre d'un autre, alors Allâh mettra sur son cou sept terres.* »⁴¹

A propos du détournement de biens et de la tromperie, Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷻ) a dit, « *Que je ne vois personne d'entre vous venir au Jour de la Résurrection avec un chameau grommelant sur la nuque, ni avec une vache mugissante, ni avec un mouton bêlant, ni avec un cheval hennissant, et me dire, 'Ô Mouhammad, aide-moi!' Je lui dirai, 'Je n'ai rien pour toi'. Car je vous ai déjà transmis le message.* »⁴²

IV : Le châtiment réservé aux sculpteurs et à d'autres

Dans le *hadîth* : « *Si quelqu'un a dessiné une chose, on lui demandera au Jour de la Résurrection d'y insuffler une âme, mais il ne le pourra jamais.* »⁴³ Selon une autre version, « *Ils seront châtiés et on leur dira de donner la vie à ce qu'ils auront créé.* »

41 Al Boukhârî et Mouslim.

42 Al Boukhârî et Mouslim.

43 Al Boukhârî, Mouslim et An-Nasâ'i.



Il a été rapporté un *hadîth* dans le *Sahîh*, que si quelqu'un raconte un faux rêve qu'il n'a pas fait, le Jour de la Résurrection, on lui demandera de nouer ensemble deux brins d'orge. Il sera incapable de le faire.

Cinq questions !

Aboû Ya'lâ a raconté, qu'Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrément), a rapporté que le Prophète (ﷺ) avait dit : « *Le fils d'Adam ne sera pas déplacé, de devant le Feu de l'Enfer, avant tant qu'on ne lui aura pas posé cinq questions* :

- Comment as-tu passé ta vie ?
- Qu'as-tu fait de ta jeunesse ?
- Comment as-tu gagné tes biens et en quoi les as-tu dépensés ?
- *Et qu'as tu fait de ton savoir ?* »⁴⁴

En racontant ce *hadîth*, il a ajouté, « Allâh parlera en aparté avec chacun de vous – comme si vous étiez seul avec la lune, une nuit de pleine lune. Il dira, 'Ô Mon serviteur, qu'est-ce qui t'as distrait à Mon sujet ? Qu'as-tu fait des connaissances que tu avais acquises ? Comment as-tu répondu aux Messagers ?' »⁴⁵

'Ady Ibn Hâtim a aussi rapporté la même chose : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, « *Chacun d'entre vous comparaitra devant Allâh, Le Très Haut, sans qu'aucun écran ne vous sépare ni qu'aucun intermédiaire ne soit entre vous. Allâh dira, 'Ne t'ai-Je pas accordé des biens ?' Il répondra, 'Si'. Allâh dira, 'Ne t'ai-Je pas envoyé un Messager ?' Il répondra, 'Si ! Seigneur !'. Il tournera alors la tête vers la droite et ne verra rien d'autre que le Feu. Il regardera à sa gauche et ne verra rien d'autre que le Feu. Ainsi, que chacun d'entre vous se sauve lui-même du Feu, ne fût-ce qu'avec un morceau de datte, et s'il ne trouve même pas cela, avec une bonne parole.* »⁴⁶

Safwân Ibn Mouhriz a raconté qu'il tenait la main d'Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agrément) lorsqu'un homme vint lui demander, « Qu'as-tu

44 At-Tirmidhî.

45 Majma' Az-Zawa'id.

46 Al Boukhârî.



entendu Le Messager d'Allâh (ﷺ) dire au sujet d'*an-najwâ* (l'entre-tien confidentiel avec Allâh) au Jour de la Résurrection?» Il répondit qu'il avait entendu Le Messager d'Allâh (ﷺ) dire, «*Allâh attirera le Croyant près de Lui jusqu'à ce qu'Il le dissimule aux regards des gens de Son écran. Il lui fera lire ses péchés et lui demandera, 'Reconnais-tu parmi tes péchés – celui-ci... ' jusqu'à ce qu'ils lui soient tous énumérés. Il se croira perdu. Allâh lui dira, 'J'ai dissimulé tes péchés dans le monde et aujourd'hui, Je te les pardonne tous'. Alors, on lui remettra son livre de bonnes actions dans la main droite. Quant aux mécréants et aux hypocrites, les témoins déclareront publiquement, «Voilà ceux qui ont rejeté leur Seigneur. Que la Malédiction d'Allâh soit sur les malfaisants!»*»⁴⁷ (STE 11 : V.18)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Allâh dira au Jour de la Résurrection, 'Ô fils d'Adam, Je t'ai permis de monter des chevaux et des chameaux, et Je t'ai donné des épouses et permis de vivre dans l'abondance. Où est ta gratitude pour tout cela?'*»⁴⁸

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a raconté dans un *hadith* plus long, que le Prophète (ﷺ) a dit 'qu'Allâh rencontreraient Son serviteur, lui rappellerait ses bienfaits et lui demanderait de les confirmer. Il dira, «Oui.» Allâh lui demandera, «*Pensais-tu que tu Me rencontrerais ?*» Il répondra, «Non !» Alors, Allâh dira, «*Aujourd'hui, Je t'oublie comme tu M'as oublié.*» Puis le second viendra et confirmera lui aussi les bienfaits d'Allâh, et confessera lui aussi qu'il ne pensait pas rencontrer Allâh. Alors Allâh lui dira ce qu'il aura dit au premier. Puis le troisième sera amené et Allâh dira la même chose au sujet de Ses bienfaits; il dira, «*Ô Seigneur, J'ai cru en Toi, en Tes Livres et en Tes Messagers. J'ai accompli la salât, observé le jeûne, donné l'aumône,*» et il se valorisera autant que possible. Allâh lui demandera d'attendre que parlent les témoins. Il se demandera, «*Qui témoignera contre moi ?*» Sa bouche sera scellée et l'on donnera la parole à sa cuisse, à sa chair et à ses os, qui attesteront de ce qu'il aura fait. Il donnera des excuses mais c'est

47 Al Boukhârî, Mouslim et Ibn Mâjah.

48 Ahmad.

un hypocrite. Allâh sera en colère contre lui. Un crieur appellera, «*Que chaque oumma suive celui qu'ils avaient l'habitude d'adorer.*»⁴⁹

Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté la même chose, et Al Bazzâr l'a transmis.

Soufyân Ath-Thawrî a rapporté, qu'Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Nous étions avec Le Messager d'Allâh (ﷺ) quand il se mit à rire et demanda, «*Savez-vous pourquoi je ris ?*» Nous répondîmes, «*Allâh et Son Messager le savent mieux.*» Il dit, «*Quand un homme parlera à son Seigneur au Jour de la Résurrection, il demandera, 'Ô Seigneur, ne m'as-Tu pas préservé de l'oppression ?' Il lui répondra, 'Si'. L'homme dira, 'Alors aujourd'hui, je n'accepterai aucun autre témoignage contre moi que le mien'. Allâh lui dira, 'Ton propre témoignage te suffira aujourd'hui. Et les kirâman kâtibîn (les Anges) sont aussi témoins'. Alors Allâh placera un sceau sur sa bouche et ordonnera à ses membres de parler et ils énuméreront ses actions. Puis l'homme s'adressera à ses membres, leur disant, 'Malheur à vous ! C'est pour vous que je Je parlais !'*»⁵⁰

D'après Aboû Ya'lâ, Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, le mécréant sera informé de ses actions mais il niera et discutera. On lui dira, 'Tes voisins ici présents témoignent contre toi'. Il dira, 'Ils mentent !' On lui dira encore, 'Ta famille et ton foyer !' Il persistera, 'Ils mentent !' On lui dira alors, 'Prêtes serment', et il prétera serment. Puis Allâh le fera taire et sa langue témoignera contre lui, puis il sera jeté dans l'Enfer.*»⁵¹

Al Hâkim Ibn Mou'âwiya a rapporté, d'après son père, que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Vous viendrez au Jour de la Résurrection, une pièce de tissu entourant vos visages. Les premiers membres du fils d'Adam qui parleront seront sa cuisse et son poignet.*»⁵²

Aboû Bakr Ibn Abî ad-Dounya a raconté, qu'Aboû Ayyoûb (Qu'Allâh l'agrémenté), a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*La*

49 Mouslim, Aboû Dâwoûd et At-Tirmidhî.

50 Mouslim.

51 Majma' Az-Zawa'id, ad-Dourr al-Manthoûr, Kanz al-'Oummâl.

52 Ahmâd, Kanz al-'Oummâl.



première querelle, qui aura lieu au Jour de la Résurrection, sera celle entre un homme et son épouse. Sa langue à elle se taira, et ses mains et ses pieds attesteront du mal qu'elle lui aura fait. Puis, ce sont ses mains et ses pieds à lui qui attesteront du mal qu'il lui aura fait. De la même manière, un homme et ses subordonnés comparaîtront. Puis les riches seront convoqués. On ne leur prendra pas d'argent, mais ce sont leurs bonnes actions qu'on leur prendra pour les donner à ceux qu'ils avaient Abusés, tandis que les mauvaises actions de ces derniers seront données à l'opresseur. Les tyrans seront amenés ensuite, vêtus de fer, et il leur sera dit, 'Qu'on les envoie en Enfer. « Mais j'ignore s'ils entreront en Enfer ou bien si ce sera comme Allâh le décrit dans le noble Coran :

« Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par (l'Enfer) : Car (il s'agit là) pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. »⁵³ (STE 19 : V.71-72)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté, que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a récité les versets suivants :

« Ce Jour-là, elle contera son histoire, selon ce que ton Seigneur lui aura révélé. » (STE 99 : V.4-5) ; puis il a demandé, « Savez-vous à quoi cela fait-il référence ? » Ils répondirent, « Allâh et Son Messager le savent mieux. » Il dit, « Son histoire signifie, que la terre témoignera contre chaque serviteur – homme et femme – à propos de ce qu'ils auront fait à sa surface. Elle dira, 'Vous avez fait ceci et cela, tel et tel jour'. C'est cela son histoire. »⁵⁴

Khasfa (Qu'Allâh l'agrémenté), l'oncle de Farzoûq, a rapporté : Je me suis rendu chez Le Messager d'Allâh (ﷺ) et je l'ai entendu réciter ces versets :

« Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra, et qui-conque fait un mal fût-ce du poids d'un atome, le verra. » (STE 99 : V.7-8), puis le Messager de Dieu (ﷺ) dit, « Cela m'est égal si je n'entends rien d'autre que cela. C'est assez pour moi ! C'est assez pour moi ! »

53 At-Tabarâni et autres

54 At-Tirmidhî et Ahmad.



Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, que Sayf a raconté qu'un jour, en entrant à Médine, il trouva des hommes rassemblés autour d'un autre. Il demanda, «Qui est-ce?» Ils répondirent, «Aboû Hourayra!» Alors il s'en approcha et s'assit en face de lui tandis qu'il parlait aux gens. Sayf lui dit, «Je t'implore par la Vérité (Allâh) de me rapporter un *hadîth* que tu aurais entendu de la bouche du Messager d'Allâh (ﷺ), compris, su et appris.» A cette demande, Aboû Hourayra perdit connaissance et ne reprit ses esprits après un long moment. Il dit, «Je vais te rapporter un *hadîth* que Le Messager d'Allâh (ﷺ) m'a dit dans cette maison, et il n'y avait personne d'autre avec nous.» Mais il perdit à nouveau connaissance. Quand il reprit ses esprits, il s'essuya le visage et répéta les mêmes mots, mais perdit à nouveau connaissance et tomba sur son visage. Après un long moment, il reprit conscience et raconta : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, Allâh, Le Très Haut, viendra à Ses créatures pour juger entre elles. Tous les gens seront agenouillés. Le premier qui sera convoqué sera l'homme mémo-risateur du Qour'an, et l'homme tué dans le sentier d'Allâh, et l'homme ayant une fortune abondante. Allâh dira au réciteur du Qour'an, 'N'as-tu pas appris ce que J'ai révélé à Mes Messagers ?' Il répondra, 'Si, Ô Seigneur !' Il lui dira, 'Alors, qu'as-tu fait de ce que tu as appris ?' Il dira, 'Je me tenais debout nuit et jour (en prières récitant Ta Parole)'. Allâh lui dira, 'Tu mens ! et les Anges aussi lui diront, 'Tu mens !' Allâh lui dira, 'Tu souhaitais seulement que l'on dise de toi que tu étais qâri' (un bon lecteur), et c'est chose faite.*»

Ensuite, l'homme nanti sera amené. Allâh lui demandera, 'Ne t'ai-Je pas donné des biens en abondance de telle sorte que tu n'étais redévable de personne ?' Il le confirmera. Allâh lui demandera ce qu'il aura fait des biens qu'il lui avait donné. Il répondra, 'J'ai maintenu les liens de parenté et j'ai donné l'aumône'. Allâh lui dira, 'Tu mens', et les Anges diront la même chose. Allâh lui dira, 'En réalité, tu voulais que l'on dise de toi que tu étais un généreux bienfaiteur, et c'est chose faite.'

Ensuite, celui qui a été tué dans le sentier d'Allâh sera amené. Allâh lui demandera, 'Pourquoi as-tu été tué ?' Il dira, 'Tu as ordonné le jihâd dans Ton sentier. Alors j'ai combattu jusqu'à ce que je sois tué.' Allâh dira, 'Tu



mens', et les Anges diront aussi, 'Tu mens'. Allâh dira, 'Tu voulais que l'on se souvienne de toi comme de quelqu'un de fort et de courageux, et c'est chose faite'.» Le Messager d'Allâh (ﷺ) me frappa alors les genoux en disant, «*Ô Aboû Hourayra! Ce sont là les trois premières créatures pour qui le Feu ragera au Jour de la Résurrection.*»

Walîd Aboû 'Outhmân a raconté, que lorsque Sayf a rapporté ce *hadîth* à Mouâwiya, il fit observer, «*S'il en est ainsi pour ceux-là, comment cela sera-t-il pour le reste des gens?*» puis il se mit à pleurer amèrement et ils pensèrent qu'il allait en mourir. Lorsqu'il se calma, il s'essuya le visage et dit, «*Allâh a dit la vérité, et Son Messager aussi.*»

«*Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien ne leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien dans l'au-delà que le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré.*»
(STE II : V.15-16)

L'interrogatoire au sujet de la prière

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrément) a raconté : J'ai entendu Le Messager d'Allâh (ﷺ) dire, «*La première chose au sujet de laquelle l'homme sera interrogé sera sa prière. Si elle est correcte, alors toutes ses actions seront correctes, mais si elle est corrompue, alors toutes ses actions seront corrompues. Puis Allâh, Le Tout Puisant, Le Glorieux, demandera, 'Voyez si Mon serviteur a quelques actions surérogatoires'. Et s'il en a, alors ses actions obligatoires seront compensées par les autres. Il en sera ensuite de même pour les (autres) actions obligatoires.*»⁵⁵.

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Certes, même l'esclave possédé par un homme sera interrogé au sujet de sa salât. Si elle comporte des manques, on lui demandera, 'Pourquoi ce défaut?' Il répondra, 'Ô Seigneur! Tu as mis au-dessus de moi un maître qui me tenait toujours occupé et m'a ainsi éloigné de ma salât'. Allâh dira, J'ai observé que tu as volé de son bien pour toi-même. Alors pourquoi n'as-tu*

55 At-Tirmidhî, An-Nasâ'i et Ahmad.



pas volé pour toi-même de ton devoir ou de son travail ? Ainsi Allâh lui donnera un argument contre lui-même.»⁵⁶

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté, qu’Al Hassan (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*La première chose au sujet de laquelle une femme sera interrogée au Jour de la Résurrection sera sa salât, puis la façon dont elle se sera comportée avec son mari.*»⁵⁷ Ce *hadîth* est *moursal*.

Aboû Hourayra (Qu’Allâh l’agrémenté) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Les actions viendront au Jour de la Résurrection. La salât viendra et dira, ‘Ô Seigneur, je suis la salât’. Il dira, ‘Tu fais partie du bien’. La sadaqa viendra et dira, ‘Ô Seigneur, je suis la sadaqa’. Il dira, ‘Tu fais partie du bien’. Le jeûne viendra et dira, ‘Ô Seigneur, je suis le jeûne’. Il dira, ‘Tu fais partie du bien’. Puis les actions se présenteront et à chacune, Allâh dira, ‘Tu fais partie du bien’. Enfin, al-Islam viendra et dira, ‘Ô Seigneur ! Tu es as-Salâm (La Paix) et je suis al-Islam’. Alors Allâh lui dira, ‘Tu fais partie du bien. Aujourd’hui, je saisirai à cause de toi et je donnerai à cause de toi’.*»

En effet, Allâh (ﷻ) dit à ce sujet : *«Et quiconque désire une religion autre que l’Islam ne sera point agréé, et il sera, dans l’Au-delà, parmi les perdants.»* (STE 3 : V.85)

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, qu’Anas Ibn Mâlik (Qu’Allâh l’agrémenté) a raconté : J’ai entendu Le Messager d’Allâh (ﷺ) dire, «*Les dirigeants cruels seront amenés au Jour de la Résurrection – ceux qui sont passés avant moi, et ceux qui viendront après. Allâh leur dira, ‘Vous étiez les trésoriers de Ma terre et les superviseurs de Mes serviteurs. Tout vous a été facilité’. Il demandera à ceux qui sont passés avant moi, ‘Qu'est-ce qui vous a poussés à faire ce que vous avez fait ?’ Ils diront, ‘La miséricorde’. Allâh demandera, ‘Etes-vous plus miséricordieux que Moi ?’ ; et Il demandera à ceux qui seront venus après moi, ‘Qu'est-ce qui vous a poussés à faire ce que vous avez fait ?’ Ils diront, ‘Nous avons fait preuve de colère à cause de Ton*

56 Kanz al-‘Oummâl.

57 Ahmad.



amour'. Allâh leur demandera, 'Etes-vous plus en colère que Je ne le suis ?' Puis Allâh ordonnera, 'Prenez-les. Jetez-les dans une partie de l'Enfer'. «

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, que Jâbir (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : A mon retour d'Abyssinie, une jeune femme a dit : Ô Messager d'Allâh, alors que nous étions assis, une vieille femme est passée près de nous portant un récipient sur la tête. Quand elle arriva près de l'un de leurs jeunes gens, celui-ci mit sa main sur son épaule et la poussa. Elle tomba à genoux et son récipient se brisa en morceaux. Quand elle se releva, elle se tourna vers le jeune homme et lui dit, «Tu sauras demain, quand Allâh placera son Trône et rassemblera les premiers et les derniers. Les mains et les pieds parleront de ce qu'ils auront fait. Ainsi tu sauras demain, devant Lui, comment j'aurai réussi et comment tu auras réussi.» Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Elle a dit la vérité! Comment Allâh purifiera-t-Il un peuple dont les puissants n'accordent pas leur dû aux faibles.*»⁵⁸

Nous avons déjà vu le *hadîth* de 'Abd-Allâh Ibn Ounays (Qu'Allâh l'agrémenté) : Au Jour de la Résurrection, Allâh appellera Ses serviteurs et dira, «*Je suis le Roi Juste! Il n'appartient pas à ceux qui méritent le Paradis d'entrer au Paradis, ni à ceux qui méritent l'Enfer et ont été leurrés d'aller en Enfer – de même que celui qui mérite le Paradis et se plaint d'avoir été leurré – jusqu'à ce que Je juge entre eux, même s'il ne s'agit que d'une gifle.*»⁵⁹

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Si quelqu'un a fait du tort à son frère, qu'il lui s'en acquitte ici-bas, car il n'y aura (dans l'autre monde) ni dinâr ni dirham, mais certaines de ses bonnes actions seront prises pour être données à son frère. Et s'il n'a aucune bonne action, alors ce seront les mauvaises actions de son frère qui lui seront imputées.*»⁶⁰

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté, qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a demandé, «*Savez-vous qui est l'insolvable (al mouflis) ?*» Les Compagnons (Que Dieu soit

58 Ibn Mâjah.

59 Ahmad.

60 Al Boukhârî, Mouslim et Ahmad.

satisfait d'eux)) répondirent, «C'est celui qui n'a ni *dirham* ni *dinâr*.» Il dit (﴿), «En fait, l'insolvable, qui est en faillite de ma ounma, est celui qui vient au Jour de la Résurrection avec la *salât*, le jeûne et la *zakât*, tout en ayant trompé quelqu'un, pris frauduleusement la propriété d'autrui, versé le sang de quelqu'un, battu quelqu'un... Celui qu'il aura abusé prendra certaines de ses bonnes actions, un autre prendra ses actions pieuses... Et si ses bonnes actions sont épuisées avant qu'il n'ait pu réparer tous ses torts, ce sont les mauvaises actions des autres qui seront mises sur ses épaules. Puis il sera jeté dans l'Enfer.»⁶¹

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté, qu'Ibn 'Oumar, (Qu'Allâh l'agréé), a rapporté : Le Messager d'Allâh (﴿) a dit, «Ne mourrez pas avec une dette sur le dos, car ni le *dinâr* ni le *dirham* n'y auront cours (dans l'autre monde). Seules les actions pieuses seront payées en réparation. Et votre Seigneur ne lèse personne.»⁶²

Cela est également rapporté par Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agréé), à travers une chaîne de transmetteurs jugée fiable.

Le polythéisme impardonnable, l'oppression et la responsabilité

Âicha (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté : Le Messager d'Allâh (﴿) a dit, «Les actions sont au nombre de trois aux yeux d'Allâh. Il y a des actions auxquelles Allâh n'accordera pas la moindre attention, des actions pour lesquelles Allâh ne laissera rien (en suspens), et des actions qu'Allâh ne pardonnera pas. Quant à ce qu'Allâh ne pardonnera pas, il s'agit de l'association.»⁶³

Allâh (﴿) dit à ce sujet : **«Quiconque associe (quoi que ce soit) à Allâh, Allâh lui a interdit le Paradis.»** (STE 5 : V.72)

Pour ce qui est des actions auxquelles Allâh n'accordera pas la moindre attention, il s'agit d'un homme se faisant du tort à lui-même, et c'est entre lui et son Seigneur. Il peut omettre de jeûner un jour, ou

61 Mouslim et At-Tirmidhî.

62 Majma' Az-Zawa'id, Kanz al-'Oummâl.

63 Ahmâd et Al Bayhaqî.



d'accomplir une prière. Allâh pardonnera ces mauvaises actions. Il fermera les yeux dessus, s'Il le veut. Et quant aux actions pour lesquelles Allâh ne laissera rien (en suspens), c'est lorsque les gens se font du tort l'un l'autre. Cela demande réparation, sans aucun doute.

Anas (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté (c'est un *hadith marfoû*) :»Les mauvaises actions sont de trois sortes: Celles qu'Allâh (ﷻ) ne pardonnera jamais ; il s'agit du polythéisme ou l'association. Celles qu'Il pardonnera, c'est ce qui est entre Allâh et Son serviteur et celles pour lesquelles Allâh ne laissera rien (en suspens), ce sont les exactions commises entre les Hommes, jusqu'à ce que chacun ait reçu réparation.»⁶⁴

Il existe une autre chaîne de transmission de ce *hadith*, mais toutes les deux sont faibles.



64 Majma‘ Az-Zawâ’id, Kanz al-‘Oummâl et Aboû Nou‘aym.



SECTION

Les conséquences de l'iniquité

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que Jâbir (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Un homme se présentera au Jour de la Résurrection satisfait de ses bonnes actions. Un autre arrivera et se plaindra, 'Ô Seigneur ! Celui-ci m'a trompé'. Alors ses bonnes actions lui seront enlevées (et données à l'autre). Ainsi, les bonnes actions d'un homme seront données à ceux qui se plaindront de lui, et cela jusqu'à ce qu'il ne lui reste plus aucune bonne action. Ensuite, s'il se trouve encore quelqu'un pour se plaindre de lui, ses mauvaises actions seront ajoutées à celles de l'oppresseur. Cela n'aura de cesse jusqu'à ce qu'il soit envoyé en Enfer.*»

Le martyr dans le Sentier d'Allâh (ﷺ) expie tout, sauf la traîtrise

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que 'Abd-Allâh Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Etre tué dans le Sentier d'Allâh expie tout, excepté la traîtrise ! La personne à qui on aura confié quelque chose sera amenée et on lui dira, 'Rend le bien qu'on t'ait confié' ! Elle répondra, 'Ô Seigneur, j'ai quitté le monde' ! L'ordre sera donné, 'Emmenez-la à Al Hâwiya'. Elle sera emmenée à Al Hâwiya et poussé dedans. Il descendra jusqu'à ses profondeurs. Là, elle trouvera l'objet confié tel qu'il était. Elle le prendra, le mettra sur ses épaules et escaladera jusqu'à ce qu'elle soit sur le point de sortir, mais retombera au fond. Elle ne cessera plus jamais de remonter et de retomber, encore et encore.*»⁶⁵

Au sujet d'al amânâ et de toute sorte de responsabilité

Il a dit également (﴿), «*Al amâna* doit être observée dans la *salât*, dans le *jeûne*, dans les *ablutions*, dans la *conversation* -mais principalement dans les choses confiées (les dépôts).»

Le sous-rapporteur a dit qu'il avait rencontré Al Barâ' (Qu'Allâh l'agrémenté) lequel lui avait confirmé que 'Abd-Allâh avait rapporté ce *hadîth* correctement. Ce *hadîth* est aussi rapporté par une autre chaîne de transmission.

Aboû Sa'îd Al Khoudrî (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté: Un homme demanda, «Ô Messager d'Allâh, si je suis tué dans le Sentier d'Allâh tandis que je fais preuve de patience et que j'espère Sa rétribution, le visage en avant, sans reculer – cela rachètera-t-il mes péchés?» Il répondit, «Oui, à l'exception de la dette.»⁶⁶

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, d'après 'Abd-Allâh Ibn Az-Zoubayr que ce dernier a dit : Lorsque ce verset a été révélé : *«En vérité, tu mourras et ils mourront eux aussi; ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.»* (STE 39 : V.30-31)

J'ai demandé, «Ô Messager d'Allâh, les péchés que nous avons commis dans ce monde nous seront-ils présentés à nouveau?» Il répondit, «Oui, ils vous seront présentés jusqu'à ce que soit rendu à chacun ce qui lui est dû.» Je dis, «Par Allâh ! C'est là une grave affaire !»⁶⁷

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que 'Abd-Allâh Ibn Mas'ûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Les *oumam* (toutes les communautés) seront agenouillées dans l'attente du jugement. Ce jour-là, ils seront sévères les uns envers les autres au sujet du monde -le père avec son fils, le frère avec sa sœur, le mari avec sa femme et la femme avec son mari. Puis 'Abd-Allâh récita : *«Il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour-là, et ils ne se poseront pas de questions.»* (STE 23 : V.101)

66 Mouslim.

67 Al Hâkim et autres



Al hâfiz Aboû Bakr Al Bazzâr a rapporté : 'Oumar (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Le maître et l'esclave seront amenés, ainsi que le mari et la femme. Ils règleront leurs comptes jusqu'à ce que quelqu'un dise, "Tu as proposé le mariage à telle personne et je t'ai épousé mais j'ai négligé tous les autres !"

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que 'Abd-Allâh Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Certes Allâh convoquera l'homme au Jour de la Résurrection et lui rappellera (ce qu'il a fait) en lui énumérant, 'Tu as prié tel jour... et tu as demandé de pouvoir épouser une dame, que tu as nommée. Alors je t'ai marié à elle'...*»

Cela prouve que toutes choses seront rappelées à l'homme.

'Abd-Allâh Ibn Sallâm a rapporté la même chose selon un hadîth marfou'.

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, d'après Jâbir (Qu'Allâh l'agrémenté), que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*La honte submergera un homme au Jour de la Résurrection, jusqu'à ce qu'il dise : 'Il serait plus facile pour moi que Tu m'envoies en Enfer plutôt que de subir ce que je subis'.* Le Prophète (ﷺ) dit ensuite : «*Par Allâh ! Il saura, très certainement, la dureté du châtiment de l'Enfer.*»⁶⁸





SECTION

Des questions à propos des Bienfaits d'Allâh (ﷻ)

Allâh (ﷻ) dit :

«*Puis vous serez interrogés, ce Jour-là, sur les bienfaits.*» (STE 102 : V.8)

Le Prophète (ﷻ) et ses Compagnons (Que Dieu soit satisfait d'eux) étaient dans le jardin d'Aboû Al-Haytham Ibn al-Minhâl, en train de manger le mouton qui avait été tué en son honneur. Ils y mangèrent des dattes et y burent de l'eau. Alors le Prophète (ﷻ) dit, «*Ce sont là les bienfaits au sujet desquels vous serez interrogés.*» – Il voulait parler de l'expression de la gratitude pour cela, et de la façon dont vous en faisiez preuve dans vos actions.

Cela est du même ordre que ce que nous dit un autre *hadîth*, «*Faites perdurer vos bienfaits (accordés) par la reconnaissance et l'évocation d'Allâh et par l'invocation de Sa Bénédiction sur moi. Et ne dormez pas après avoir mangé, car cela endurci le cœur.*»⁶⁹

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, d'après Thâbit, qu'un homme était entré dans la mosquée de Damas et avait prié et avait invoqué Allâh en ces termes :

‘Ô Allâh, éloigne de moi ma peur, aie pitié de ma solitude et accorde-moi un bon compagnon.’

Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé) entendit cela et dit, «Si tu dis la vérité, alors je suis heureux d'être ton compagnon. J'ai entendu Le Messager d'Allâh (ﷻ) dire, *Il y a ceux qui s'égarent eux-mêmes – le mal-faisant est celui qui sera saisi sur place, et ce sera pour lui peine et douleur.*

69 An-Nasâ'î et Ahmad



Et il y a ceux qui sont modérés et connaîtront un jugement facile. Puis ceux qui dépassent les autres en piété, et ceux-là entreront au Paradis sans aucune question'.»⁷⁰

Nous verrons d'ici peu des *hadîths* à propos de ceux qui entreront au Paradis sans aucun jugement, et combien ils seront.

Allâh (ﷺ) réconciliera entre Ses serviteurs

Aboû Ya'lâ a rapporté qu'Anas (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Tandis que Le Messager d'Allâh (ﷺ) était assis, nous le vîmes sourire à tel point que ses dents apparaissaient. 'Oumar (Qu'Allâh l'agréé) demanda, «Que mes parents soient sacrifiés pour toi, qu'est-ce qui te fait sourire, Ô Messager d'Allâh?» Il répondit, «Deux hommes de ma oumma se querelleront devant Allâh, Le Tout Puissant, Le Glorieux, Le Seigneur de la Puissance et de l'Honneur, Le Béni, Le Très Haut. L'un d'eux dira, 'Ô Seigneur, accorde-moi ce qui m'est dû en réparation du mal que mon frère m'a fait'. Allâh dira, 'Donne lui son dû'. Il répondra, 'Ô Seigneur, il ne me reste plus aucune bonne action'. Allâh dira alors au plaignant, 'Comment proposes-tu de régler l'affaire ? Il n'a plus aucune bonne action.' L'autre dira, 'Ô Seigneur, laisse-le porter le poids de mes péchés'.» A ces mots, les yeux du Messager d'Allâh (ﷺ) s'emplirent de larmes, et il continua, «Ce jour-là sera très dur. Les gens chercheront à faire porter le poids de leurs péchés par quelqu'un d'autre. Allâh dira au plaignant, 'Lève les yeux et regarde les Jardins'. Il lèvera la tête et s'exclamera, 'Ô Seigneur, je vois des plaines d'argent, des châteaux d'or ornés de perles. A quel Prophète cela appartient-il ? A quel Véridique, à quel martyr cela appartient-il ?' Il lui répondra, 'A quelqu'un qui en paye le prix'. Il demandera, 'Qui peut le faire ?' Allâh lui dira, 'Tu le peux'. Il s'exclamera, 'Comment, Ô Seigneur ?' Il lui répondra, 'Pardonne à ton frère'. L'homme dira alors, 'Ô Seigneur, Je lui ai pardonné'. Allâh lui dira, 'Prend ton frère par la main et entrez au Paradis'. C'est ainsi qu'Allâh réconciliera les Croyants au Jour de la Résurrection.»

Ce *hadîth* est *gharîb* au niveau de sa transmission et de son texte.

70 Al Hâkim, Al Moundhirî.

Un *hadîth* figurant chez Boukhârî vient appuyer le *hadîth* précédent : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Si quelqu'un prend le bien d'autrui avec l'intention de le lui rendre, alors Allâh le payera pour lui. Mais s'il prend le bien d'autrui avec l'intention de l'usurper, alors Allâh détruira ses propres biens pour avoir commis ce délit.*»⁷¹

'Abbâs Ibn Mirdâs As-Salamî (Qu'Allâh l'agrément) a raconté que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a prié à 'Arafat, tard le soir, pour que le pardon et la miséricorde soient accordés à sa *oumma*. Il répéta cette prière plusieurs fois et Allâh lui répondit, «*Je l'ai fait, sauf pour ceux qui se font faire du tort les uns aux autres.*» Alors il pria encore, «*Ô Seigneur, Tu es Capable d'accorder à l'opprimé des bienfaits pour le mal qu'il a subi et de pardonner à l'opresseur à cause de cela,*» mais Il ne lui répondit pas cette nuit là. Le matin suivant, il était à Mouzdalifa et répéta sa prière, et Allâh lui répondit alors, «*Je leur ai effectivement pardonné.*» Le Messager d'Allâh (ﷺ) sourit et certains de ses *Sahâba* (Que Dieu soit satisfait d'eux) lui demandèrent, «*Ô Messager d'Allâh (Qu'Allâh répande Ses Bienfaits sur toi) tu viens de sourire à une heure à laquelle tu n'avais jamais souri.*» Il dit, «*J'ai souri devant (la réaction d'Iblis, l'ennemi d'Allâh, car lorsqu'il a appris qu'Allâh avait agréé ma prière concernant ma oumma, il a commencé à se jeter de la poussière et à appeler la destruction sur lui-même.*»⁷²

Pour Al Bayhaqî, ce pardon suivra peut-être le châtiment qu'ils auront à endurer ou bien il sera exclusif à certaines personnes ou bien il s'agira d'une absolution générale (pour tous).

'Abd Ar-Rahmân Ibn Abî Bakr (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit : «*Allâh convoquera le débiteur au Jour de la Résurrection, et lui demandera où il a gaspillé les biens d'autrui et où sont passées leurs fortunes. Il se défendra d'avoir gaspillé leurs fortunes et dira avoir fait bon usage de leurs biens. Allâh lui dira qu'Il est lui-même plus apte à rendre un jugement que lui en ce Jour. Les bonnes actions de l'homme deviendront plus lourdes que les mauvaises, et il sera dirigé vers le Paradis.*»

71 Al Boukhârî et Ahîmad.

72 Ibn Mâjah, -Ahîmad, Aboû Dâwoûd et Al Bayhaqî.

Aboû Dharr (Qu'Allâh l'agrément) a raconté que le Prophète (ﷺ) leur a parlé de l'homme au sujet duquel Allâh dira, «Montrez-lui ses péchés mineurs et gardez de côté les majeurs.» On lui demandera, «Démentis-tu l'un de ceux-ci ?» Il dira, «Non,» craignant qu'on lui montre aussi ses péchés majeurs. Allâh, dira, «Nous te remplaçons chaque péché par une bonne action.» Il dira, «Ô Seigneur, j'ai commis d'autre péchés que je ne vois pas mentionnés ici!» Le Messager d'Allâh (ﷺ) se mit à rire au point qu'on voyait ses molaires.⁷³

Le *hadith* de 'Abd-Allâh Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agrément) sur *an-najwâ* a été relaté précédemment. Allâh attirera Son serviteur près de Lui au Jour de la Résurrection, jusqu'à ce qu'Il le recouvre de Son écran. Puis Il lui fera confesser ses péchés au point que celui-ci se croira perdu; mais Allâh lui dira, «Je les ai dissimulés dans le bas monde et aujourd'hui Je te les pardonne,» et on lui remettra ses bonnes actions majeures dans la main droite.⁷⁴

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Allâh attirera Son serviteur près de lui au Jour de la Résurrection et placera sur lui Son écran de façon à le dissimuler à toutes les autres créatures. Il lui remettra son livre (de registre) derrière cet écran, et lui dira, «Lis, Ô fils d'Adam, lis ton livre.» Ainsi, en voyant ses bonnes actions, il sera satisfait et Allâh lui demandera, «Les reconnais-tu, Ô Mon serviteur ?» Il répondra, «Oui. Ô Seigneur, je les reconnais.» Allâh dira, «Je l'agrée.» Il tombera alors prosterné. Allâh lui ordonnera de relever la tête et de revenir à son livre. Il y trouvera une mauvaise action, son visage s'assombrira, son cœur souffrira et il tremblera. Il se sentira honteux devant son Seigneur d'une manière que personne ne peut l'être. Allâh lui demandera s'il reconnaît cette action et il répondra, «Oui, Ô Seigneur !» Alors Allâh lui dira, «Je t'ai pardonné ton péché !» - ses bonnes actions seront acceptées et il se prosternera, et ses mauvaises actions seront pardonnées et il se prosternera devant Allâh (ﷺ) par reconnaissance. Les créatures ne verront rien d'autre de cette scène que ses prosternations et se diront, «Quel homme bien. Il n'a

73 Mouslim et Al Bayhaqî.

74 Al Boukhârî, Mouslim et Ibn Mâjah.



jamais désobéi à son Seigneur !» Ils ignoreront ce qui se passera entre Allâh (ﷻ) et lui.⁷⁵

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté, d'après 'Outhmân Ibn 'Âtika, que celui qui reçoit son livre dans la main droite, apparemment, il y trouvera mentionnées ses bonnes actions, tandis qu'à l'intérieur, il énumérera ses mauvaises actions. On lui demandera de lire, et il sera déçu par lui-même. Cependant, à la fin, il pourra y lire, «*Ce sont là tes mauvaises actions. Je les ai dissimulées pour toi dans le monde d'ici-bas, et aujourd'hui, Je te les pardonne.*» Les gens présents l'envieront. Ou bien il a dit, que les personnes présentes pourront lire ses bonnes actions apparentes et se diront qu'il est très pieux et qu'il a beaucoup de chance. Allâh ordonnera qu'on lui donne le meilleur, et ses mauvaises actions mentionnées dans le livre seront changées en bonnes. On lui ordonnera de les lire, et il n'y trouvera que des actions pieuses. A la fin, il pourra lire, «*Ce sont là tes bonnes actions que J'ai agréées.*» Il dira alors aux gens rassemblés : **«Tenez! Lisez mon livre. J'étais sûr d'y trouver mon compte.»** (STE 69 : V.19-20)

Quant à celui qui recevra son livre derrière le dos, il le prendra de la main gauche. On lui ordonnera de le lire, et il lira. A l'intérieur, il y aura de bonnes actions, mais la partie qui en sera visible ne laissera apparaître que les mauvaises. Les personnes rassemblées le liront et se diront qu'il est perdu. Quand il arrivera à la fin, il pourra lire, «*Ce sont là tes bonnes actions. Nous te les avons rendues.*» L'ordre de changer sera donné, et il lira ses mauvaises actions jusqu'à ce qu'il arrive à la fin. Il dira alors à ceux rassemblés : **«Hélas pour moi! Comme j'aurais souhaité qu'on ne m'ait pas remis mon livre, et ne pas avoir connu mon compte... Hélas, comme j'aurais souhaité que (cette mort) soit définitive. Ma fortune ne m'a servi à rien.»** (STE 69 : V.25-28)

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Al Hassan, que Le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, «Le fils d'Adam sera amené au Jour de la Résurrection semblable à un agneau. Son Seigneur lui demandera, 'Où sont tes biens? Où est ce que Je t'avais accordé?' Il répondra, 'Ô Seigneur,

75 Al Boukhârî, Mouslim et Ibn Mâjah

je l'ai récolté et rendu fructueux, et j'ai laissé derrière moi plus que je n'avais reçu'. Allâh dira, 'Qu'en as-tu répandu ?' Il réalisera alors qu'il n'en a rien répandu, et se taira car il ne trouvera rien à dire pour se justifier.»

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté la même chose d'après le Prophète (ﷺ), en ajoutant que l'homme a dit, 'Ô Seigneur, renvoie-moi et je Te reviendrai avec la totalité'. Mais même si on le renvoyait, il ne rapporterait rien. Il sera plutôt envoyé en Enfer. Allâh dit : **«Et vous voici venus à Nous, seuls, tous comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé.»** (STE 6: V. 94)

Mouslim a rapporté que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, que le fils d'Adam dit, «Mes biens ! Mes biens ! « Alors qu'en vérité, ses biens sont ce qu'il a mangé et usé – ou porté jusqu'à ce que ce soit usé – ou donné en aumône et ainsi répandu. Tout le reste est supposé partir ou être laissé derrière. Allâh dit : **«Il dit : «J'ai gaspillé beaucoup de biens». Pense-t-il que nul ne l'a vu ?»** (STE 90 : V.6-7)

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que Mou'âdh Ibn Jabal (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Les pieds du fils d'Adam ne feront pas un pas tant qu'on ne lui aura pas posé quatre questions : sa vie, comment l'a-t-il passée ? Son corps, en quoi l'a-t-il usé ? Son savoir, comment l'a-t-il mis en application et sa fortune, comment l'a-t-il gagnée et à quoi l'a-t-il dépensée ?»

Nous avons déjà parlé d'un *hadith* semblable rapporté par Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté), et Aboû Dharr (Qu'Allâh l'agrémenté) a également rapporté la même chose.

Selon Ibn Abî Ad-Dounyâ, Makhoûl a rapporté que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Ô débiteur ! Ô Aboû Ad-Dardâ' ! Comment feras-tu au Jour de la Résurrection, quand on te demandera, 'T'étais-tu instruit ou resté ignorant ?' Si tu dis, que tu étais instruit, alors on te demandera, 'Qu'as-tu fait de ton savoir ?' Et si tu dis que tu étais ignorant, alors on te demandera, 'Quelle est ton excuse pour avoir été ignorant ? Pourquoi n'as-tu pas appris ?'



SECTION

La traîtrise

‘Abd-Allâh Ibn ‘Oumar (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, “*Chaque traître aura au Jour de la Résurrection un drapeau bien en évidence pour montrer qu’il est un tel, fils d’un tel.*”⁷⁶

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d’après Aboû Ad-Dardâ’ (Qu’Allâh l’agréé), que Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, “*Vous serez appelés au Jour de la Résurrection par vos noms et par les noms de vos pères. Alors dotez-vous de beaux noms.*”⁷⁷

Al Bazzâr a raconté qu’Aboû Hourayra (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, “*La terre vomira de ses entrailles (tout ce que l’homme a fait : le voleur passera par là et se plaindra, ‘On m’a amputé la main pour cela’. Le meurtrier viendra et regrettera son meurtre, et dira : ‘Ô, J’ai tué (quelqu’un) – pour cela’. La personne désagréable viendra et se repentira, ‘Hélas, j’ai abîmé les liens de parenté à cause de cela’. Puis ils les appelleront tous (leurs biens), mais cela ne leur servira en rien et ils n’en prendront rien !*”



76 Al Boukhârî, Mouslim, Ibn Mâjah et Ahmad.

77 Aboû Dâwoûd, Ahmad et Ad-Dârimî.



SECTION

Les visages des gens

Allâh (ﷺ) dit :

« *Au Jour où certains visages s'éclaireront, et que d'autres s'assombriront. A ceux dont les visages seront assombris (il sera dit) : "Avez-vous mécrû après avoir eu la foi ?" Eh bien, goûtez au châtiment, pour avoir renié la foi. Et quant à ceux dont les visages s'éclaireront, ils seront dans la miséricorde d'Allâh, où ils demeureront éternellement.»* (STE 3 : V.106-107)

« *Ce Jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur ; et il y aura ce jour-là des visages assombris, qui s'attendent à subir une catastrophe.»* (STE 75 : V.22-25)

« *Ce Jour-là, il y aura des visages rayonnants, riants et réjouis. De même qu'il y aura, ce jour-là, des visages couverts de poussière, recouverts de ténèbres. Voilà les infidèles, les libertins.»* (STE 80 : V.38-42)

« *A ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. Nulle fumée noircissante, nul avilissement ne couvriraient leurs visages. Ceux-là sont les gens du Paradis, où ils demeureront éternellement. Et ceux qui ont commis de mauvaises actions, la rétribution d'une mauvaise action sera l'équivalent. Un avilissement les couvrira, – pas de protecteur pour eux contre Allâh-, comme si leurs visages se couvraient de lambeaux de ténèbres nocturnes. Ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement.»* (STE 10 : V.26-27)

Al Hâfiż Aboû Bakr Al Bazzâr a raconté, qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté, que le Prophète (ﷺ) a dit au sujet des Paroles d'Allâh (de la sourate *al-Isrâ'*, versets 71-72) que quelqu'un (de Croyant) sera convoqué et que son livre lui sera alors remis dans la main droite. Son corps sera plus large et son visage illuminé, et on lui fera porter une couronne de perles. Il retournera vers ses compagnons qui le verront

de loin et prieront Allâh de l'amener vers eux afin qu'ils soient bénis à travers lui. Il les rencontrera et leur permettra d'être bénis à travers lui. Il les rencontrera et leur fera part de bonnes nouvelles, «Chacun de vous a la même chose que ce que j'ai.» Mais le visage du mécréant s'assombrira. Allâh étendra son corps et ses compagnons, en le voyant, chercheront refuge contre lui et contre le mal, «Ô Allâh, ne l'amène pas vers nous.» Mais il viendra vers eux et ils prieront Allâh de le disgracier et lui aussi prierà Allâh de les disgracier). Les versets dont il s'agit sont les suivants:

«Le Jour où Nous appellerons chaque groupement d'hommes par leur chef, ceux à qui on remettra leur livre dans la main droite liront leur livre (avec plaisir) et ne subiront pas la moindre injustice. Et quiconque aura été aveugle ici-bas, sera aveugle dans l'Au-delà, et sera plus égaré (encore) par rapport à la bonne voie.» (STE 17 : V.71-72)

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Al Hasan Al Basrî, que lorsqu'Allâh dira de Son serviteur qu'il doit être enchaîné,⁷⁸ soixante-dix milles Anges le saisiront et lui passeront des chaînes depuis la bouche jusqu'à l'anus, comme on enfile les perles d'un collier. Ils le jettent une première fois dans l'Enfer et il sera un squelette. Ils l'y jettent à nouveau et il sera restauré.

Certains prétendent que lorsqu'Allâh dira qu'il doit être saisi, ceux qui se précipiteront vers lui seront plus nombreux que les (membres des tribus) Rabi'a et Moudar. Tous le blâmeront et il implorera leur miséricorde, mais ils lui diront, «Comment espères-tu que nous soyons clément envers troi, alors que Le Tout Miséricordieux Lui-même ne vous fait pas miséricorde?»

78 69 : 30 (Ste al-Hâqqa).

Personne ne désespérera de la Miséricorde d'Allâh (ﷻ) au Jour de la Résurrection

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷻ) a dit, «Certes, Allâh a cents miséricordes. Il en a envoyé une sur terre pour toutes les créatures. C'est par elle qu'ils font preuve de miséricorde les uns envers les autres, et grâce à elle, l'animal est attentionné envers ses petits. Il a retenu quatre-vingt-dix-neuf miséricordes et au Jour de la Résurrection, Il fera preuve de ces miséricordes envers Ses serviteurs.»⁷⁹

Il a également raconté : J'ai entendu Le Messager d'Allâh (ﷻ) dire, «Certes, Allâh a créé la miséricorde - le jour où Il l'a créée - en une centaine de parties. Il en a retenu quatre-vingt-dix-neuf près de Lui, et en a envoyé une à-toutes - Ses créatures. Ainsi, si le Croyant savait toute la miséricorde qui est auprès d'Allâh, il ne désespérerait pas du Paradis. Et si le Croyant savait tout le châtiment qui est auprès d'Allâh, il ne s'imaginera pas être sauvé de l'Enfer.»⁸⁰

Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que Le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, «Allâh a créé - le jour où Il a créé les cieux et la terre - cents (parties de la) miséricorde. Il a placé l'une de Ses Miséricordes sur la terre. C'est par elle que la mère est attendrie par son enfant, et que les bêtes le sont entre elles, ainsi que les oiseaux. Et Il a retenu quatre-vingt-dix-neuf (miséricordes) jusqu'au Jour de la Résurrection (où) Il les parachèvera de cette miséricorde.»⁸¹

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a raconté que le jour où Il a créé les cieux et la terre, Allâh a écrit le décret : «*Ma Miséricorde prévaut sur Ma Colère.*»⁸²

Selon une autre version : «... l'emportera sur Ma Colère. « Une autre version encore dit : «*Elle est placée avec Lui au-dessus du Trône.*»

79 Ibn Mâjah, Mouslim et Ahmad.

80 Al Boukhârî.

81 Ibn Mâjah.

82 Ibn Mâjah.



Et en effet, Allâh (ﷺ) dit :

«Ma Miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la zakât, et ont foi en Nos signes.» (STE 7 : V.156)

Le *hadîth* suivant est rapporté par Mouâdh (Qu'Allâh l'agrément) : «Savez-vous quel droit a Allâh sur Ses serviteurs ? (C'est) qu'ils L'adorent et ne Lui donnent aucun associé. Puis il demanda,» Savez-vous quel est le droit des serviteurs sur Allâh s'ils le font ? «Qu'Il ne les punisse pas.»⁸³

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agrément) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a récité le verset : **«C'est Lui qui est le plus digne d'être craint; et c'est Lui qui détient le pardon.»** (STE 74 : 56), puis a dit : «Allâh dit : «Je suis Le Seul digne d'être craint. Alors ne M'associez aucune autre divinité. Celui qui redoute de prendre un autre dieu que Moi, Je suis digne de lui pardonner.»

Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agrément) a raconté : Nous étions avec le Prophète (ﷺ) à l'une de ses batailles quand nous arrivâmes près d'un peuple. Nous leur demandâmes qui ils étaient et ils répondirent, «Nous sommes Musulmans.» Une femme était en train d'allumer le four, son enfant près d'elle. Quand le feu s'alluma et que le four brûla, elle en éloigna l'enfant. Elle vint vers le Prophète (ﷺ) et lui demanda, «Es-tu Le Messager d'Allâh ?» Il répondit, «Oui.» Elle demanda, «Que mes parents soient pardonnés grâce à toi, Allâh n'est-Il pas Le Plus Miséricordieux des miséricordieux ?» Il lui répondit, «Très Certainement !» Elle demanda, «Allâh n'est-Il pas plus miséricordieux envers Ses serviteurs que ne l'est la mère envers son enfant ?» Il répondit, «Très certainement !» Puis un plat de noix et de douceurs fut présenté au Prophète (ﷺ) et à ses Compagnons, et la femme s'en alla avec son enfant en le serrant contre elle ! «⁸⁴ (Ce *hadîth* est long)

83 Al Boukhârî, Mouslim, Ibn Mâjah et Ahmad.

84 Ibn Mâjah.



Récit d'Aboû Hourayra (رضي الله عنه)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, certaines personnes de ma oumma viendront vers moi mais on les empêchera d'approcher du bassin. Je dirai, 'Ô Seigneur, mes compagnons !' Il dira, 'Tu ignores ce qu'ils ont introduit comme innovations après toi. Ils sont revenus sur leurs pas et ont apostasié'.*»⁸⁵

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrément) que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Comme si je vous voyais venir près du bassin. L'un rencontre l'autre et demande, 'As-tu bu ?', et il répond, 'Oui'. Et l'un rencontre l'autre et lui demande, 'As-tu bu ?', et il répond, 'Non. J'ai soif' !*»

Hadîth de Asmâ' (رضي الله عنها)

Asmâ' bint Aboû Bakr (Qu'Allâh l'agrément) a raconté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Je serai près du bassin et je verrai ceux d'entre vous qui viendront me rejoindre, et certains seront éloignés de moi tandis que je dirai, 'Ô Seigneur, ils font partie des miens et de ma oumma'. On me dira, 'Sais-tu ce qu'ils ont fait après toi ? Par Allâh, ils n'ont eu de cesse de revenir sur leurs pas et de renier'.*»

Ibn Abî Moulayka, un sous-rapporteur, avait l'habitude de prier, «Ô Allâh, nous cherchons refuge en Toi.»⁸⁶

Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Certes, une mère ne jettera pas son enfant dans le feu.*» Il se mit à pleurer. Puis il leva la tête vers ses auditeurs et dit, «*Certes, Allâh, le Majestueux, le Glorieux, ne punit pas Ses serviteurs sauf le damné, le rebelle qui persiste dans son reniement et refuse de dire *lâ ilâha illâ-Allâb* (Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh).*»

L'isnâd et le texte de ce hadîth sont faibles.

Allâh (ﷻ) dit :

85 Al Boukhârî.

86 Al Boukhârî, Mouslim et Ahmad.



«*Où ne brûlera que le damné, qui dément et tourne le dos.*» (STE 92 : V.15-16)

«*Mais il n'a ni cru ni fait la Salât; par contre, il a démenti et a tourné le dos.*» (STE 75 : V.31-32)

Allâh (ﷻ) est plus miséricordieux envers Ses serviteurs que la mère qui allaite son nourrisson

‘Oumar Ibn al-Khattâb (Qu’Allâh l’agrément) a raconté: On montrait les captifs de guerre au Prophète (ﷻ). Une femme parmi eux courait partout, tirant le lait de sa poitrine, allaitant tous les nourrissons qu’elle trouvait. Le Prophète (ﷻ) nous demanda, «Pensez-vous que cette femme puisse jeter son enfant dans le feu ?» Nous répondîmes, «Non ! Elle est incapable de jeter son enfant dans le feu.» Il dit, «Allâh est plus miséricordieux envers Ses serviteurs que l'est cette femme envers son enfant.»⁸⁷

Selon une autre version, il a dit, «*Par Allâh ! Allâh est plus miséricordieux envers Ses serviteurs qu'elle l'est envers son enfant.*»

Aboû Hourayra (Qu’Allâh l’agrément) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷻ) a dit, «Personne n’entrera en Enfer en dehors des damnés.» Il dit encore, «*Celui qui n’obéit pas à Allâh et ne renonce pas au péché.*»⁸⁸

Aboû Bourda Ibn Abî Moûsâ a rapporté, d’après son père que Le Messager d’Allâh (ﷻ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, chaque Musulman se verra donner un mécréant. On lui dira, «Voici le moyen pour toi d'être délivré de l'Enfer.»*»⁸⁹

Selon une autre version, «*Aucun Musulman ne meurt sans qu'Allâh n'admette à sa place un mécréant en Enfer.*» (En entendant cela,) ‘Oumar Ibn ‘Abd Al-Azîz demanda à Aboû Bourda de jurer par ‘Allâh dont il n'y a pas de dieu que Lui’ trois fois, et de confirmer que son père avait bien rapporté ces propos du Prophète (ﷻ). Il le confirma par serment.⁹⁰

87 Al Boukhârî et Mouslim .

88 Ibn Mâjah et Ahmâd.

89 Mouslim et Ibn Mâjah.

90 Mouslim et Ahmâd.



Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Les Musulmans viendront au Jour de la Résurrection avec des péchés comme des montagnes. Allâh leur pardonnera et placera leurs péchés sur le compte des mécréants.*»⁹¹

Aboû Bourda a également rapporté d'après son père que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Quand Allâh rassemblera les créatures au Jour de la Résurrection, Il permettra à la oumma de Mouhammad de se prosterner. Ils se prosterneront pendant un long moment. Il dira ensuite, 'Levez la tête. Je vais faire de vos ennemis votre rançon pour l'Enfer'.*»⁹²

At-Tabarâni a rapporté d'après Houdhayfa (Qu'Allâh l'agrée) que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, le pécheur en religion et le fou perdu dans ses pensées entreront au Paradis. Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, au Jour de la Résurrection, Allâh pardonnera très certainement, à tel point que le diable espérera en faire partie.*»⁹³

Ceux de cette **oumma** qui entreront au Paradis sans jugement

Le premier hadîth

Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté, que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Les oummas m'ont été présentées. J'ai vu un Prophète accompagné d'une oumma (entière), un Prophète accompagné d'un groupe de gens, un Prophète avec dix personnes, un Prophète avec cinq personnes et un Prophète marchant tout seul. Puis j'ai vu une foule. Quelqu'un a dit, 'Voici ta oumma et il y en a soixante-dix mille parmi eux qui ne seront jamais interrogés ni châtiés'. Je demandai, 'Pourquoi cela ?' Il répondit, 'Ils ne recourent pas au tison (comme traitement), n'utilisent pas la rouqya (c'est-à-dire un talisman, une amulette, etc.), ne cherchent pas à lire de présages au travers des oiseaux, mais placent leur confiance en leur Seigneur.'*» 'Oukâcha Ibn Mih-san

91 Mouslim.

92 Ibn Mâjah

93 At-Tabarâni.



(Qu'Allâh l'agréé) se leva et demanda, «Prie Allâh de me mettre parmi eux.» Alors le Prophète (ﷺ) pria, «Ô Allâh! Fais-le figurer parmi eux.» Un autre homme lui adressa la même requête, «Prie Allâh de me mettre parmi eux,» mais il lui répondit, «Oukâcha t'a devancé en cela.»⁹⁴

Second hadîth

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*J'ai imploré mon Seigneur, Le Puissant, Le Glorieux, et Il m'a promis qu'il admettrait soixante-dix milles de ma oumma au Paradis (sans jugement), leurs visages brillants comme la pleine lune. J'ai prié pour que le nombre soit augmenté et Il m'a accordé une augmentation de soixante-dix pour chaque millier. J'ai dit, 'Ô Seigneur! (Qu'en sera-t-il) s'il n'y a pas autant de mouhâjîr de ma oumma ?' Il dit, 'Alors, Je compenserai le nombre avec les a'râb (les villageois)'.»*⁹⁵

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Nous sommes les derniers (mais) les premiers au Jour de la Résurrection. Le premier groupe de ma oumma à entrer au Paradis sera un groupe de soixante-dix milles personnes. Ils ne seront pas interrogés et chacun aura le visage rayonnant comme la pleine lune. Puis ceux qui les suivront seront plus clairs que les étoiles dans le ciel. Ensuite, après eux, il y aura des degrés.*»⁹⁶

Troisième hadîth

Sahl Ibn Sa'd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Soixante-dix milles ou sept cent milles de ma oumma entreront au Paradis (le sous-rapporteur n'était pas sûr du nombre), se tenant les uns les autres de sorte que le premier et le dernier d'entre eux entreront au Paradis. Leurs visages seront rayonnants comme la lune à la quatorzième nuit.*»⁹⁷

94 Al Boukhârî et Ahmad.

95 Ahmad et Al Bayhaqî.

96 Ahmad.

97 Al Boukhârî, Mouslim, Al Bayhaqî et Ahmad.



Quatrième hadîth

Aboû Bakr As-Siddîq (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*On m'a accordé soixante-dix milles qui entreront au Paradis sans jugement, leurs visages comme la lune à la quatorzième nuit (du mois lunaire), leurs cœurs comme le cœur d'un seul homme. Je demandai à mon Seigneur, Le Puissant, Le Glorieux, d'accroître ce nombre. Alors Il m'accorda une augmentation de soixante-dix milles pour chacun.*»⁹⁸

Cinquième hadîth

Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a vu les *oumam* en rêve. Une *oumma* est passée près de lui, dont le grand nombre l'a étonné. Ils peuplaient les plaines et les montagnes. Il a dit, «*On m'a dit, 'Pour toi, il y a avec ceux-ci soixante-dix milles qui entreront au Paradis sans aucun jugement. Ils n'ont jamais recouru au tison, ni à la rouqya par des amulettes ni aux présages des oiseaux, mais ils s'en remettaient en toute confiance à leur Seigneur'.*»

‘Oukâcha Ibn Mih-san (Qu'Allâh l'agrémenté) a dit, «Ô Messager d'Allâh, prie Allâh de me faire figurer parmi eux.» Alors il pria, «Ô Allâh, accepte-le comme l'un d'entre eux.» Un autre homme des Ansârs se leva et demanda aussi, «Ô Messager d'Allâh, prie Allâh de me faire figurer parmi eux,» mais il lui répondit, «‘Oukâcha t'a devancé.»⁹⁹

Sixième hadîth

Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Une nuit, nous avons beaucoup discuté avec le Messager d'Allâh (ﷺ), le lendemain matin, nous revînmes le voir, il dit, «*Cette nuit, on m'a montré les Prophètes et leurs communautés. Il y avait un Prophète suivi par trois hommes. Un autre avait un grand groupe avec lui, un autre encore, entre trois et dix personnes. Et un Prophète n'avait personne avec lui. Moûsâ est passé près de moi avec*

98 Ahmad et Al Bayhaqî .

99 Ahmad.



un grand groupe des Banoû Isrâ'il. Cela m'étonna et je demandai, 'Qui sont-ils ?' On me répondit, 'C'est ton frère, Moûsâ, et avec lui les Banoû Isrâ'il'. Je demandai, 'Où est ma communauté ?' On me répondit, 'Regarde à ta droite', et je vis effectivement les plaines et les montagnes couvertes de gens. On me dit encore, 'Regarde à ta gauche'. Je regardai et en effet, l'horizon était couvert de gens. On me demanda, 'Es-tu satisfait ?' Je répondis, 'Je suis satisfait, Ô Seigneur. Je suis satisfait, Ô Seigneur'. On me dit, 'Certes, avec ceux-là il y a soixante-dix milles qui entreront au Paradis sans jugement'.» Puis le Prophète (ﷺ) s'adressa à nous et dit, «Si vous parvenez à faire partie de ces soixante-dix milles, faites-en, sinon soyez au moins parmi ceux de la main droite. Si vous échouez, alors parmi ceux que j'ai vu (à la gauche) de l'horizon. J'ai, en effet, vu beaucoup de gens inquiets.» 'Oukâcha Ibn Mih-san (Qu'Allâh l'agrée) se leva et demanda, «Prie Allâh, Ô Messager d'Allâh, de me faire figurer parmi ces soixante-dix milles.» Il pria alors pour lui. Un autre homme fit la même requête, mais il lui répondit que 'Oukâcha l'avait devancé. Puis nous discutâmes entre nous et demandâmes, «Qui a vu ces soixante-dix milles ?» Quelqu'un répondit, «Ils sont nés (Musulmans) dans l'Islam et n'associent rien à Allâh jusqu'à leur mort.» Cela fut transmis au Prophète (ﷺ), alors il dit, «Ce sont ceux qui ne recourent pas au tison, ni aux incantations aux amulettes ni aux présages des oiseaux, mais placent leur confiance en leur Seigneur.»¹⁰⁰

Septième hadîth

Imrân Ibn Housayn (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Soixante-dix milles de ma oumma entreront au Paradis sans jugement ni punition.» Quelqu'un demanda, «Qui sont-ils, Ô Messager d'Allâh ?» Il répondit, «Ce sont ceux qui ne recourent ni au tison, ni aux incantations ni aux mauvais présages des oiseaux, mais qui placent leur confiance en leur Seigneur.»¹⁰¹

100 Ahmad, Boukhârî, Mouslim et At-Tirmidhî

101 At-Tabarâni.



Huitième hadîth

Jâbir Ibn 'Abd-Allâh (Qu'Allâh l'agrément) a raconté qu'il avait entendu Le Messager d'Allâh (ﷺ) dire, «*Ainsi, le premier groupe sera sauvé. Leurs visages seront comme la pleine lune – soixante-dix milles personnes. Puis, ceux qui les suivront seront comme les étoiles brillantes dans le ciel, puis comme cela.*»¹⁰² Il mentionna le reste.

At-Tabarâni a rapporté, d'après Aboû Mâlik (Qu'Allâh l'agrément) que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Par Celui qui tient l'âme de Mouhammad dans Sa Main, au Jour de la Résurrection, Allâh vous enverra au Paradis, vous serez nombreux comme une nuit sombre, en un groupe puissant emplissant la terre. Les Anges diront, «Ceux qui sont avec Mouhammad dépassent en nombre ceux des autres prophètes'.*»¹⁰³

L'état des créatures au lieu du Rassemblement

Allâh (ﷻ) dit :

«*Et avertis-les du Jour du Regret, quand tout sera réglé; alors qu'ils sont (dans ce monde) inattentifs et qu'ils ne croient pas.*» (STE 19 : V.39)

«*Le Jour où l'Heure arrivera, ce jour-là ils se sépareront (les uns des autres). Ceux qui auront cru et accompli de bonnes œuvres se réjouiront dans un jardin; et quant à ceux qui n'auront pas cru et auront traité de mensonges Nos signes ainsi que la rencontre de l'au-delà, ceux-là seront emmenés au châtiment.*» (STE 30 : V.14-16)

«*...avant que ne vienne d'Allâh un jour qu'on ne peut repousser. Ce jour-là (les gens) seront divisés.*» (STE 30 : V.43)

«*Et le Jour où l'Heure arrivera, ce jour-là, les imposteurs seront perdus. Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son livre. On vous rétribuera aujourd'hui selon ce que vous œuvriez. Voilà Notre livre. Il parle de vous en toute vérité car*

102 Ahmad.

103 At-Tabarâni.



Nous enregistriions (tout) ce que vous faisiez». Ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, leur Seigneur les fera entrer dans Sa miséricorde. Voilà le succès évident. Et quant à ceux qui ont mécréu (il sera dit) : «Mes versets ne vous étaient-ils pas récités ? Mais vous vous enfliez d'orgueil et vous étiez des gens criminels». Et quand on disait : «La promesse d'Allâh est vérité ; et l'Heure n'est pas l'objet d'un doute», vous disiez : «Nous ne savons pas ce que c'est que l'Heure ; et nous ne faisions à son sujet que de simples conjectures et nous ne sommes pas convaincus (qu'elle arrivera). Et leur apparaîtra (la laideur) de leurs mauvaises actions. Et ce dont ils se moquaient les cernera. Et on leur dira : «Aujourd'hui Nous vous oubliions comme vous avez oublié la rencontre de votre jour que voici. Votre refuge est le feu ; et vous n'aurez point de secoureur. Cela parce que vous preniez en raillerie les versets d'Allâh et que la vie d'ici-bas vous trompait». Ce jour-là on ne les en fera pas sortir et on ne les excusera pas non plus. Louange à Allâh, Seigneur des cieux et Seigneur de la terre : Seigneur de l'univers. Et à Lui la grandeur dans les cieux et la terre. Et c'est Lui Le Puissant, Le Sage.» (STE 45 : V.27-37)

«Et la terre resplendira de la lumière de son Seigneur ; le Livre sera déposé, et on fera venir les Prophètes et les témoins ; on décidera parmi eux en toute équité et ils ne seront point lésés ; et chaque âme sera pleinement rétribuée pour ce qu'elle aura œuvré. Il (Allâh) connaît mieux ce qu'ils font. Et ceux qui avaient mécréu seront conduits par groupes à l'Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront : «Des messagers (choisis) parmi vous ne vous sont-ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici ?» Ils diront : si, mais le décret du châtiment s'est avéré juste contre les mécréants. «Entrez, (leur) dira-t-on, par les portes de l'Enfer, pour y demeurer éternellement». Qu'il est mauvais le lieu de séjour des orgueilleux ! Et ceux qui avaient craint leur Seigneur seront conduits par groupes au Paradis. Puis, quand ils y parviendront et que ses portes s'ouvriront, ses gardiens leur diront : «Salut à vous ! Vous avez été bons : entrez donc, pour y demeurer éternellement». Et ils diront : «Louange à Allâh qui nous a tenu Sa promesse et nous a fait hériter la terre ! Nous allons nous installer dans le Paradis là où nous voulons». Que la récompense de ceux qui font le bien est excellente ! Et tu



verras les Anges faisant cercle autour du Trône, célébrant les louanges de leur Seigneur et Le glorifiant. Et il sera jugé entre eux en toute équité, et l'on dira : «Louange à Allâh, Seigneur de l'Univers.» (STE 39 : V.69-75)

«Le Jour où cela arrivera, nulle âme ne parlera qu'avec Sa permission (celle d'Allâh). Il y aura des damnés et des heureux. Ceux qui sont damnés seront dans le Feu où ils ont des soupirs et des sanglots. Pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre – à moins que ton Seigneur en décide autrement – car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'Il veut. Et quant aux bienheureux, ils seront au Paradis, pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre – à moins que ton Seigneur n'en décide autrement – c'est là un don qui n'est jamais interrompu.» (STE 11 : V.105-108)

«Le Jour où Il vous réunira pour le Jour du Rassemblement, ce sera le jour de la grande perte. Et celui qui croit en Allâh et accomplit les bonnes œuvres, Il lui effacera ses mauvaises actions et le fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux où ils demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! Et ceux qui ont méchu et traité de mensonges Nos versets, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. Et quelle mauvaise destination !» (STE 64 : V.9-10)

«Le Jour où Nous rassemblerons les pieux sur des montures et en grande pompe, auprès du Tout Miséricordieux, et pousserons les criminels à l'Enfer comme un troupeau à l'abreuvoir, ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec Le Tout Miséricordieux.» (STE 19 : V. 85-87)

«Au Jour où certains visages s'éclaireront, et que d'autres s'assombriront. A ceux dont les visages seront assombris (il sera dit) : «avez-vous méchu après avoir eu la foi ?» Eh bien, goûtez au châtiment pour avoir renié la foi. Et quant à ceux dont les visages s'éclaireront, ils seront dans la Miséricorde d'Allâh, où ils demeureront éternellement.» (STE 3 : V.106-107)

Les versets du Qour'an sur le sujet sont nombreux. Il serait trop long de tous les mentionner. Nous allons donc passer à l'exposé de *hadiths* du Prophète (ﷺ) en la matière.



Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que Qâsim Ibn Walîda dit à propos du verset : **«Puis, quand viendra le grand cataclysme...»** (STE 79 : V.34) ; cela veut dire que : ceux qui méritaient le Paradis seraient conduits au Paradis tandis que ceux qui méritaient l'Enfer seraient conduits à l'Enfer.»¹⁰⁴

La dernière personne à entrer au Paradis

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Quelqu'un a demandé au Messager d'Allâh (ﷺ), « Ô Messager d'Allâh ! Verrons-nous notre Seigneur au Jour de la Résurrection ?» Alors, le Prophète (ﷺ) demanda, «*Eprouvez-vous des difficultés à voir le soleil quand il n'y a aucun nuage ?*» Les Compagnons répondirent, «Non, Ô Messager d'Allâh.» Il leur demanda encore, «*Eprouvez-vous des difficultés à voir la pleine lune (la quatorzième nuit du mois lunaire) quand il n'y a aucun nuage ?*» Ils répondirent, «Non, Ô Messager d'Allâh.» Il leur dit, «*Ainsi vous verrez votre Seigneur au Jour de la Résurrection. Allâh rassemblera les gens et dira, 'Tous ceux qui ont adoré des choses doivent les suivre. Que ceux qui ont adoré le soleil le suivent donc; et que ceux qui ont adoré la lune la suivent donc; et que ceux qui ont adoré les faux dieux suivent leurs faux dieux'. Ainsi, (seule) cette oumma restera, y compris les hypocrites parmi elle. Allâh viendra à eux sous une forme qu'ils ne connaissent pas. Il dira, 'Je suis votre Seigneur'. Ils diront, 'Nous cherchons refuge auprès d'Allâh contre toi. C'est là notre place jusqu'à ce que notre Seigneur vienne à nous. Lorsqu'Il viendra, nous Le reconnaîtrons'. Alors Il viendra à eux sous une forme qui leur est familière et dira, 'Je suis votre Seigneur'. Ils diront, 'Tu es notre Seigneur', et ils Le suivront. Le pont au-dessus de l'Enfer sera jeté.*»

Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Je serai le premier à traverser le Pont. Les Messagers prieront ce jour-là, 'Ô Allâh, notre salut, notre salut ! Il y aura des pinces au-dessus semblables aux épines de Sa'dân. Avez-vous déjà vu les épines de Sa'dân ?*» Ils répondirent, «Oui, Ô Messager d'Allâh.» Il dit, «*Ce sera comme les épines de Sa'dân sauf que seul Allâh en connaît la taille. Elles saisiront les gens en fonction de leurs actions. Certains périront*»

104 Tafsîr At-Tabarî (Sourate an-Nâzi'ât).



à cause de leurs actions. Certains seront disgraciés avant d'être sauvés... Ainsi, quand Allâh aura terminé la répartition des serviteurs et décidé de sortir de l'Enfer ceux qu'Il aura voulu parmi ceux qui auront témoigné qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh, Il commandera aux Anges de les retrouver. On les aspergera avec l'eau de la vie et ils pousseront comme l'herbe après la pluie. Un homme restera, le visage tourné vers l'Enfer. Il priera, 'Ô Seigneur, son air me touche et sa chaleur me brûle, détourne mon visage de l'Enfer'. Il ne cessera d'adresser cette prière à Allâh. Allâh dira, 'Voyons, si Je t'accorde cela, tu ne Me demanderas rien d'autre ?' Ildira, 'Non ! Par Ta Puissance, je ne Te demanderai rien d'autre'. Il détournera alors son visage du feu. Après quoi il dira, 'Ô Seigneur, approche-moi des portes du Paradis'. Allâh lui rappellera, 'Ne t'es-tu pas engagé à ne rien demander d'autre ?' Il dira, 'Par Ta Puissance, je ne demanderai rien d'autre'. Il donnera sa parole à Allâh et assurera qu'il ne demandera rien d'autre. Alors Allâh le rapprochera des portes du Paradis. Il observera ce qui se trouve dans le Paradis, mais ne dira rien jusqu'à ce qu'Allâh le veuille. Puis il implorera, 'Mon Seigneur ! Admet-moi au Paradis'. Il lui dira, 'Est-ce que tu ne t'étais pas engagé à ne rien demander d'autre ? Comme c'est triste pour toi, Ô fils d'Adam, comme tu es traître !' Il dira, 'Ô Seigneur ! Ne me laisse pas être la plus malchanceuse de Tes créatures'. Il ne cessera de prier jusqu'à ce qu'Il rie. Quand Il rira, Il permettra aussi qu'il y soit admis. Une fois à l'intérieur, on lui dira, 'Exprime ton désir'. Il l'exprimera et on lui redemandera encore de le faire. Il exprimera à nouveau son désir, jusqu'à ce qu'il n'ait plus de désir. On lui dira, 'Pour toi il y a cela, et encore autant'.»¹⁰⁵

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a dit, «Cet homme est la dernière personne à entrer au Paradis.» Aboû Sa'îd al-Khoudrî (Qu'Allâh l'agréé), qui était assis à côté de lui, a confirmé ce récit sauf qu'il a dit que la conclusion qu'il avait entendue de la bouche du Prophète (ﷺ) était, «*Et pour toi, il y a dix fois cela*» tandis qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté la version, «*et encore autant.*»

Aboû Sa'îd al-Khoudrî (Qu'Allâh l'agréé) a raconté: Nous avons demandé, «Ô Messager d'Allâh, pourrions-nous voir notre Seigneur ?» Il nous demanda à son tour, «*Trouvez-vous difficile de voir le soleil*

105 Al Boukhârî, Mouslim, Aboû Dâwoûd et Ahmad.



*lorsque le ciel est dégagé ?» Nous répondîmes, «Non.» Il dit alors, «Vous n'aurez aucune difficulté à voir votre seigneur. Puis un appeleur appellera, 'Que chacun aille vers ce qu'il adorait. Alors les gens de la croix iront vers la croix, ceux des idoles iront vers leurs idoles et ceux des divinités iront vers leurs divinités respectives, jusqu'à ce qu'il ne reste que ceux qui adoraien Allâh, pieux et pécheurs mélangés, parmi les gens du Livre. Puis l'Enfer sera amené comme si c'était un mirage. On demandera aux Juifs, 'Qu'adoriez-vous ?' Ils répondront, 'Nous adorions 'Ouzayr fils d'Allâh'. On dira, 'Vous mentez. Allâh n'a ni épouse ni descendance. Alors, que voulez-vous ?' Ils diront, 'Nous voulons de l'eau'. On leur dira, 'Buvez', mais ils tomberont dans l'Enfer. On demandera ensuite aux Chrétiens, 'Qu'adoriez-vous ?' Ils répondront, 'Nous adorions le Messie fils de Dieu'. On leur dira, 'Vous mentez. Allâh n'a ni épouse ni descendance'. On leur demandera, 'Que voulez-vous ?' Ils demanderont de l'eau et on leur dira de boire, mais ils tomberont dans l'Enfer. Seuls resteront ceux qui adoraient Allâh, Le Tout Puissant, Le Glorieux. Pieux et pécheurs seront mélangés. On leur demandera, 'Qu'est-ce qui vous a retenu ici alors que tous les autres sont partis ?' Ils diront, 'Nous nous sommes tenus à l'écart d'eux au moment où nous avions plus besoin d'eux qu'aujourd'hui. Nous avons entendu un appeleur appeler : Que chaque peuple rejoigne ce qu'il adorait, nous avons donc attendu notre Seigneur, Le Très Haut, Le Majestueux, Le Glorieux'. Alors le Dominant, Le Très Haut viendra à eux sous une forme qu'ils ne connaissent pas. Il leur dira, 'Je suis votre Seigneur'. Ils diront, 'Nous cherchons refuge auprès d'Allâh contre toi. C'est notre place jusqu'à ce que notre Seigneur vienne à nous, jusqu'à ce qu'Il vienne et que nous Le reconnaissons'. Alors Allâh se présentera à eux sous une forme qu'ils reconnaissent, différente de celle sous laquelle Il s'était présenté à eux la première fois. Il leur dira, 'Je suis votre Seigneur'. Ils diront, 'Tu es notre Seigneur. Personne ne peut lui parler en dehors des Prophètes.' On leur demandera, 'Y a-t-il un signe par lequel vous le reconnaissiez ?' Ils répondront, 'Le tibia'. Allâh révèlera alors «Son Pied» ; comme Il l'a dit : **«Le Jour où «un Pied sera découvert.»** (STE 68 : V.42)*

Tous les Croyants se prosterneront devant Allâh, mais seuls resteront ceux qui avaient l'habitude de se prosterner pour qu'on les voie faire et que l'on parle d'eux. Un individu essayera de se prosterner, mais son dos deviendra un os rigide. Ensuite le Pont sera amené et jeté au-dessus de l'Enfer.»



Nous demandâmes, «Ô Messager d'Allâh, qu'est-ce que ce Pont?»

Il répondit (ﷺ), «Il est glissant avec des attaches et une graine épineuse dessus, large d'un côté et étroit de l'autre. Les épines sont courbes aux extrémités. Elles ressemblent au Sa'dân que l'on trouve au pays de Najd. Certains des Croyants traverseront le Pont en un clin d'œil, d'autres à la vitesse de l'éclair, ou d'une tempête, ou de chevaux rapides, ou encore de chameaux. Le Musulman sera donc sauvé, le blessé sera sauvé (certains subiront des blessures mineures), mais d'autres tomberont dans l'Enfer – jusqu'à ce que le dernier passe (comme s'il était) traîné. Et vous ne pouvez être plus sévères que celui qui se tient au côté de la Vérité. Vous verrez clairement, ce Jour-là, qui est le vrai Croyant. En se voyant sauvés, ils diront à al-Jabbâr (le Dominant) – intercédant en faveur de leurs frères, 'Notre Seigneur! Nos frères ont combattu à nos côtés, ont jeûné avec nous, et ont accomplis des actions avec nous...' Allâh dira, 'Retirez de l'Enfer ceux qui ont dans le cœur une foi équivalente au poids d'un atome'. On les en fera sortir. Allâh interdira au feu de toucher leurs visages. Certains d'entre eux seront dans le feu jusqu'aux pieds, certains jusqu'à mi-jambe. Ils feront sortir ceux qu'ils connaissent. Ils reviendront auprès d'Allâh, qui leur dira, 'Allez chercher ceux dans le cœur desquels vous trouverez une foi équivalente au poids d'un dinâr (un demi-atome)'. Ils sortiront ceux qu'ils reconnaîtront.»

Aboû Sa'id (Qu'Allâh l'agréé) a dit : Si vous ne me croyez pas, alors vous pouvez réciter la Parole d'Allâh : **«Certes, Allâh ne lèse (personne), fût-ce du poids d'un atome. S'il est une bonne action, Il la double.»** (STE 4 : V.40)

Le Prophète (ﷺ) ajouta : «Le Prophète, les Anges et les Croyants intercéderont. Puis Al-Jabbâr dira, «Mon intercession subsiste.» Il retirera une poignée. Ils auront été entièrement brûlés. Ils seront immergés dans la rivière à l'entrée du Paradis, appelée 'la Rivière de la Vie'. Ils pousseront sur ses rives, comme une graine pousse grâce à la pluie, comme on le voit près d'un rocher ou d'un arbre – ceux qui sont au soleil sont verts et ceux qui sont à l'ombre sont blancs. Ils en émergeront semblables à des perles. Allâh placera autour de leurs coups des colliers et ils entreront au Paradis. Les gens du Paradis diront, «Ce sont ceux qui ont été libérés par Ar-Rahmân (Le Tout Miséricordieux). Allâh les a admis au Paradis. Sans qu'ils n'aient fait

aucune action ni aucun bien.» On leur dira alors, «Pour vous, il y a ce que vous voyez et encore autant.»¹⁰⁶

Aboû az-Zoubayr a rapporté que Jâbir Ibn ‘Abd-Allâh (Qu’Allâh l’agréé) a été questionné au sujet d’*al-wourouûd* (**la venue**). Il a dit, «Au Jour de la Résurrection, nous viendrons de partout, dans un tel état, pour voir qui est au-dessus des gens. Les nations seront appelées avec les idoles et les divinités qu’ils avaient l’habitude d’adorer. Les premiers seront les premiers. Puis notre Seigneur viendra après cela et demandera, «Qui attendez-vous?» Ils diront, «Nous attendons notre Seigneur.» Il leur dira, «Je suis votre Seigneur.» Ils diront, «Jusqu’à ce que nous Te voyions.» Alors Il se présentera à eux, «**riant**». Ils Le suivront. Chaque être humain – Croyant ou hypocrite – recevra une lumière qu’il suivra. Sur le pont de l’Enfer, il y aura des pinces et des épines qui saisiront ceux qu’Allâh voudra. Puis la lumière des hypocrites sera enlevée et les Croyants seront sauvés. Ceux du premier groupe qui sera sauvé auront des visages semblables à la pleine lune. Ils seront soixante-dix milles et ne subiront aucun jugement. Ceux qui les suivront ensuite seront comme les étoiles les plus brillantes du ciel. L’intercession commencera alors. Ils intercéderont jusqu’à ce que chaque personne qui aura confirmé *lâ ilâha illâ-Allâh* (Il n’y a pas d’autre dieu qu’Allâh) soit sortie de l’Enfer, même si elle n’a que peu de bien dans le cœur, fût-ce l’équivalent d’un grain d’orge, pas plus. Il sera amené dans la cour du Paradis et les habitants du Paradis l’aspergeront d’eau jusqu’à ce qu’il repousse comme une graine irriguée par de l’eau. Sa peur s’évanouira et il demandera jusqu’à ce qu’on lui accorde l’équivalent la terre et dix fois autant.¹⁰⁷

Aboû Hourayra et Houdhayfa (Qu’Allâh les agréé) ont rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Allâh rassemblera les gens. Le Croyant se tiendra debout jusqu'à ce que le Paradis soit paré pour eux. Ils iront vers Adam et lui diront, 'Ô notre père, fais ouvrir les portes du Paradis pour nous'. Il leur dira, 'Quoi ? Mais la faute de votre père Adam vous a expulsés du Paradis. Je n'en suis pas digne. Allez plutôt trouver Ibrâhîm, Khalîl*

106 Al Boukhârî, Mouslim, Aboû Dâwoûd et Ahmad.

107 Mouslim.



Allâh.’ Mais Ibrâhîm dira, *Je n’en suis pas digne, j’étais juste un Khalîl...* Allez plutôt trouver Moûsâ’. Lui aussi s’excusera et les dirigera vers ‘Isâ, le Verbe de Dieu (*Kalimatou Allâh*) et Son Esprit (*Rouhoulhou*). Mais lui aussi s’excusera. Ils iront alors trouver Mouhammad (ﷺ). Il se lèvera et sera autorisé (à intercéder). Les choses confiées ainsi que les liens de parenté seront libérés et se tiendront de chaque côté du *Sîrât*. Certains de vous traverseront le Pont comme un éclair.» Je demandai, «Que mes parents soient sacrifiés pour toi, quelle sera la vitesse de cet éclair?» Il demanda à son tour, «N’as-tu jamais vu comment l’éclair va et vient, en un clin d’œil? Et certains traverseront comme le souffle du vent, d’autres à la vitesse de la pluie qui tombe, et d’autres à la vitesse de montures. Leurs actions les emmèneront. Et votre Prophète se tiendra au *Sîrât*, disant, ‘Ô Seigneur, notre salut. Ô Seigneur, notre salut.../... Un homme viendra mais sera incapable de marcher et tombera. Sur les côtés du *Sîrât*, il y aura des pinces suspendues. Elles saisiront ceux qu’on leur aura ordonné de saisir. Certains pourront traverser tout en étant blessés, et certains tomberont dans le feu.» Par Celui qui tient l’âme d’Aboû Hourayra dans Sa Main, la profondeur de l’Enfer est l’équivalent de soixante-dix années de marche.»¹⁰⁸

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu’Aboû Moûsâ al-Ach’arî (Qu’Allâh l’agrément) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «Allâh rassemblera les nations sur une seule plaine. Quand il décidera de les juger, Il personnifiera pour eux ce qu’ils avaient l’habitude d’adorer. Ils les suivront et ils les guideront jusqu’à l’Enfer. Puis notre Seigneur viendra à nous tandis que nous serons sur une terre surélevée. Il demandera, ‘Qui êtes-vous?’ Nous répondrons, ‘Nous sommes les Musulmans’. Il nous demandera, ‘Qu’attendez-vous?’ Nous dirons, ‘Nous attendons notre Seigneur’. Il nous demandera, ‘Le reconnaîtrez-vous si vous Le voyez?’ Nous répondrons, ‘Oui’. Il demandera, ‘Et comment, si vous ne L’avez jamais vu?’ Nous Lui dirons, ‘Il n’a pas d’égal ni de semblable, et viendra à nous en souriant’. Il dira, ‘Recevez la bonne nouvelle, Ô compagnie de Musulmans! Il n’y a personne parmi vous pour lequel je n’enverrai un mécréant en Enfer à sa place’.»¹⁰⁹

108 Mouslim.

109 Mouslim et Ahmâd.



Les termes de la fin du hadîth tels qu'ils sont rapportés par Mouslim sont, «*Aucun Musulman ne meurt sans qu'Allâh n'admette à sa place un mécréant en Enfer.*





Le Pont (As-Sirât)

Ainsi, après la dispersion du lieu du rassemblement (*al mahchar*), les gens arriveront à l'obscurité du *Sirât* qui est le Pont jeté au-dessus de l'Enfer. C'est ce que 'Âïcha (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté : On a demandé au Messager d'Allâh (ﷺ) où les gens seraient le jour où la terre serait changée en une autre terre, ainsi que les cieux. Il a répondu (ﷺ), «*Ils seront dans l'obscurité, à côté du Pont.*»¹¹⁰

A ce moment là, les hypocrites et les Croyants seront séparés. Les hypocrites resteront derrière et les Croyants passeront devant. Une barrière viendra se mettre entre eux et empêchera les hypocrites de rejoindre les Croyants. Allâh (ﷻ) dit à ce sujet :

«Le Jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite ; (on leur dira) : «Voici une bonne nouvelle pour vous, aujourd'hui : des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement». Tel est l'énorme succès. Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui croient : «Attendez que nous empruntons (un peu) de votre lumière». C'est alors qu'on éleva entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment. «N'etions-nous pas avec vous ?» leur crieront-ils. «Oui, répondront (les autres) mais vous vous êtes laissés tenter, vous avez comploté (contre les croyants) et vous avez douté et de vains espoirs vous ont trompés, jusqu'à ce que vînt l'ordre d'Allâh. Et le séducteur (le diable) vous a trompés au sujet d'Allâh. Aujourd'hui donc, on n'acceptera de rançon ni de vous ni de ceux qui ont mécréu. Votre asile est le Feu : c'est lui qui est votre compagnon inséparable. Et quelle mauvaise destination !» (STE 57 : V.12-15)

«Ô vous qui avez cru ! Repentez vous à Allâh d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, le jour où Allâh épargnera l'ignominie au Prophète et à ceux qui croient avec lui.



Leur lumière courra devant eux et à leur droite; ils diront : «Seigneur, parfais-nous notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent». (STE 66 : V.8)

‘Abd-Allâh (Qu’Allâh l’agréé) a raconté qu’au Jour de la Résurrection, Allâh rassemblera les gens. Un appeleur appellera, «Ô Gens, n’êtes-vous pas satisfaits de votre Seigneur qui vous a créés, vous a donné votre subsistance, et vous façonnés de façon à laisser chacun prendre pour gardien celui qu’il avait pris pour gardien dans le monde ?» Ainsi, pour ceux qui adoraient ‘Ouzayr, le diable prendra les traits de ‘Ouzayr, de même que l’arbre, le bois coupé et la pierre seront aussi personnifiés pour eux. Seuls les adhérents à l’Islam resteront prosternés. On leur dira, «Qu’avez-vous à ne pas partir comme les autres ?» Ils diront, «Nous avons un Seigneur que nous n’avons pas encore vu.» On leur demandera s’ils Le reconnaîtront quand ils Le verront, et ils répondront qu’il y a un signe entre eux par lequel ils Le reconnaîtront. Quand on leur demandera lequel, ils diront qu’Il découvrira Son «Pied». A ce moment, Son Pied apparaîtra et ils tomberont prosternés – ceux qui L’adoraient. Cependant, certains resteront incapables de se prosterner, le dos comme des cornes de vaches. Puis on leur commandera de relever la tête et ils recevront une lumière proportionnelle à leurs actions. Il y en aura parmi eux qui recevront une lumière comme un palmier dans la main droite et d’autres d’une autre sorte dans la main droite ; il y en aura même qui recevront une lumière semblable à leur gros orteil, tantôt brillante, tantôt éteinte – quand elle s’allumera, il fera un pas, mais quand elle s’éteindra, il s’arrêtera. Ils arriveront alors au *Sirât*, acéré comme une épée et glissant. On leur dira, «Avancez en fonction de votre lumière.» Certains traverseront (en un éclair) comme des étoiles filantes, certains comme le vent, d’autres en un clin d’œil, et d’autres encore à l’allure irrégulière du chameau. Ils avanceront à la mesure de leurs actions – les uns avec une lumière au gros orteil, tombant sur les mains, traînant les pieds, sentant le feu de chaque côté. Puis ils en seront enfin délivrés. Une fois sauvés, ils diront, «Louange à Allâh qui nous a sauvés de toi après que nous t’ayons vu. En effet, Allâh (ﷻ) nous a accordé ce qu’Il n’accordé à personne.»



Masroûq a dit que lorsque ‘Abd-Allâh arrivait à ce point, il riait invariablement. Quelqu’un lui demanda, «Ô Aboû ‘Abd Ar-Râhmân, tu nous as souvent relaté ce *hadîth*. Chaque fois que tu arrives à cette partie, tu ris.» Il dit, «J’ai souvent entendu Le Messager d’Allâh (ﷺ) le raconter, et il riait quand il arrivait à cette partie du *hadîth*, à tel point qu’on pouvait voir sa luette et ses molaires.»

Il poursuivit ensuite le *hadîth* : L’homme dira, «*Plaisantes-Tu avec moi alors que Tu es le Seigneur des mondes ?*» Il lui dira, «*Non, mais Je suis...*» Ibn Mas’ûd rit.¹¹¹ Puis il le mentionna.

Al Bayhaqî rapporta ensuite le *hadîth* d’Anas Ibn Mâlik (Qu’Allâh l’agréé) qui a dit : J’ai entendu Le Messager d’Allâh (ﷺ) dire, «*Le Sirât est fin comme une mèche de cheveux et acéré comme une épée. Les Anges protègeront les croyants et les croyantes et Jibril (ﷺ) m’assistera tandis que je dirai, ‘Ô Seigneur, notre salut, Ô Seigneur, notre salut ! Mais les hommes et les femmes qui en glisseront ce jour-là seront nombreux.*»¹¹²

Soufyân Ath-Thawrî a rapporté que Jounâda Ibn Abî Oumayya (Qu’Allâh l’agréé) a raconté : Vous êtes consignés auprès d’Allâh avec vos noms, vos surnoms, vos lieux de naissance, vos secrets et vos assemblées. Quand le Jour de la Résurrection arrivera, il sera dit, «*Ô un tel, voici ta lumière ! Ô un tel, il n’y a pas de lumière pour toi.*» Et il récita la Parole d’Allâh (ﷻ) : «*...leur lumière courant devant eux et à leur droite.*» (STE 57 : V.12)

Ad-Dâhhâk’ a dit, qu’il n’y aura personne qui ne recevra pas de lumière au Jour de la Résurrection. Lorsqu’ils arriveront près du *Sirât*, la lumière des hypocrites disparaîtra. Voyant cela, les Croyants auront peur que la leur ne disparaisse aussi. Alors ils prieront : «*Seigneur, parfaîs-nous notre lumière.*» (STE 66 : V.8)

Ibn ‘Abbâs (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté que Le Messager d’Allâh (ﷻ) a dit, «*Allâh appellera les gens par leurs noms au Jour de la Résurrection, séparé de Ses (autres) serviteurs par un écran. Et à proximité du Sirât, Allâh donnera à chaque Croyant une lumière et à chaque hypocrite une lumière.*

111 Al Hâkim.

112 Al Moundhirî.



Une fois qu'ils seront arrivés au Sirât, Allâh enlèvera la lumière des hypocrites – hommes et femmes. Ils diront alors à ceux qui ont cru : (...Attendez que nous empruntons (un peu) de votre lumière.) (STE 57 : V.13)

Les Croyants diront : *« Celui qu'Allâh prive de lumière n'a aucune lumière. »* (STE 24 : V.40)

« Ce jour-là, personne ne se souviendra de personne. »

Ibn Abî Hâtim a raconté qu'Aboû Ad-Dardâ' et Aboû Dharr (Qu'Allâh les agréé) ont rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, *« Au Jour de la Résurrection, je serai la première personne à qui l'on permettra de se prosterner, et la première à qui l'on permettra de relever la tête. Je regarderai devant moi, derrière moi, à ma droite et à ma gauche, et je reconnaîtrai ma communauté d'entre toutes les nations. »* Quelqu'un lui demanda, *« Ô Messager d'Allâh, comment distingueras-tu ta communauté, depuis celle de Noûh jusqu'à la tienne? »* Il répondit, *« Je les reconnaîtrai à leurs visages radieux à cause de leurs ablutions, ce qui n'est pas donné aux autres ou mam. Ils recevront leurs Livres dans la main droite, et je les reconnaîtrai à leurs fronts (qui porteront la marque de leurs prosternations) et à leurs visages. Je les reconnaîtrai à leur lumière qui courra devant eux et à leur progéniture. »*¹¹³

Ibn Abî Hâtim a également rapporté que Soulaym Ibn 'Âmir a raconté : Nous avons rejoint un cortège funéraire aux portes de Damas. Aboû Oumâma Al Bâhilî (Qu'Allâh l'agréé) était avec nous. Lorsque nous eûmes accompli la *salât* funéraire et que les gens commencèrent à ensevelir le corps, Aboû Oumâma (Qu'Allâh l'agréé) dit, *« Ô Gens ! Vous vaquez effectivement matins et soirs en un lieu où vous pouvez gagner des bonnes actions ou des mauvaises. Vous passerez ensuite à une autre étape – celle-ci ! »* – il désigna la tombe – *« un séjour solitaire, un séjour sombre, un séjour étroit et plein de vers, un séjour limité – sauf pour celui pour qui Allâh le rend spacieux. Puis vous vous rendrez au lieu de la Résurrection où les gens tombent inconscients. Certains visages seront blancs et d'autres noirs. Puis vous irez à un autre endroit où les gens tomberont inconscients dans une grande obscurité. De*

113 Ahmad.



la lumière sera distribuée de telle sorte que le Croyant recevra de la lumière tandis que le mécréant et l'hypocrite en seront privés. On ne leur donnera rien. C'est ce qu'Allâh a exprimé : **« Celui qu'Allâh prive de lumière n'a aucune lumière. »** (STE 24 : V.40)

Le mécréant et l'hypocrite ne bénéficieront pas de la lumière (du Croyant), tout comme l'aveugle ne peut bénéficier de la vue de celui qui voit. L'hypocrite dira à ceux qui croient : **« Attendez que nous empruntions de votre lumière. »** (STE 57 : V.13)

C'est ce qu'Allâh leur réserve comme cela apparaît dans Ses paroles : **« Ils cherchent à tromper Allâh, mais Allâh retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). »** (STE 4 : V.142)

Ils retourneront alors là où les lumières ont été distribuées, mais n'y trouveront rien. Ils se tourneront alors vers eux.

« C'est alors qu'on élèvera entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment (de l'Enfer). » (STE 57 : V.13)

On a dit que c'est un mur entre le Paradis et l'Enfer. C'est à ce sujet qu'Allâh dit : **« Et entre les deux il y aura un mur. »** (STE 7 : V.46)

Ce qui vient d'être rapporté ci-dessus est *sahîh* (fiable et juste). Quant à ce que 'Abd-Allâh Ibn 'Amr et Ka'b Al Ahbâr ont rapporté de la tradition juive (*al isrâ'iliyyât*), sur le fait qu'il s'agirait du mur de Bayt al-Maqdis, c'est un avis extrêmement faible. Peut-être ont-ils exprimé tous les deux une similitude.

En vérité, Allâh (ﷻ) sait ce qu'ils voulaient dire.

Aboû bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Ahmad qu'Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé) a écrit à Salmân (Qu'Allâh l'agréé) : « Ô Frère ! Ne collecte pas les choses du monde pour lesquelles tu ne peux exprimer ta gratitude, car j'ai entendu Le Messager d'Allâh (ﷻ) dire, « Pour l'homme du monde qui y a obéit à Allâh, ses biens le précéderont. Chaque fois qu'il rencontrera un obstacle sur le Sirât, ses biens lui diront, 'Avance, tu as donné à Allâh Son dû me concernant'. Puis l'homme du monde qui n'y avait pas obéi à Allâh sera amené, sa fortune sur les épaules. Chaque



fois qu'il rencontrera un obstacle sur le Sirât, ses biens diront, ‘Sache-le! Tu n'as pas donné à Allâh Son dû me concernant’. Cela n'aura de cesse jusqu'à ce qu'il appelle à sa propre perte.»¹¹⁴

‘Oubayd Ibn ‘Oumayr (Qu’Allâh l’agréé) avait l’habitude de dire, «Ô Gens, c’est un pont suspendu. Sa surface est glissante. Les Anges sont placés à ses côtés, et disent, ‘Ô Seigneur, leur salut!’ Le Sirât est comme une épée installé au-dessus de l’Enfer, avec des pinces et des épines dessus. Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, chacun d’eux saisira plus de gens que (les membres des tribus de) Rabî‘a et Moudar.»

Sa‘îd Ibn Abî Hilâl a rapporté qu’il avait appris, qu’au Jour de la Résurrection, le Sirât serait sur le pont. Pour certaines personnes, il sera plus étroit qu’une mèche de cheveux, et pour d’autres, ce sera un large passage. Rapporté par Ibn Abî Ad-Dounyâ.¹¹⁵

Il a également rapporté qu’Aboû Wâ‘iz Az-Zâhid a raconté que le Sirât est un voyage d’un millier d’années. Les gens monteront dessus pendant milles ans. Ils parcourront ses niveaux pendant milles ans et en descendront pendant milles ans.

Il a aussi rapporté que Sâlim Ibn Ja‘d a raconté : L’Enfer a trois niveaux. L’un relatif aux choses confiées, un autre relatif aux liens de parenté, et sur le troisième se tient Allâh et c’est le *mîrsâd*. Si l’on peut être délivré des deux premiers, en revanche, c’est impossible pour le troisième. Il récita ensuite le verset : **«Car ton Seigneur demeure aux aguets. (labî al-mîrsâd)»** (STE 89 : V.14)

Le terme *mîrsâd* signifie ‘vigilant’, ‘aux aguets’.

‘Oubayd Allâh Ibn al-Farrâ’ a raconté : Au Jour de la Résurrection, le Sirât s’étendra entre les ‘choses confiées’ et les ‘liens de parenté’. Et un appeleur appellera, «Sachez-le! Celui qui a honoré la confiance et maintenu les liens de parenté pourra passer sans crainte, en toute sécurité.» Rapporté par Ibn Abî Ad-Dounyâ.

114 ‘Abd Ar-Razzâq et Aboû Nou‘aym.

115 Az-Zoubaydî.



‘Abd Ar-Rahmân a raconté d’après un homme des Banoû Kinda lequel a dit être allé chez ‘Â’icha (Qu’Allâh l’agrée), il s’adressa à elle de derrière un voile et lui dit, «J’ai un désir dans le cœur mais je n’ai jamais trouvé personne pour le satisfaire.» Elle demanda, «À quelle tribu appartiens-tu?» Il répondit, «Kinda.» Elle demanda, «De quelle branche?» Il dit, «Des gens de Hims.» Elle demanda, «Que veux-tu?» Il dit, «Le Messager d’Allâh (ﷺ) a-t-il raconté qu’il viendrait un temps où personne ne serait autorisé à intercéder pour un autre?» Elle répondit, «Oui. Je l’ai interrogé à ce sujet tandis que nous étions sur le même lit. Il a dit, *‘Ce sera quand le Sirât sera placé. Personne ne pourra plus rien faire pour un autre – pas même moi, jusqu’à ce que je connaisse ma destination. Le jour où certains visages seront blancs tandis que d’autres s’assombriront, jusqu’à ce que je connaisse mon sort. Puis de nouveau au Sirât, lorsqu’il sera aiguisé et chauffé – très fin comme le fil d’une épée, et brûlant comme un charbon ardent. Le Croyant le traversera sans dommages, mais l’hypocrite sera saisi au milieu, sentant la chaleur sous ses pieds ; il portera la main à ses pieds.’*» Elle demanda à l’homme s’il avait déjà vu quelqu’un qui s’était piqué le pied avec une épine ; il est prompt à porter la main vers son pied. Elle dit, *‘De la même manière, l’hypocrite portera la main et la tête à ses pieds. Az-Zabâniya (les Anges de l’Enfer) le frapperont et le saisiront par le front et les pieds, et le jettent dans l’Enfer. Il continuera de tomber pendant cinquante années.’* L’homme demanda, «A quoi ressemblera cet homme?» elle lui dit, *‘À dix chameaux gravides. Ce jour-là, les coupables seront identifiés à leurs marques et seront saisis par le front et les pieds.’*»





SECTION

Tous les fils d'Adam (ﷺ)

Allâh (ﷻ) dit :

« Par ton Seigneur ! Assurément, Nous les rassemblerons, eux et les diables. Puis, Nous les placerons autour de l'Enfer, agenouillés. Ensuite, Nous arracherons de chaque groupe ceux d'entre eux qui étaient les plus obstinés contre le Tout Miséricordieux. Puis Nous sommes Le meilleur à savoir ceux qui méritent le plus d'y être brûlés. Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par (l'Enfer) : Car (il s'agit là) pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. » (STE 19 : V.68-72)

Allâh (ﷻ) jure par Lui-même qu'il rassemblera sans aucun doute les enfants de'Adam. Ceux d'entre eux qui auront obéi au diable seront en Enfer, agenouillés - c'est-à-dire, assis sur leurs genoux. Il dit : *« Et tu verras chaque communauté agenouillée. Chaque communauté sera appelée vers son livre. On vous rétribuera aujourd'hui selon ce que vous oeuvriez. »* (STE 45 : V.28)

Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé) a raconté qu'ils se tiendraient debout, observant sa terreur et son regard repoussant. Ils réaliseront qu'ils ne pourront éviter d'y entrer, comme Allâh le dit : *« Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétilllements. Et quand on les y aura jetés, dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète. »* Aujourd'hui, ne souhaitez pas la destruction une seule fois, mais souhaitez-en plusieurs. Dis : *« Est-ce mieux ceci ? Ou bien le Paradis éternel qui a été promis aux pieux, comme récompense et destination dernière ? Ils auront là tout ce qu'ils désireront et une demeure éternelle. C'est une promesse incombant à ton seigneur. »* (STE 25 : V.12-16)



« Vous verrez, certes, la Fournaise. Puis vous la verrez certes, avec l'œil de la certitude. Puis, assurément, vous serez interrogés, ce jour-là, sur les délices. » (STE 102 : V.6-8)

Allâh jure que toutes les créatures observeront l'Enfer. Il dit : *« Wa in minkoum illâ wâridouhâ, kâna 'alâ Rabbika batman maqdiyyan : Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par l'Enfer : Car (il s'agit là) pour ton Seigneur d'une sentence (serment) irrévocable. »* (STE 19 : V.71)

Ibn Mas'ûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a dit que ce serment de la part d'Allâh est vérité et aura lieu très certainement.

Abû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, « Si l'un d'entre vous perd trois de ses enfants, le Feu (de l'Enfer) ne le touchera pas, sauf ce qui relève du serment d'Allâh. »¹¹⁶

Mou'âdh Ibn Anas (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté d'après son père que Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, « Quiconque surveille les (maisons et les biens des) Musulmans dans l'unique but de plaire à Allâh, et non à cause du salaire que leur verse le propriétaire, ne verra pas l'Enfer à l'exception de ce qui relève du serment prononcé par Allâh. »¹¹⁷

Quant au terme 'wâridouhâ : venue', les exégètes ont divergé quant à sa signification.

Nous en avons parlé en détails dans notre exégèse. Pour nous, il s'agit de la venue et du passage au-dessus du *Sirât*.

Allâh (ﷻ) dit : *« Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. »* (STE 19 : V.72)

Moujâhid a dit que la fièvre affecterait chaque Croyant à son passage par l'Enfer. C'est ce que la 'venue' signifie pour lui.

Ibn Jarîr a rapporté qu'Abû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) sortit un jour pour rendre visite à l'un de ses Copagnons qui était malade, et je l'accompagnai. Il dit alors qu'Allâh

116 Al Boukhârî, Mouslim, At-Tirmidhî et An-Nasâ'î.

117 Ahmad.



dit, «*Cette fièvre est un Feu que Je mets sur Mon serviteur croyant afin qu'il lui tienne lieu d'une partie du Feu de l'au-delà.*»¹¹⁸

'Abd-Allâh Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a expliqué ce verset en disant que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Les gens y viendront, tous. Puis ils en descendront en fonction de leurs actions.*»¹¹⁹

Il a aussi raconté : «*Les gens viendront, tous, au Sirât et leur venue sera leur station autour du Feu. Puis ils descendront du Sirât en fonction de leurs actions. Certains le traverseront à la vitesse de l'éclair, d'autres à la vitesse d'un rapide coursier ; d'autres à celle d'un chameau rapide et d'autres encore à l'allure d'un homme qui court. Le dernier à passer n'aura de la lumière qu'à son gros orteil et il roulera et tanguera sur le Sirât qui est très glissant. Il y a des attaches et des épines dessus, comme (celles de l'arbre de) Qatad. Les Anges se tiendront de chaque côté, portant des pinces de l'Enfer avec lesquelles ils saisiront les gens.*»¹²⁰

Soufyân Ath-Thawrî a rapporté qu'Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Allâh ordonnera que le Sirât soit jeté et il sera placé au-dessus de l'Enfer. Les gens le traverseront en fonction de leurs actions. Les premiers passeront en un éclair, puis à la vitesse du vent, puis à l'allure d'un animal rapide, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un homme le traverse en courant, puis un autre en marchant, tandis les derniers ramperont sur le ventre en priant, «Ô seigneur, pourquoi m'as-tu rendu si lent?» Il lui dira, «Je ne t'ai pas rendu lent. Seules tes actions te ralentissent.»¹²¹

Al Hâfiż Aboû Nasr al-Wâ'ilî a établi dans son *Kitâb al-'Inâna* qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Enseignez aux gens ma Sounna même s'ils détestent cela. Et si vous ne voulez pas rester au Sirât, même pour un clin d'œil, avant d'entrer au Paradis, alors ne dites rien de la religion d'Allâh selon votre propre opinion.»

118 Al Bayhaqî et Ibn Abî Chayba.

119 At-Tirmidhî, Aḥmad et Ad-Dârimî.

120 At-Tirmidhî, Aḥmad et Ad-Dârimî.

Ibid.

121 Al Khatîb

(L'*isnâd* de ce *hadîth* est très inhabituel, mais son texte est *hasan*. Al Qourtoubî l'a rapporté.)

Hasan Ibn 'Arfa a rapporté, d'après Khâlid Ibn Ma'dan qu'après être entrés au Paradis, ses habitants diront, «Notre Seigneur ne nous a-t-il pas promis le passage par l'Enfer?» On leur dira, «Vous y êtes passés alors qu'il était éteint.»¹²²

D'autres prétendent que le terme *wouroûd* (traduit par 'venue') signifie 'l'entrée'. C'est ce qui a été rapporté d'après Ibn 'Abbâs, 'Abd-Allâh Ibn Rawâha, Aboû Maysara et d'autres.

Aboû Sâmiya a dit, Nous divergions à propos du terme *wouroûd*. Certains ont dit que les Croyants y entreraient, tandis que d'autres ont dit que tous y entrerait avant qu'Allâh ne sauve ceux qui ont cru. J'ai ensuite rencontré Jâbir Ibn 'Abd-Allâh et je l'ai questionné au sujet de cette divergence d'opinion. Il a dit que tous y viendraient.»¹²³

Salmân (Qu'Allâh l'agréé) a dit, que tous y entreraient. Il pointa ensuite ses doigts vers ses oreilles et dit, «Qu'elles deviennent sourdes, si je n'ai pas entendu le Prophète (ﷺ) dire, «*Il ne restera aucun pieux, ni aucun pécheur qui n'y entrera. Ce sera frais et paisible pour les Croyants, comme cela l'a été pour Ibrâhîm. Il y aura trop de bruit à cause du nombre de gens qui y viendront. Puis il récita : «Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.»* (STE 19 : V.72)

Aboû Bakr Ahmâd Ibn Salmân An-Najjâr a raconté que Ya'lâ Ibn Mounabbih a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, le Feu (de l'Enfer) dira aux Croyants, 'Hâtez-vous, Ô Croyants, votre lumière atténue ma flamme'.*»¹²⁴

Ibn Al Moubârak a rapporté d'après Khâlid Ibn Ma'dan, que les Croyants se diront avec étonnement que leur Seigneur leur avait promis un rendez-vous avec le Feu. On leur dira, «*Vous y êtes passés, mais il était éteint.*»¹²⁵

122 Ahmâd.

123 Ahmâd..

124 Aboû Nou'aym et Al Khaṭîb. Ce *hadîth* est jugé *gharîb*.

125 Majma' Az-Zawâ'id.

Khâlid Ibn Ma'dan a également raconté, que lorsque les gens du Paradis y entreront, ils se souviendront de la promesse de leur Seigneur selon laquelle ils passeraient par l'Enfer. On leur dira qu'ils y sont bel et bien passés, mais qu'il s'était consumé en poussière.¹²⁶

Ibn Jarîr a rapporté que Ghounaym Ibn Qays a dit, que le passage par la Fournaise était mentionné et qu'on disait qu'il toucherait les gens et bougerait avec eux comme un halo au point que leurs pieds brûleront, qu'ils soient pieux ou mauvais. Puis quelqu'un appellera, «*Ô Feu, retiens tes hommes mais libère mes Compagnons. Il saisira alors tous ses amis - Allâh les connaît - et jettera les Croyants dehors, avec sa main.*

¹²⁷

La même chose est aussi rapportée par Ka'b al Ahbâr.

Oumm Maysara (Qu'Allâh l'agrée), épouse de Zayd Ibn Hâritha (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) était chez Hafsa (Qu'Allâh l'agrée). Il a dit, «*Aucun de ceux qui ont participé aux (batailles de) Badr et Al Houdhaybiya n'entreront dans le Feu.*» Elle (Hafsa (Qu'Allâh l'agrée)) demanda, «Allâh n'a-t-il pas dit : *Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par (l'Enfer).*» (STE 19 :71) ?»

En réponse à sa question, le Prophète (ﷺ) récita la Parole de Dieu (ﷻ) : *Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés.*»¹²⁸ (STE 19 : V.72)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Quiconque donne deux sortes (de choses ou de ses biens) pour la cause d'Allâh sera appelé de toutes les portes du Paradis - et le Paradis a huit portes. Celui qui est régulier dans sa salât sera appelé par la porte de la salât. Celui qui paie régulièrement la zakât sera appelé par la porte de la zakât. Celui qui observe le jeûne comme il est prescrit sera appelé par la porte d'ar-Rayyân.*» Aboû Bakr (Qu'Allâh l'agréé) demanda, «Ô Messager d'Allâh, rien ne manquera à celui qui sera appelé par l'une de ces portes.

126 Majma' Az-Zawâ'id.

127 Tafsîr At-Tabarî (sourate Maryam 19 :71)

128 Ahmad.



Mais quelqu'un sera-t-il appelé par toutes les portes?» Il lui dit, «*Oui. Et j'espère que tu seras de ceux là, Ô Aboû Bakr.»*¹²⁹

Quand les Croyants entreront au Paradis, on les orientera vers leurs demeures. Ils les connaîtront mieux encore que celles qu'ils avaient dans le monde.¹³⁰

At-Tabarâni a raconté que Salmân Al Fârisî (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Il n'y aura aucune entrée au Paradis sans cette permission : Bismillahi Ar-Rahmâni Ar-Rahîm* (Au Nom d'Allâh, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux). *Voici un document de la part d'Allâh pour tel et tel. Admettez-le au Paradis - élevé, ses grappes à portée de main.*»¹³¹

Une autre version sensiblement différente est aussi rapportée d'après lui, d'après Al Hâfiż Diyâ'. Elle comporte les Attributs d'Allâh *Al-Āzîz et Al Hâkim...*

Al Moughîra Ibn Chou'ba (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Le slogan du Croyant sur le Sirât sera, 'Ô Seigneur, le salut, le salut!'*»¹³²

Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Votre Prophète dira, 'Ô Seigneur, le salut, le salut!'*»¹³³ Tous les Prophètes (ﷺ) le diront aussi, ainsi que les Anges.

Abôu Sa'îd al-Khoudrî (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Quand les Croyants passeront le Sirât sains et saufs, ils seront arrêtés à un pont arqué, entre l'Enfer et le Paradis. Ils se répartiront en fonction des mauvaises actions qu'ils auront commises dans le monde. Une fois débarrassés de cela et purifiés, ils seront autorisés à entrer au Paradis. Chacun d'eux reconnaîtra sa demeure au Paradis, mieux encore que la maison qu'il avait dans le monde.*»¹³⁴

129 Al Boukhârî, Mouslim, At-Tirmidhî et Ahmad.

130 Al Boukhârî.

131 Ces derniers termes sont empruntés à la sourate al-Hâqqa (69 :22-23). Al Khatîb, al-Âl al-Moutanâhiya – Ibn Al Jawzî.

132 At-Tirmidhî.

133 Mouslim.

134 Al Boukhârî et Ahmad.

Al Qourtoubî a commenté ce *hadîth* et a dit, Le second pont est réservé aux Croyants et aucun d'entre eux n'en tombera dans l'Enfer.

Je pense pour ma part que l'on rencontrera le Pont après le passage au-dessus de l'Enfer. Le Pont est au dessus de toute chose que nous ne pouvons imaginer. Seul Allâh le sait.

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté qu'Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit qu'Allâh dirait au Jour de la Résurrection, «*Passez au-dessus de l'Enfer avec Mon Pardon. Entrez au Paradis avec Ma Miséricorde. Répartissez-vous (en rangs) selon le mérite de vos actions.*» (Ce *hadîth* est gharîb)

Al Qourtoubî mentionne dans son livre *at-Tadbîra*, que certains pieux répetaient dans leurs exhortations, les prêches suivantes : Ô Frère! Penses-y. Comment cela sera-t-il quand tu traverseras le *Sîrât*. Tu regarderas en Enfer - c'est profond et obscur. Le Feu fait rage ! Les flammes s'élèvent ! Tantôt tu marches droit, tantôt tu vacilles ! Emploies-toi à gagner de bonnes actions. Que t'arrivera-t-il quand les gens seront présentés à Allâh. Quelle excuse auras-tu à Lui présenter. Les gens sortiront de leurs tombes dévêtu, portant des montagnes de péchés sur leurs épaules. Le *Sîrât* sera placé pour qu'ils le traversent. Certains tomberont la tête la première mais certains autres, pieux et fortunés, auront construit des châteaux de bénédictions. Des jeunes filles les y accueilleront et Allâh leur dira, «Je vous ai pardonnés !»





SECTION

Le rassemblement des Pieux

Allâh (ﷺ) dit : *«Le Jour où Nous rassemblerons les pieux sur des montures et en grande pompe, auprès du Tout Miséricordieux, et pousserons les criminels à l'Enfer comme (un troupeau) à l'abreuvoir, ils ne disposeront d'aucune intercession, sauf celui qui aura pris un engagement avec le Tout Miséricordieux.»* (STE 19 : V.85-87)

Dans un *hadîth*, on apportera aux Croyants d'excellentes montures du Paradis qu'ils pourront monter.¹³⁵ Et d'après un autre *hadîth*, on leur apportera des montures au moment où ils se relèveront de leurs tombes. Cela reste cependant discutable car, comme nous l'avons déjà vu dans un *hadîth* : Tous les gens seront réunis, marchant sur le sol tandis que Le Messager d'Allâh (ﷺ) montera une chamelle. Bilâl lancera *al adhâن* devant lui et quand il arrivera à la phrase :

Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh et je témoigne que Mouhammad est Le Messager d'Allâh, les premiers et les derniers confirmeront.¹³⁶ Par conséquent, si cela est particulier au Prophète (ﷺ), cela signifie qu'on lui apportera cette monture après qu'il ait traversé le Pont. Cette hypothèse paraît plausible.

Le *hadîth* du *Soûr* établit, que lorsque les Croyants traverseront le *Sirât*, le Bassin sera préparé pour eux. En arrivant aux portes du Paradis, ils demanderont à Adam (ﷺ) d'intercéder en leur faveur. Puis ils adresseront la même requête à Noûh (ﷺ), Ibrâhîm (ﷺ), Moûsâ (ﷺ), 'Îsâ (ﷺ), et Mouhammad (ﷺ), et ce dernier deviendra leur intercesseur.

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Je me présenterai à la porte du Paradis et demanderai à ce qu'on l'ouvre. Le gardien de la porte me demandera, 'Qui es-tu ?' Je lui

135 Al Bayhaqî.

136 Al Bayhaqî.



répondrai, 'Mouhammad'. Il dira, 'On m'a ordonné (d'ouvrir) pour toi, et de n'ouvrir pour personne d'autre avant toi.»¹³⁷

Il a également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Parmi tous les Prophètes, je serai celui qui comptera le plus grand nombre de disciples. Je serai le premier à frapper à la porte du Paradis.*»¹³⁸

Il a dit aussi (ﷺ), «*Allâh rassemblera les gens au Jour de la Résurrection, les Croyants se tiendront debout tandis qu'on leur préparera le Paradis. Ils iront trouver Adam et lui diront, 'Ô notre père, intercède en notre faveur !' Il leur répondra, 'Vous avez été expulsés du Paradis à cause de la faute de votre père, Adam. Je ne suis pas celui qu'il vous faut pour cela.'*»¹³⁹ Il relata ensuite l'ensemble du *hadith*. Il apparaît donc clairement que les Croyants iront trouver les Prophètes (Paix et Salut de Dieu sur eux) par deux fois pour leur demander leur intercession.

‘Abd-Allâh Ibn Ahmad Ibn Hanbal a rapporté que Souwayd Ibn Sa‘id a raconté : Nous étions assis avec ‘Alî (Qu’Allâh l’agréé). Il récita les versets: *«Le jour où Nous rassemblerons les pieux sur des montures et en grande pompe, auprès du Tout Miséricordieux, et pousserons les criminels à l'Enfer comme (un troupeau) à l'abreuvoir.»* (Ste 19 : V.85-86)

Il dit ensuite, «Par Allâh, ils ne seront pas rassemblés sur leurs pieds, et les délégations ne seront pas non plus rassemblées sur leurs pieds. En fait, ils auront une chamelle comme ils n'en auront jamais vue de pareille. Sa selle sera faite d'or. Ils les monteront jusqu'aux portes du Paradis.»¹⁴⁰

Ibn Jarîr et Ibn Hâtim l'ont également rapporté en ajoutant que la litière était faite de topaze.

Ibn Abî Hâtim a rapporté que Mou‘âdh al-Basrî a raconté, que ‘Alî (Qu’Allâh l’agréé) a récité devant le Prophète (ﷺ) : *«Le jour où Nous rassemblerons les pieux sur des montures et en grande pompe, auprès du Tout Miséricordieux.»* (STE 19 : V.85)

137 Mouslim.

138 Mouslim.

139 Mouslim.

140 Ahmad.



Il dit, «Ô Messager d'Allâh, je suppose qu'en grande pompe signifie, qu'ils seront sur des montures.» Le Prophète (ﷺ) répondit, «*Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, quand ils sortiront de leurs tombes, on leur souhaitera la bienvenue et une chamelle blanche comme le lait sera amenée. Elle aura des ailes et ses selles seront faites d'or. Les lacets de leurs chausses seront faits de lumière et brilleront. Chaque pas de la chamelle se posera à l'horizon. Ils arriveront à un arbre des racines duquel deux sources se mettront à couler. Ils boiront à l'une des sources et toutes les impuretés contenues dans leurs ventres seront nettoyées. Ils se baigneront dans l'autre source de sorte que leur peau deviendra pureté - résistante pour toujours. Leur apparence reflètera la fraîcheur des bienfaits. Ils se présenteront à la porte du Paradis. Ces portes auront des heurtoirs d'or ornés de perles rouges. Ils frapperont à la porte ce qui formera un son strident qui informera toutes les jeunes filles du Paradis que leurs maris sont arrivés. On enverra les gardiens des portes pour leur ouvrir. Ils s'imagineront que le gardien est Dieu ; déçus par son apparence digne et imposante, ils se prosterneront devant Lui. Le gardien de la porte leur demandera alors de relever la tête, en leur disant, Je ne suis que votre superviseur, chargé de vous servir'. Ils suivront le gardien et rencontreront les jeunes filles du Paradis leur assureront qu'ils seront avec elles pour toujours, et toujours jeunes. Chacun d'eux entrera dans son palais. Son plafond s'élèvera à une centaine de mètres du sol. Il sera fait de pierres précieuses et comptera de nombreux lits et de nombreuses jeunes filles. Des ruisseaux couleront en dessous - des ruisseaux d'eau, d'un lait qui ne provient pas du pis d'un animal, d'un vin qui n'enivre pas, et d'un miel qui ne provient pas du travail des abeilles. Il y a aura des arbres fruitiers.*» Le Prophète (ﷺ) récita: «**Ses ombrages les couvriront de près, et ses fruits inclinés bien bas (à portée de leurs mains).**» (STE 76 : V.14)

Et dit, *Quand l'un d'eux aura envie de manger, un oiseau blanc - ou vert - viendra. Il lèvera ses ailes et l'homme mangera une chair délicieuse de ses côtés. Puis l'oiseau s'envolera. Un ange viendra ensuite le féliciter et lui dira : Tel est le Paradis qu'on vous fait hériter pour ce que vous faisiez.*» (STE 43 : V.72)



Si une mèche de cheveux des jeunes filles du Paradis tombait sur la terre, elle provoquerait une obscurité totale, malgré la lumière du soleil.» ¹⁴¹

Al Baghawî a rapporté que 'Âsim a raconté : 'Alî (Qu'Allâh l'agrémenta) a mentionné l'Enfer, mais j'ai oublié ce qu'il a dit. Il a néanmoins récité les Paroles d'Allâh : **«Et ceux qui avaient craint leur Seigneur seront conduits par groupes au Paradis.»** (STE 39 : V.73)

Puis des enfants les entoureront comme le faisaient leurs proches dans le monde. Ils leur feront part de bonnes nouvelles à propos des bienfaits qu'Allâh leur aura préparés. L'un des enfants ira trouver l'une des jeunes filles du Paradis et lui annoncera l'arrivée d'un homme, précisant son nom. Elle lui demandera, 'L'as-tu vu ?' Il le lui confirmera et les jeunes filles seront satisfaites et sortiront au coin pour l'accueillir. Il arrivera à son palais et contemplerà les pierres précieuses, les perles, etc. aux couleurs variées. Quand il regardera en l'air, il verra le scintillement de l'éclair, et si Allâh n'avait pas décrété le contraire, il en perdrait la vue. En regardant autour de lui, il verra ses épouses, des divans élevés, des coupes déposées, des coussins disposés en rangs et des tapis étendus.¹⁴² Il s'appuiera en disant : **«Louange à Allâh qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allâh ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. Et on leur proclamera : «Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez.»»** (STE 7 : V.43)

L'appeleur proclamera, «Vous vivrez éternellement. Jamais vous ne mourrez. Vous demeurerez sans jamais avoir à partir, et toujours en bonne santé; vous ne tomberez jamais malades.

Cela n'exclut pas que leur forme diffère de ce qu'elle était dans ce monde, de soixante coudées de haut et six coudées de large - la forme de tous ceux qui entrent au Paradis telle qu'elle apparaît clairement dans le *hadîth*. Il y aura deux sources, et dans l'une d'elles, ils se baigneront et laveront aussi leurs ventres de toutes impuretés et choses néfastes. Ils subiront une métamorphose et évolueront dans la forme décrite par le

141 Ahmad.

142 Comparer avec Ste al-Gâchiya 88 :13-15.

hadîth. Cela se produira dans la cour mais il dépasse l'imagination que cela se produise dans les tombes quand ils en sortiront.

‘Abd-Allâh Ibn Al Moubârak a rapporté d’après Houmayd Ibn Hilâl. Il a dit qu’il avait appris : Quand un homme entrera au Paradis, il revêtira la forme des habitants du Paradis, leurs vêtements et leurs parures. Il disposera de ses épouses et de ses servantes. Il en sera extrêmement heureux à tel point que si la mort était alors possible, il en mourrait de joie ! On lui dira que ces bienfaits sont éternels.¹⁴³

«Soixante-dix servantes semblables à des perles l'accueilleront - ce sera la première chose à son entrée au Paradis.»¹⁴⁴ Ibn Al Moubârak a rapporté cela d’après Aboû ‘Abd Ar-Rahmân al-Jiyalî. Il a aussi rapporté d’après ‘Abd Ar-Rahmân al-Mou‘âfirî, que deux rangées de servantes dont on ne verrait pas le bout l'accueilleraient. Elles marcheraient sur ses pas.¹⁴⁵

Aboû Nou‘aym a rapporté d’après Ad-Dâhhâk Ibn Mouzâhim, que lorsqu’il entrerait au Paradis, un ange le guiderait dans ses rues. Il l’interrogera à propos des palais d’or et d’argent qu’il verra, et l’ange lui répondra qu’ils lui appartiennent. En attendant la nouvelle de son arrivée, les jeunes filles viendront l'accueillir.¹⁴⁶

Ahmad Ibn Aboû al-Hawwârî a rapporté d’après Aboû Soulaymân ad-Dârâni au sujet des Paroles d’Allâh : *«Et quand tu regarderas là-bas, tu verras un délice et un vaste royaume.»* (STE 76 : V.20)

Un ange viendra trouver l’ami d’Allâh avec des dons. Il n’entrera pas sans sa permission, qu’il demandera au gardien de sa porte, puis à l’autorité suivante et ainsi de suite. Il vivra en paix. Il y aura une porte par laquelle il pourra rencontrer son Seigneur à tout moment, sans permission préalable. Tandis que le messager (envoyé par) son Seigneur, lui, n’entrera pas chez lui sans sa permission.

143 Az-Zouhd.

144 Ibid.

145 Ibid.

146 Aboû Nou‘aym.



Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté d'après Bichr Ibn Sa'af que quand ils étaient avec 'Abd-Allâh Ibn Sallâm (Qu'Allâh l'agrémenté), celui-ci leur a dit : La plus noble des créatures aux yeux d'Allâh est Aboû al-Qâsim (ﷺ). Certes, le Paradis est dans les cieux, mais l'Enfer est sur la terre. Quand le Jour de la Résurrection viendra, Allâh relèvera les créatures, nation après nation, et Prophète après Prophète. Le Pont sera alors jeté au-dessus de l'Enfer et un appeleur annoncera, «Où est Ahmâd et sa communauté?» Il se lèvera et sa communauté le suivra - pieux et pécheurs mélangés. Ils se dirigeront vers le Pont. Allâh enlèvera la vue à Ses ennemis et ils tomberont à droite et à gauche du Pont. Le Prophète (ﷺ) en sera délivré de même que sa communauté. Les Anges les accueilleront et les palais seront préparés pour eux à leur droite et à leur gauche. Ils atteindront Allâh, le Seigneur Tout Puissant. Un siège sera placé pour les Prophètes (ﷺ) de l'autre côté. Les Prophètes (Paix et Salut de Dieu sur eux) et les autres nations suivront, Nôûh (ﷺ) en dernier.

Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Salmân Al Fârisî (Qu'Allâh l'agrémenté) : Le *Sirât* sera placé au Jour de la Résurrection. Il sera tranchant comme le fil d'un rasoir. Les Anges demanderont, «Notre Seigneur! Qui parviendra à le traverser?» Il leur répondra, «Toutes celles de Mes créatures que Je voudrai.» Ils diront (de crainte), «Notre Seigneur, nous ne T'avons pas adoré comme il se devait.»¹⁴⁷



147 Al Moundhirî.



La Description de l'Enfer

Allâh (ﷻ) dit :

« Si vous n'y parvenez pas, et à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le Feu qu'Alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. » (STE 2 : V.24)

« Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants recevront la malédiction d'Allâh, des Anges et de tous les hommes. » (STE 2 : V.161)

« Ceux-là ont échangé la bonne direction contre l'égarement et le pardon contre le châtiment. Qu'est-ce qui leur fera supporter le Feu ?! » (STE 2 : V.175)

« Ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter, même si pour cela il (donnait) le contenu en or de la terre. Ils auront un châtiment douloureux, et ils n'auront point de secoureurs. » (STE 3 : V.91)

« Certes, ceux qui ne croient pas à Nos versets, Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allâh est, certes, Puissant et Sage ! » (STE 4 : V.56)

« Ceux qui ne croient pas et qui pratiquent l'injustice, Allâh n'est nullement disposé à leur pardonner, ni à les guider dans un chemin (autre) que celui de l'Enfer où ils demeureront éternellement. Et cela est facile à Allâh. » (STE 4 : V.168-169)

« Si les mécréants possédaient tout ce qui est sur la terre et autant encore, pour se racheter du châtiment du Jour de la Résurrection, on ne l'accepterait pas d'eux. Et pour eux il y aura un châtiment douloureux. Ils voudront sortir du Feu, mais ils n'en sortiront point. Et ils auront un châtiment permanent. » (STE 5 : V.36-37)

« Pour ceux qui traitent de mensonge Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils



n'entreront au Paradis que quand le chameau pénétrera dans le chas de l'aiguille. Ainsi rétribuons-Nous les criminels. L'Enfer leur servira de lit, et comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes.» (STE 7 : V.40-41)

«...Et (ils) ont dit : «Ne partez pas au combat pendant cette chaleur !» Dis : «Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur.» – s'ils comprenaient ! – Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils se sont acquis.» (STE 9 : V.81-82)

«... Puis ils retourneront vers Nous et Nous leur ferons goûter au dur châtiment, à titre de sanction pour leur mécréance.» (STE 10 : V.70)

«... Où ils auront des soupirs et des sanglots. Pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre – à moins que ton Seigneur en décide autrement – car ton Seigneur fait absolument tout ce qu'Il veut.» (STE 11 : V.106-107)

«Nous les rassemblerons trainés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds, l'Enfer sera leur demeure : chaque fois que son feu s'affaiblit, Nous leur accroîtrons la flamme ardente.» (STE 17 : V.97)

«Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur. À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes, on versera de l'eau bouillante qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. Et il y aura pour eux des maillets de fer. Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira) : «Goûtez au châtiment de la Fournaise.» (STE 22 : V.19-22)

«Ceux dont la balance est lourde seront les bienheureux ; et ceux dont la balance est légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. Le feu brûlera leurs visages et ils auront les lèvres crispées. «Mes versets ne vous étaient-ils pas récités et vous les traitiez alors de mensonges ?» Ils dirent : «Seigneur ! Notre malheur nous a vaincus, et nous étions des gens égarés. Seigneur, fais-nous sortir (du Feu) ! Et si nous récidivons, nous serons alors des injustes». Il dit : «Soyez-y refoulés (humiliés) et ne Me parlez plus». Il y eut un groupe de Mes serviteurs qui dirent : «Seigneur, nous croyons ;



pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde, car Tu es le meilleur des Miséricordieux.» (STE 23 : V.102-109)

«Mais ils ont plutôt qualifié l'Heure de mensonge. Nous avons cependant préparé pour quiconque qualifie l'Heure de mensonge, une Flamme brûlante. Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétilllements. Et quand on les y aura jetés, dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète. «Aujourd'hui, ne souhaitez pas la destruction une seule fois, mais souhaitez-en plusieurs.»» (STE 25 : V.11-14)

«Ils seront précipités dans l'Enfer et les idoles et leurs adorateurs dévoyés, ainsi que toutes les légions d'Iblîs. Ils diront, se disputant dans la Fournaise : «Par Allâh ! Nous étions, certes, dans un égarement évident, quand nous faisions de vous les égaux du Seigneur de l'Univers. Ce ne sont que les criminels qui nous ont égarés. Et nous n'avons pas d'intercesseurs, ni d'ami chaleureux. Si un retour nous était possible, alors nous serions parmi les croyants !» Voilà bien là un signe ; cependant, la plupart d'entre eux ne croient pas. Et ton Seigneur, c'est Lui vraiment Le Puissant, Le Très Miséricordieux.» (STE 26 : V.94-104)

«Ce sont eux qui subiront le pire châtiment, tandis qu'ils seront dans l'au-delà les plus grands perdants.» (STE 27 : V.5)

«Nous leur donnons de la jouissance pour peu de temps ; ensuite Nous les forcerons vers un dur châtiment.» (STE 31 : V.24)

«Et quand à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu : toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira : «Goûtez au châtiment du Feu auquel vous refusiez de croire». Nous leur ferons certainement goûter au châtiment ici-bas, avant le grand châtiment, afin qu'ils retournent (vers le chemin droit) !» (STE 32 : V.20-21)

«Allâh a maudit les mécréants et leur a préparé une Fournaise, pour qu'ils y demeurent éternellement, sans trouver ni allié ni secoureur. Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront : «Hélas pour nous ! Si seulement nous avions obéi à Allâh et obéi au Messager !» Et ils dirent : «Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du Sentier. Ô notre seigneur,



inflige-leur deux fois le châtiment et maudis les d'une grande malédiction.» (STE 33 : V.64-68)

«Et ceux qui ont mécréu auront le feu de l'Enfer : on ne les achève pas pour qu'ils meurent ; on ne leur allège rien de ses tourments. C'est ainsi que Nous récompensons tout négateur obstiné. Et là, ils hurleront : «Seigneur, fais-nous sortir ; nous ferons le bien, contrairement à ce que nous faisions». «Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchisse ? L'avertisseur, cependant, vous était venu. Et bien, goûtez (votre punition). Car pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs.» (STE 35 : V.36-37)

«Voici l'Enfer qu'on vous promettait. Brûlez-y aujourd'hui pour avoir mécréu. Ce jour-là, Nous scellerons leurs bouches, tandis que leurs mains Nous parleront et que leurs jambes témoigneront de ce qu'ils avaient accompli. Et si Nous voulions, Nous effacerions leurs yeux et ils courront vers le chemin. Mais comment alors, pourront-ils voir ? Et si Nous voulions, Nous les métamorphoserions sur place ; alors ils ne sauront ni avancer, ni revenir.» (STE 36 : V.63-67)

«Rassemblez les injustes et leurs épouses et tout ce qu'ils adoraient, en dehors d'Allâh. Puis conduisez-les au chemin de la Fournaise. Et arrêtez-les : car ils doivent être interrogés». «Pourquoi ne vous portez-vous pas secours mutuellement ?» Mais ce jour-là, ils seront complètement soumis.» (STE 37 : V.22-26)

«Voilà ! Alors que les rebelles auront, certes, la pire retraite, l'Enfer où ils brûleront. Quel affreux lit ! Voilà ! Qu'ils y goûtent : eau bouillante et eau purulente, et d'autres punitions du même genre. Voici un groupe qui entre précipitamment en même temps que vous, nulle bienvenue à eux. Ils vont brûler dans le Feu. Ils diront : «Pas de bienvenue pour vous, plutôt. C'est vous qui avez préparé cela pour nous». Quel mauvais lieu de séjour ! Ils dirent : «Seigneur, celui qui nous a préparé cela, ajoute-lui un double châtiment dans le Feu». Et ils dirent : «Pourquoi ne voyons-nous pas des gens que nous compptions parmi les malfaiteurs ? Est-ce que nous les avons raillés (à tort) ou échappent-ils à nos regards ?» Telles sont en vérité les querelles des gens du Feu.» (STE 38 : V.55-64)



«Et ceux qui avaient mécréu seront conduits par groupes à l'Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront : «Des Messagers (choisis) parmi vous ne vous sont-ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur, et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici ?» Ils diront : «Si, mais le décret du châtiment s'est avéré juste contre les mécréants». «Entrez, (leur) dira-t-on, par les portes de l'Enfer, pour y demeurer éternellement». Qu'il est mauvais le lieu de séjour des orgueilleux!» (STE 39 : V.71-72)

«A ceux qui n'auront pas cru on proclamera : «L'aversion d'Allâh (envers vous) est plus grande que votre aversion envers vous-mêmes, lorsque vous étiez appelés à la foi et que vous persistiez dans la mécréance». Ils diront : «Notre Seigneur, Tu nous as fait mourir deux fois, et redonné la vie deux fois : nous reconnaissons donc nos péchés. Y a-t-il un moyen d'en sortir» ? «...Il en est ainsi car lorsqu'Allâh était invoqué seul (sans associé), vous ne croyiez pas ; et si on lui donnait des associés, alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allâh, Le Très Haut, Le Très Grand».» (STE 40 : V.10-12)

«Allâh donc le protégera des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtiment cerna les gens de Pharaon : le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : «Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment». Et quand ils se disputeront dans le Feu, les faibles diront à ceux qui s'enflaient d'orgueil : «Nous vous avions suivis : pourriez-vous nous préserver d'une partie du feu ?» Et ceux qui s'enflaient d'orgueil diront : «En vérité, nous y voilà tous». Allâh a déjà rendu Son jugement entre les serviteurs. Et ceux qui seront dans le Feu diront aux gardiens de l'Enfer : «Priez votre Seigneur de nous alléger un jour de (notre) supplice». «Ils diront : «Vos Messagers ne vous apportaient-ils pas les preuves évidentes ?» Ils diront : «Si» ! Ils (les gardiens) diront : «Eh bien, priez» ! Et l'invocation des mécréants n'est qu'aberration. Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins (les anges gardiens) se dresseront (le Jour du Jugement), au jour où leur excuse ne sera plus utile aux injustes, tandis qu'il y aura pour eux la malédiction et la pire demeure.



Ceux qui traitent de mensonge le Livre et ce avec quoi Nous avons envoyé Nos Messagers ; ils sauront bientôt, quand des carcans à leurs coups et avec des chaînes, ils seront traînés dans l'eau bouillante ; et qu'en-suite ils brûleront dans le Feu. Puis on leur dira : «Où sont ceux que vous associez à Allâh» ? «Ils se sont écartés de nous, diront-ils, ou plutôt, nous n'invoquions rien, auparavant». Ainsi Allâh égare-t-Il les mécréants. Voilà le prix de votre exultation sur terre, sans raison, ainsi que de votre joie immoderée. Franchissez les portes de l'Enfer pour y demeurer éternellement. Qu'il est mauvais le lieu de séjour des orgueilleux!»
(STE 40 : V.70-76)

«Et c'est cette pensée que vous avez eue de votre Seigneur qui vous a ruinés, de sorte que vous êtes devenus du nombre des perdants. S'ils endurent, le Feu sera leur lieu de séjour ; et s'ils cherchent à s'excuser, ils ne seront pas excusés. Et Nous leur avons destiné des compagnons inséparables (des démons) qui leur ont enjolivé ce qui était devant et derrière eux. Et le décret s'est avéré juste contre eux, comme contre les autres communautés de djinns et d'hommes qui ont vécu avant eux. Ils sont certes perdants ! Et ceux qui avaient méchu dirent : «Ne prêtez pas l'oreille à ce Coran, et faites du chahut (pendant sa récitation), afin d'avoir le dessus». Nous ferons certes goûter à ceux qui ne croient pas un dur châtiment, et les rétribuerons certes (d'une punition) pire que ce (que méritent) leurs méfaits. Ainsi, la rétribution des ennemis d'Allâh sera le Feu où ils auront une demeure éternelle, comme punition pour avoir nié Nos versets. Et les mécréants diront : «Seigneur, fais-nous voir ceux des djinns et des humains qui nous ont égarés, afin que nous les placions tous sous nos pieds, pour qu'ils soient parmi les plus bas».» (STE 41 : V.23-29)

«Il y aura là pour vous beaucoup de fruits dont vous mangerez. Quant aux criminels, ils demeureront éternellement dans le châtiment de l'Enfer, qui ne sera jamais interrompu pour eux et où ils seront en désespoir. Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes. Et ils crieront : «Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous achève !» Il dira : «En vérité, vous y êtes pour y demeurer (éternellement)» ! «Certes, Nous vous avions apporté la vérité, mais la plupart d'entre vous détestaient la vérité».
(STE 43 : V.73-78)



« Certes, l'arbre de Zaqqoûm sera la nourriture du grand pécheur. Comme du métal en fusion, il bouillonnera dans les ventres comme le bouillonnement de l'eau surchauffée. Qu'on le saisisse et qu'on l'emporte en plein dans la Fournaise ; qu'on verse ensuite sur sa tête de l'eau bouillante comme châtiment. Goûte ! Toi (qui prétendais être) le puissant, le noble. Voilà ce dont vous doutiez. » (STE 44 : V.43-50)

« Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux : il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, et des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, et des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, ainsi que des ruisseaux d'un miel purifié. Et il y a là, pour eux, des fruits de toutes sortes, ainsi qu'un pardon de la part de leur Seigneur. (Ceux-là) seront-ils pareils à ceux qui s'éternisent dans le Feu et qui sont abreuivés d'une eau bouillante qui leur déchire les entrailles ? » (STE 47 : V.15)

« Le jour où Nous dirons à l'Enfer : « Es-tu rempli ? Il dira : « Y en a-t-il encore ? » (STE 50 : V.30)

« Le jour où ils seront brutalement poussés au feu de l'Enfer : Voilà le feu que vous traitiez de mensonge. Est-ce que cela est de la magie ? Ou bien ne voyez-vous pas clair ? Brûlez dedans ! Supportez ou ne supportez pas, ce sera égal pour vous : vous n'êtes rétribués que selon ce que vous faites. » (STE 52 : V.13-16)

« L'Heure, plutôt, sera leur rendez-vous, et l'Heure sera plus terrible et plus amère. Les criminels sont certes dans l'égarement et la folie. Le jour où on les traînera dans le Feu sur leurs visages, (on leur dira) : « Goûtez au contact de Saqar (la chaleur brûlante de l'Enfer). Nous avons créé toute chose avec mesure, et Notre ordre est une seule (parole) ; (il est prompt) comme un clin d'œil. » (STE 54 : V.46-50)

« On reconnaîtra les criminels à leurs traits. Ils seront donc saisis par les toupets et les pieds. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Voilà l'Enfer que les criminels traitaient de mensonge. Ils feront le va-et-vient entre lui et une eau bouillante extrêmement chaude. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? » (STE 55 : V.41-45)



«Et les gens de la gauche ; que sont les gens de la gauche ? Ils seront au milieu d'un souffle brûlant et d'une eau bouillante, à l'ombre d'une fumée noire, ni fraîche, ni douce. Ils vivaient auparavant dans le luxe. Ils persistaient dans le grand péché (du polythéisme) et disaient : «Quand nous mourrons et serons poussière et ossements, serons-nous ressuscités ? Ainsi que nos lointains ancêtres ?...»» (STE 56 : V.41-48)

«Aujourd'hui donc, on n'acceptera de rançon ni de vous ni de ceux qui ont mécrû. Votre asile est le Feu : c'est lui qui est votre compagnon inséparable. Et quelle mauvaise destination !» (STE 57 : V.15)

«Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allâh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.» (STE 66 : V.6)

«Ceux qui ont mécrû à leur Seigneur auront le châtiment de l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! Quand ils y seront jetés, ils lui entendent un gémissement, tandis qu'il bouillonne. Peu s'en faut que, de rage, il n'éclate. Toutes les fois qu'un groupe y est jeté, ses gardiens leur demandent : «Quoi ! Ne vous est-il pas venu d'avertisseur ?» Ils dirent : «Mais si ! Un avertisseur nous était venu certes, mais nous avons crié au mensonge et avons dit : Allâh n'a rien fait descendre, vous n'êtes que dans un grand égarement». Et ils dirent : «Si nous avions écouté ou raisonnable, nous ne serions pas parmi les gens de la Fournaise». Ils ont reconnu leur péché. Que les gens de la Fournaise soient anéantis à jamais.» (STE 67 : V.6-11)

«Tel fût le châtiment ; et le châtiment de l'Au-delà est plus grand encore, si seulement ils savaient !» (STE 68 : V.33)

«Quand à celui à qui on aura remis le Livre en sa main gauche, il dira : «Hélas pour moi ! J'aurais souhaité qu'on ne m'ait pas remis mon livre, et ne pas avoir connu mon compte... Hélas, comme j'aurais souhaité que (ma première mort) fût la définitive. Ma fortune ne m'a servi à rien. Mon autorité est anéantie et m'a quitté ! «Saisissez-le ! Puis mettez-lui un carcan ; ensuite brûlez-le dans la Fournaise ; puis liez-le avec une chaîne de soixante-dix coudées, car il ne croyait pas en Allâh,



Le Très Grand, et n'incitait pas à nourrir le pauvre. Il n'a pour lui ici, aujourd'hui, point d'ami chaleureux, ni d'autre nourriture que du pus, que seuls les fautifs mangeront.» (STE 69 : V.25-37)

«Le criminel aimerait pouvoir se racheter du châtiment de ce jour, en livrant ses enfants, sa compagne, son frère, même son clan qui lui donnait asile, et tout ce qui est sur la terre, tout, qui pourrait le sauver. Mais rien (ne le sauvera). (L'Enfer) est un brasier arrachant brutalement la peau du crâne. Il appellera celui qui tournait le dos et s'en allait, amassait et thésaurisait.» (STE 70 : V. 11-18)

«Je vais le brûler dans le Feu intense (Saqar). Et qui te dira ce qu'est Saqar ? Il ne laisse rien et n'épargne rien ; il brûle la peau et la noirceur. Ils sont dix-neuf à y veiller. Nous n'avons assigné comme gardiens du Feu que des anges. Cependant, Nous n'en avons fixé le nombre que pour éprouver les mécréants, et aussi afin que ceux à qui le Livre a été apporté soient convaincus, et que croisse la foi de ceux qui croient, et que ceux à qui le Livre a été apporté et les croyants n'aient point de doute ; et pour que ceux qui ont au cœur quelque maladie, ainsi que les mécréants disent : «Qu'a donc voulu Allâh par cette parabole ?» C'est ainsi qu'Allâh égare qui Il veut et guide qui Il veut. Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui. Et ce n'est là qu'un rappel pour les humains.» (STE 74 : V.26-31)

«Toute âme est l'otage de ce qu'elle a acquis. Sauf les gens de la droite ; dans des Jardins, ils s'interrogeront au sujet des criminels : «Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar ?» Ils diront : «Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la Salat, et nous ne nourrissions pas le pauvre, et nous nous associons à ceux qui tenaient des conversations fuites, et nous traitions de mensonge le Jour de la Rétribution, jusqu'à ce que nous vînt la vérité évidente (la mort)». Ne leur profitera point, donc, l'intercession des intercesseurs. Qu'ont-ils à se détourner du Rappel ?» (STE 74 : V.38-49)

«Nous avons préparé pour les infidèles des chaînes, des carcans et une Fournaise ardente.» (STE 76 : V.4)

«Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge ! Allez vers une fumée à trois branches ; qui n'est ni ombreuse, ni capable de protéger



contre la flamme ; car (le feu) jette des étincelles volumineuses comme des châteaux, et qu'on prendrait pour des chameaux jaunes. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.» (STE 77 : V.29-34)

« L'Enfer demeure aux aguets, refuge pour les transgresseurs. Ils y demeureront pendant des siècles successifs. Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage, hormis une eau bouillante et un pus, comme rétribution équitable. Car ils ne s'attendaient pas à rendre compte, et traitaient de mensonges, continuellement, Nos versets ; alors que Nous avons dénombré toutes choses en écrit. Goûtez donc. Nous n'augmenterons pour vous que le châtiment ! Pour les pieux, ce sera une réussite : jardins et vignes, et des (belles) aux seins arrondis, d'une égale jeunesse, et des coupes débordantes.» (STE 78 : V.21-34)

« Non... ! Mais en vérité, le livre des libertins sera dans le Sijjîn – et qui te dira ce qu'est le Sijjîn ? Un livre déjà cacheté. Malheur, ce jour-là, aux négateurs.» (STE 83 : V.7-10)

« Je vous ai donc avertis d'un Feu qui flambe où ne brûlera que le damné qui dément et tourne le dos.» (STE 92 : V.14-16)

« Quiconque vient en criminel à son Seigneur, aura certes l'Enfer où il ne meurt ni ne vit.» (STE 20 : V.74)

« Ce Jour-là, il y aura des visages humiliés, préoccupés, harassés. Ils brûleront dans un Feu ardent, et seront abreuvés d'une source bouillante. Et il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses (dari) qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim.» (STE 88 : V.2-7)

« Prenez garde ! Quand la terre sera complètement pulvérisée, et que ton Seigneur viendra ainsi que les anges, rang par rang, et que ce jour-là, on amènera l'Enfer ; ce jour-là, l'homme se rappellera. Mais à quoi lui servira de se souvenir ? Il dira : « Hélas ! Que n'ai-je fait du bien pour ma vie future ! Ce jour-là donc, nul ne saura châtier comme Lui châtie, et nul ne saura garrotter comme Lui garrotte.» (STE 89 : V.21-26)

« Alors que ceux qui ne croient pas en Nos versets sont les gens de la gauche. Le Feu se refermera sur eux.» (STE 90 : V.19-20)



« *Malheur à tout calomniateur diffamateur, qui amasse une fortune et la compte, pensant que sa fortune l'immortalisera. Mais non ! Il sera plutôt jeté dans la Houtama. Et qui te dira ce qu'est la Houtama ? Le Feu attisé d'Allâh qui monte jusqu'aux cœurs. Il se refermera sur eux, en colonnes (de flammes) étendues.* » (STE 104 : V.1-9)

Ibn Al Moubârak (hi) a rapporté, d'après Khâlid Ibn Abî 'Imrân, à travers une chaîne de transmission particulière, que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, « *Le Feu consumera ceux qui seront jetés dedans jusqu'aux limites de leurs cœurs. Ils recouvreront leur forme première et cela recommencera jusqu'à ce que le cœur soit atteint. Cela se répétera éternellement.* »¹⁴⁸

C'est pourquoi Allâh (ﷻ) dit :

« *(C'est) le Feu attisé d'Allâh qui monte jusqu'aux cœurs.* » (STE 104 : V.6-7)

En réalité, nous avons renoncé à citer de nombreux versets, car cela aurait été trop long. Mais les versets mentionnés donnent néanmoins une idée de ce que nous avons omis. Allâh est notre secoureur et nous allons maintenant relater certains *hadiths* sur le sujet. Qu'Allâh nous vienne en aide avec Sa Puissance et Sa Force. *Âmin* !

Ibn Al Moubârak a rapporté d'après Mouhammad Ibn al-Mounkadir : Quand le Feu fut créé, les Anges s'inquiétèrent et leurs cœurs tressaillirent. Mais lorsqu'Adam fut créé, ils furent rassurés et leur peur s'évanouit.¹⁴⁹

La peur de l'Enfer provoque la mort

Ibn Al Moubârak a également rapporté d'après Mouhammad Ibn Moutarraf qu'une source fiable lui avait raconté qu'un jeune homme parmi les Ansârs avait développé dans son cœur la crainte de l'Enfer. La seule mention de l'Enfer lui faisait monter les larmes aux yeux, et il allait s'enfermer chez lui tellement il avait peur. Cela fut rapporté au Prophète (ﷺ) qui alla le trouver. Lorsque celui-ci entra dans la maison,

148 Tafsîr Al Qourtoubî.

149 Az-Zouhd.



le jeune homme l'étreignit et tomba mort. Le Messager d'Allâh (ﷺ) dit, «Prenez des dispositions pour ses funérailles. La peur de l'Enfer a brisé son cœur en morceaux.»¹⁵⁰

Al Qourtoubî a rapporté qu'on raconte au sujet de 'Isâ (ﷺ), qu'il a croisé quatre milles femmes dont la couleur de la peau avait pâli, et qui portaient sur elles des couvertures de cheveux et de laine. Il leur demanda, «Qu'est-ce qui vous inquiète au point d'avoir fait pâlir votre peau?» Elles répondirent, «C'est la mention de l'Enfer qui en est responsable, Ô Ibn Maryam. Celui qui y entrera n'y goûtera ni fraîcheur ni boisson.»

Al Kharâ'itî a mentionné cela dans son *Kitâb at-Tannoûr*.

La peur de Salmân Al Fârisî (Qu'Allâh l'agrémenté) de l'Enfer

On rapporte au sujet de Salmân Al Fârisî (Qu'Allâh l'agrémenté) que lorsqu'il entendit les Paroles d'Allâh :

«*Et l'Enfer sera sûrement leur lieu de rendez-vous à tous.*» (STE 15 : V.43)

Il tomba dans un état de frayeur durant trois jours. Il ne parvenait plus à se contrôler. On l'emmena chez le Prophète (ﷺ), et il lui expliqua sa situation en disant, «*Par Celui qui t'a envoyé avec la Vérité, ce verset m'a brisé le cœur.*» Allâh (ﷻ) révéla alors ce verset :

«*Les pieux seront parmi des ombrages et des sources.*» (STE 77 : V.41)

C'est Ath-Thâ'labî qui a rapporté cette anecdote.

La rigueur de l'Enfer – qu'Allâh nous en préserve!

Allâh (ﷻ) dit :

«*Et ils disent : «Ne partez pas au combat pendant cette chaleur!»*» (STE 9 : V.81)

«*Et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond. Et qui te dira ce que c'est ? C'est un Feu ardent.*» (STE 101 : V.8-11)

150 Al Hâkim, Al Moundhirî, Ibn Qoudâma.



«*Et seront abreuvés d'une source bouillante. Il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses, qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim.»* (STE 88 : V.5-7)

«*Ils feront le va-et-vient entre lui et une eau bouillante extrêmement chaude.»* (STE 55 : V.44)

La chaleur du Feu de l'Enfer

Le feu de l'Enfer sera surchauffé à l'extrême

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Le feu des enfants d'Adam que vous allumez n'est qu'une des soixante-dix parties du feu de l'Enfer.*» Les *Sahâba* (Que Dieu soit satisfait d'eux)) dirent, «*Ô Messager d'Allâh, celui-ci aurait suffit.*» Il dit, «*Il l'a surpassé de soixante-neuf parties.*»¹⁵¹

La version qui figure chez *Aḥmad* est la suivante : Votre feu d'ici est un soixante-dixième du feu de l'Enfer. Il a été plongé dans l'océan par deux fois. Si cela n'avait pas été fait, alors il n'aurait été d'aucun intérêt dans le monde.¹⁵²

Selon une autre version figurant dans le *Mousnad Aḥmad*, on trouve aussi les mots suivants en guise de conclusion : Il est surpassé par soixante-neuf parties dont chacune est aussi chaude que les autres.

Al Bazzâr a raconté qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Votre feu que voici et tout autre feu que vous allumez n'est qu'une partie parmi les soixante-dix parties du feu de l'Enfer.*»

Encore selon une autre version : Ce feu est une partie des cents parties de l'Enfer. La plupart des récits rapportés par Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) mentionnent qu'il s'agit d'une partie de soixante-dix parts.

151 Al Boukhârî, Mouslim, At-Tirmidhî, Ibn Mâjah, Aḥmad, Mâlik, Ad-Dârimî.

152 Aḥmad, Ibn Mâjah.

Al Bazzâr a rapporté d'après 'Abd-Allâh (Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté)) que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Un rêve vrai est une bonne nouvelle. Il représente une partie des soixante-dix parties de la Prophétie. Et votre feu – celui-ci – représente une partie des soixante-dix parts du feu toxique de l'Enfer. Tant que quelqu'un attend (le début) de la salât, il est considéré comme le regardant, s'il ne s'engage dans aucune conversation.*»

Al Bazzâr a également rapporté d'après Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agrémenté) que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Certes, votre feu que voici représente une partie des soixante-dix parties du feu de l'Enfer, dont chacune a sa propre chaleur.*»

At-Tabarâni a rapporté d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Savez-vous comment est votre feu d'ici-bas comparativement au feu de l'Enfer ? Celui-ci est dur et a plus de fumée, soixante-dix fois, en réalité.*»

Le feu de l'Enfer est alimenté depuis trois milles ans

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*On a laissé le Feu brûler pendant milles ans, jusqu'à ce qu'il devienne rouge. Puis pendant un autre millier d'années, jusqu'à ce qu'il devienne blanc. Puis encore mille ans jusqu'à ce qu'il devienne noir. Il est d'un noir profond.*»¹⁵³ (Ou bien noir et sombre.)

Jamais le Feu ne se rafraîchira et jamais les flammes ne s'affaibliront (Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agrémenté) et Aboû 'Amr (Qu'Allâh l'agrémenté) ont rapporté que) Salmân (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*La chaleur du Feu ne faiblira jamais, et ses flammes ne s'éteindront jamais.*» Il récita ensuite : **«Et Nous leur dirons : «Goûtez au châtiment de la Fournaise».**»¹⁵⁴ (STE 3 : V.181)

153 At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.

154 Al Bayhaqî.



Ibn Mardawayh a rapporté qu'Anas (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a récité : **«Ô vous qui avez cru! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allâh en ce qu'il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.»** (STE 66 : V.6)

Il a dit, «Surchauffé pendant un millier d'années l'a rendu blanc, puis brûler encore pendant un autre millier d'années l'a rendu rouge, et un autre millier d'années l'a noircit. Il est donc noir, et ses flammes ne luisent pas.»¹⁵⁵

Ibn Mardawayh a rapporté que 'Omar Ibn Al-Khattâb (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Jibrîl (ﷺ) est venu trouver le Prophète (ﷺ) à un moment auquel il n'avait pas l'habitude de venir. Il (ﷺ) lui demanda alors, «Ô Jibrîl, pourquoi te vois-je si pâle?» Il répondit, «Je ne suis venu à toi qu'après qu'Allâh m'ait ordonné de découvrir le Feu.» Le Prophète (ﷺ) dit, «Ô Jibrîl! Décris-moi le feu. Et parle-moi de l'Enfer.» Il dit, «Allâh a donné Son Ordre. Alors on l'a laissé brûler pendant un millier d'années, jusqu'à ce qu'il devienne rouge. Puis il a passé un autre millier d'années à brûler qui l'ont rendu blanc. Puis encore mille ans - à brûler - et il est devenu noir. Il est donc noir et d'une obscurité absolue. Ses flammes ne brillent pas et il ne s'éteint jamais.»

Il dit aussi, «Par Celui qui t'as envoyé avec la vérité! Si l'un des maillons de la chaîne de l'Enfer qu'Allâh a décrite dans Son Livre était placé sur une montagne du monde, il la ferait très certainement fondre.» Le Prophète (ﷺ) dit, «Assez, Ô Jibrîl! Ne laisse pas mon cœur souffrir.» Il vit que Jibrîl était en train de pleurer et demanda, «Jibrîl, tu pleures malgré la position que tu occupes aux yeux d'Allâh?» Jibrîl dit, «Et qu'est-ce qui m'empêche de pleurer -car je ne peux dire quelle est ma position à Ses yeux? Iblîs ne faisait-il pas partie des anges, de même que Hârôût et Mârôût?» Alors le Prophète (ﷺ) et Jibrîl (ﷺ) ne cessèrent de pleurer jusqu'à ce qu'ils entendent une voix, «Ô Mouhammad! Ô Jibrîl! Certes, Allâh vous apaise et vous dit, qu'Il ne sera jamais en colère

155 At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.



contre vous deux.» Jibrîl (ﷺ) s'en alla, et le Prophète (ﷺ) sortit et passa près d'un groupe de ses *Sahâba* (Que Dieu soit satisfait d'eux) en train de discuter et de rire. Il leur dit, «*Riez-vous alors que l'Enfer est derrière vous ? Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup, et partiriez dans le désert, vous tournant profondément vers Allâh.*» Allâh (ﷻ) révéla : Ô Mouhammad, Je t'ai envoyé en tant qu'annonceur d'une bonne nouvelle ! Le Prophète (ﷺ) dit alors, «*Recevez la bonne nouvelle ! Suivez le droit chemin et restez proches les uns des autres !*»¹⁵⁶

Aboû Tâlib sera le moins châtié d'entre les gens de l'Enfer

Aboû Sa‘îd Al Khoudrî (Qu'Allâh l'agréé) a raconté: Alors qu'on mentionna son oncle Aboû Tâlib, le Messager d'Allâh (ﷺ) dit, «*Peut-être mon intercession lui bénéficiera-t-elle, et il sera placé dans un fossé (de l'Enfer) qui n'atteindra que ses chevilles. (Même) cela lui fera bouillonner le cerveau.*»¹⁵⁷

Il a également rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «Celui qui sera le moins puni de l'Enfer portera des chaussures de feu. Son cerveau bouillonnera à cause de la chaleur de ces chaussures.»¹⁵⁸

Une autre version utilise les termes : «Le châtiment le plus simple subi par un habitant de l'Enfer sera une paire de sandales qui feront bouillonner son cerveau.»¹⁵⁹

An-Nou'mân a raconté qu'il avait entendu le Prophète (ﷺ) dire, «La personne parmi les habitants de l'Enfer qui subira le plus petit châtiment au Jour de la Résurrection sera un homme à qui l'on placera sous la plante des pieds un charbon ardent. Cela fera bouillonner son cerveau.»¹⁶⁰

156 Al Moundhirî

157 Al Boukhârî et Mouslim.

158 Mouslim.

159 Mouslim.

160 Boukhârî.



Une autre version décrit le bouillonnement du cerveau comme celui d'une casserole ou d'une marmite.

Une version figurant chez Mouslim précise qu'il s'agit d'Aboû Tâlib.¹⁶¹ Une autre ajoute après, «Cela fera bouillonner son cerveau» la phrase, «Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez souvent.»¹⁶²

Anas (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*Par Celui qui tient l'âme de Mouhammad dans Sa Main ! Si vous voyiez ce que je vois, vous pleureriez beaucoup et ririez peu.*» Les Sahâba (Que Dieu soit satisfait d'eux) demandèrent, «Ô Messager d'Allâh, que vois-tu ?» Il répondit, «*Je vois le Paradis et l'Enfer.*»¹⁶³

Selon une autre version rapportée par Moûsâ Ibn Anas, d'après son père, le Prophète (ﷺ) a dit, «*Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et pleureriez beaucoup.*»¹⁶⁴

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit à Jibrîl, «*Comment se fait-il que je ne vois jamais Mikâ'il rire ?*» Il lui répondit, «*Il n'a jamais ri depuis que l'Enfer a été créé.*»¹⁶⁵

La plainte de l'Enfer

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «*L'Enfer s'est plaint à son Seigneur, disant, 'Ô Seigneur, certaines des mes parties en dévorent d'autres'. Alors Il lui permit de prendre deux respirations chaque année. Ainsi, quand vous sentez le froid le plus rude (en hiver), il provient de son inspiration, et la chaleur la plus forte est celle de l'Enfer.*»¹⁶⁶

161 Mouslim.

162 Ahmad.

163 Ahmad.

164 Ahmad.

165 Ahmad.

166 Mouslim, At-Tirmidhî et Ahmad.

La canicule vient du souffle de l'Enfer

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, *«L'Enfer s'est plaint à son Seigneur, disant que certaines de ses parties en dévoreraient d'autres.» Alors Allâh lui permit de prendre deux respirations*

*– l'une en hiver et l'autre en été. Ainsi, la chaleur extrême que vous subissez vient de l'expiration de l'Enfer.»*¹⁶⁷

Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, *«Lorsque la chaleur est extrême, rafraîchissez-la avec (la (célébration) de la prière, car la canicule vient de l'expiration (souffle) de l'Enfer.»*¹⁶⁸

Allâh (ﷻ) dit :

«Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge! Allez vers une ombre (fumée de l'Enfer) à trois branches; qui n'est ni ombreuse, ni capable de protéger contre la flamme; car (le feu) jette des étincelles volumineuses comme des châteaux, et qu'on prendrait pour des chameaux jaunes. Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.» (STE 77 : V.29-34)

Concernant la Parole de Dieu (ﷻ):

«(Le Feu) jette des étincelles comme des châteaux (innâhâ tarmî bi-chararin kla qasr...).» (STE 77 : V.32)

Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé) a commenté ce passage comme suit : Les étincelles du Feu de l'Enfer ne ressemblent pas à un arbre ou à une montagne, mais à des villes et à des palais.¹⁶⁹

Anas (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, *«Si l'une des étincelles de l'Enfer se trouvait à l'est, sa chaleur serait ressentie à l'ouest (aussi).»*¹⁷⁰

167 Ahmad, Mouslim et At-Tirmidhî.

168 Ahmad.

169 Al Moundhirî.

170 Al Moundhirî



Le plus riche oubliera tout luxe au moment où il entrera en Enfer – Le plus démuni oubliera toutes les difficultés au moment où il entrera au Paradis

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, parmi ceux qui iront en Enfer, un homme sera amené qui aura bénéficié du plus grand nombre de bienfaits dans le monde. Il sera plongé dans l'Enfer une fois (juste un peu). Puis on lui demandera, 'Ô fils d'Adam ! As-tu jamais connu la facilité et les bienfaits ?' Il répondra, 'Non, Ô Seigneur'.*

Puis on amènera quelqu'un qui aura subi les pires difficultés dans le monde et qui méritera le Paradis. Il sera envoyé au Paradis pour un court moment, puis on lui demander, 'Ô fils d'Adam ! As-tu jamais connu des difficultés ? As-tu jamais connu l'angoisse ?' Il affirmera, 'Non, par Allâh. Jamais, Ô Seigneur. Je n'ai jamais subi de difficultés ni connu l'angoisse'.»¹⁷¹

Tout l'or de la terre ne sera pas accepté en expiation ou pour rançon !

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, un mécréant sera amené et on lui demandera, 'Si tu possédais autant d'or que la terre pourrait en contenir, le donnerais-tu aujourd'hui pour te racheter ?' Il dira, 'Oui.' On lui dira, 'Tu as gâché une meilleure occasion de le faire'.*» C'est ce que signifient les Paroles d'Allâh : «*Ceux qui ne croient pas et meurent mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter, même si pour cela, il (donnait) le contenu en or de la terre.*» (STE 3 : V.91)

Autre version

Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, on demandera à une personne méritant l'Enfer si, si elle possédait tous les trésors du monde, elle se rachèterait avec, et cette personne affirmera que oui. Allâh lui dira, Je t'avais demandé quelque chose de plus facile que cela et avait obtenu, alors que tu étais encore dans les lombes d'Adam, ton engagement de ne rien M'associer. Mais tu as refusé et m'a associé (quelque chose)'.*»¹⁷²

171 Ahmad.

172 Ahmad.



Le désir du Croyant au Jour de la Résurrection

Il a également rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit : *Un homme méritant d'aller au Paradis sera amené et on lui dira, «Ô fils d'Adam, comment trouves-tu ton rang ? Désire et demande.» Il dira, «Que pourrais-je désirer et demander d'autre que de retourner dans le monde et de tomber martyr dix fois dans le sentier d'Allâh.» Il verra le mérite des martyrs. Et un homme voué à l'Enfer sera amené et on lui dira, «Ô fils d'Adam, comment trouves-tu ta situation ?» Il répondra, «Quelle mauvais séjour.» Alors Il lui dira, «Te rachèteras-tu avec le contenu de la terre en or ?» Il répondra, «Oui, mon Seigneur.» Allâh dira, «Tu mens. Je t'avais demandé moins que cela et plus facile, mais tu ne l'as pas fait.» Il sera alors envoyé en Enfer.*¹⁷³

Al Bazzâr a rapporté qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Il n'y a rien de semblable à l'Enfer. Celui qui le fuit dort. Il n'y a rien de semblable au Paradis, mais celui qui le cherche dort.*»¹⁷⁴

Aboû Ya'lâ et d'autres ont rapporté d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*S'il y avait au fond de la mosquée cent milles hommes, ou plus encore, et qu'un homme de l'Enfer prenait une inspiration parmi eux, alors il les affligerait et brûlerait la mosquée et tous ceux à l'intérieur.*»¹⁷⁵ Ce *hadîth* est particulièrement *gharib*.

A propos de l'Enfer, sa taille et ses habitants – qu'Allâh nous en préserve par Sa miséricorde et sa compassion – Il est Omnipotent

Allâh, Le Grand, Le Très Haut, dit :

173 Ahmad.

174 Al Moundhirî.

175 Aboû Nou'aym.



«Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur.» (STE 4 : V.145)

«Et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond. Et qui te dira ce que c'est ? C'est un Feu ardent.» (STE 101 : V.8-11)

«L'Enfer leur servira de lit et comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes. Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres – Nous n'imposons aucune charge à personne que selon sa capacité – ceux-là seront les gens du Paradis : ils y demeureront éternellement.» (STE 7 : V.41-42)

«Le Jour où ils seront brutalement poussés au feu de l'Enfer : voilà le feu que vous traitiez de mensonge.» (STE 52 : V.13-14)

«Vous deux, jetez dans l'Enfer tout mécréant endurci et rebelle.» (STE 50 : V.24)

«Le Jour où Nous dirons à l'Enfer : «Es-tu rempli ?» Il dira : «Y en a-t-il encore (hal min mazid) ?»» (STE 50 : V.30)

Les deux Sahîh citent les paroles du Prophète (ﷺ), «Les gens seront jetés dans l'Enfer sans relâche et celui-ci ne cessera de demander, 'Y en a-t-il encore ?' jusqu'à ce que le Seigneur de la Puissance et de l'Honneur pose 'Son Pied' dessus. Alors il dira, 'qattou, qattou (assez) par Ta Puissance et Ton Honneur', et ses côtés se replieront sur eux-mêmes.»¹⁷⁶

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrée) a raconté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «En réalité, un serviteur peut prononcer un mot négligemment, sans prêter attention à sa valeur. De cette façon, il glissera en Enfer plus loin que la distance qui sépare l'est de l'ouest.»¹⁷⁷

Abd-Allâh Ibn Al Moubârak a raconté qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrée) a rapporté : Le Prophète (ﷺ) a dit, «Certes, un homme prononce un mot pour faire rire ses compagnons mais à cause duquel il tombera dans l'Enfer, plus loin que les pléiades.»¹⁷⁸ Ce hadith est *gharib*.

176 Al Boukhârî, Mouslim, At-Tirmidhî et Ahîmad, d'après Anas.

177 Al Boukhârî, Mouslim et At-Tirmidhî.

178 Ahîmad



Il a également raconté : Un jour, nous étions avec le Messager d'Allâh (ﷺ) lorsque nous entendîmes le vacarme de quelque chose qui tombe par terre. Il nous demanda, «Savez-vous ce que c'est?» Nous répondîmes, «Allâh et Son Messager le savent mieux.» Il dit, «C'est une pierre jetée dans l'Enfer il y a soixante-dix ans, et qui vient seulement d'en atteindre le fond.»¹⁷⁹

Aboû Nou'aym Al Isbahâni a rapporté qu'Aboû Sa'id Al Khoudrî (Qu'Allâh l'agréé) a raconté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a entendu une voix qui l'a inquiété. Puis Jibrîl (ﷺ) arriva, et il lui demanda, «Ce bruit, qu'est ce que c'était, Ô Jibrîl?» Il lui répondit, «C'est une pierre jetée du bord de l'Enfer il y a soixante-dix ans. Maintenant, elle en a atteint le fond. Il plaisait à Allâh de te faire entendre ce bruit.»¹⁸⁰

'Outba Ibn Ghazwâni a dit dans un sermon, «Une pierre est jetée du bord de l'Enfer et continue de tomber pendant soixante-dix ans. Qu'est-ce que cela vous indique de sa profondeur? Par Allâh, il ne sera jamais rempli. Etes-vous surpris? On nous a pourtant dit que la distance entre les deux battants de l'une des portes du Paradis était de quarante années. Et un jour viendra où elle sera peuplée en masse par les gens.»¹⁸¹

Qu'Allâh nous permette de faire partie des gens du Paradis, par Sa Miséricorde et Sa Compassion.



179 Mouslim et Ahmad.

180 Majma' Az-Zawâ'id.

181 Mouslim, At-Tirmidhî et Ibn Mâjah.



La profondeur de l'Enfer et l'état des gens

Aboû Ya'lâ a relaté qu'Aboû Moûsâ al-Ach'ârî a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Si une pierre était jetée dans l'Enfer, elle continuerait à tomber pendant soixante-dix ans avant d'en toucher le fond.*»

Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agréé) a demandé, «Savez-vous quelle est la taille de l'Enfer?» Les gens lui répondirent, «Non.» Il dit, «Par Allâh, vous ne savez pas. Entre ces deux extrémités c'est l'équivalent de la distance parcourue en soixante-dix ans de voyage.» Il dit que 'Âicha (Qu'Allâh l'agrée) a interrogé le Messager d'Allâh (ﷺ) au sujet des paroles d'Allâh : *«.... au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans Sa (Main) droite.»* (STE 39 : V.67)

Elle demanda, «Où seront les gens, ce jour-là? Il répondit, «*Sur le Pont au-dessus de l'Enfer.*»¹⁸²

Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté de manière *marfoû'* : L'Enfer sera amené au Jour de la Résurrection, sous le contrôle de soixante-dix milles brides, chaque bride maintenue par soixante-dix milles anges.¹⁸³

'Alî Ibn Abî Tâlib (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté de manière *marfoû'* le *tafsîr* du verset : *«Prenez garde! Quand la terre sera complètement pulvérisée, et que ton Seigneur viendra ainsi que les anges, rang par rang, et que ce jour-là, on amènera l'Enfer; ce jour-là, l'homme se rappellera. Mais à quoi lui servira de se souvenir?»* (STE 89 : V.21-23)

Il a dit, «Quand viendra le Jour de la Résurrection, l'Enfer sera conduit par soixante-dix milles brides, chacune maintenue par

182 At-Tirmidhî et Ahmad.

183 Mouslim, At-Tirmidhî, An-Nasâ'î et Al Bayhaqî.



soixante-dix milles anges. Si Allâh laissait tomber l'une des flammes de l'Enfer, elle brûlerait alors les cieux et la terre.»¹⁸⁴

'Abd-Allâh Ibn 'Amr (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, en montrant un récipient, «*Si un tel ustensile était jeté du ciel vers la terre - qui se trouve à une distance de cinq cents ans, il atteindrait le sol avant la nuit. Et s'il était jeté du haut de la chaîne (de l'Enfer), il tomberait (jusqu'à l'autre extrémité) pendant quarante ans, nuit et jour, avant d'en toucher le fond.*»¹⁸⁵

Safwân Ibn Ma'qil a rapporté d'après son père que le Prophète (ﷺ) a dit, «*La chaleur - c'est l'Enfer.*»¹⁸⁶

La taille des gens de l'Enfer

(Nous cherchons refuge auprès d'Allâh contre le devenir des gens de l'Enfer)

Allâh (ﷻ) dit :

«*Certes, ceux qui ne croient pas à Nos versets, Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur en donnerons d'autres en échange. Allâh est, certes, Puissant et Sage!*» (STE 4 : V.56)

Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agrémenté) a raconté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Les habitants de l'Enfer y deviendront énormes à tel point que la distance entre les lobes d'oreilles de chacun d'eux et entre leurs épaules sera (égale) à un voyage de sept cents ans. L'épaisseur de leurs peaux sera de soixante-dix coudées et leurs molaires seront comme Ouhoud.*»¹⁸⁷

Cela est *gharib* mais il existe un *hadith* rapporté par Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) le confortant.

184 Ithâf as-Sadat al-Mouttaqîn.

185 At-Tirmidhî et Ahmâd.

186 Ahmâd.

187 Ahmâd, Al Moundhirî et Al Bayhaqî.

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, les molaires des mécréants seront comme Ouhoud, et l'épaisseur de leur peau sera de soixante-dix coudées, et leurs cuisses seront comme Wargân*¹⁸⁸, et leur siège en Enfer seront comme la distance qui me sépare (ici) de Rabda.»¹⁸⁹

Selon une autre version, «*Ses cuisses seront comme Bayda et son siège comme la distance entre Qadîd et la Mecque, l'épaisseur de sa peau étant de quarante-deux coudées.*»¹⁹⁰

Al Bazzâr a rapporté d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) que le Prophète (ﷺ) a dit que *la molaire du mécréant sera comme Ouhoud, et sa peau sera épaisse de quarante coudées.*»

Selon une autre version encore, son siège sera comme le voyage de trois. Une autre version fixe la distance entre ses épaules à celle parcourue en cinq jours par une monture rapide.¹⁹¹ Et une autre encore dit qu'il s'agit de trois jours pour un cavalier rapide.

'Amr Ibn Choubayb a rapporté d'après son père, d'après son grand-père, que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Au Jour de la Résurrection, les orgueilleux seront rassemblés comme (s'ils étaient) des fourmis à forme humaine, et toutes les petites choses s'élèveront au-dessus d'eux, même Boûlâs, la prison de l'Enfer, sera plus élevée qu'eux. Le feu les engloutira. Ils boiront le pus et la sueur des habitants de l'Enfer.*»¹⁹²

Quoique rassemblés sous une forme très petite, pour démontrer leur insignifiance, ils subiront ensuite le châtiment de l'Enfer sous une forme agrandie et élargie, afin d'accroître leur douleur et leur agonie.

188 Une montagne de couleur noire, entre Médine et la Mecque.

189 Un village entre Fayd et la Mecque – Mouslim, At-Tirmidhî, Ahîmad.

190 Ahîmad.

191 Al Boukhârî et Mouslim.

192 Ahîmad, At-Tirmidhî, An-Nasâ'î, Al Bayhaqî.

L'océan deviendra Enfer

Safwân Ibn Ya‘lâ Ibn Oumayya a rapporté d’après son père que le Prophète (ﷺ) a dit, «*L’océan sera l’Enfer.*»¹⁹³ Ya‘lâ a ajouté qu’il a dit : **«...un feu dont les flammes les cernent.»** (STE 18 : V.29)

Puis le Prophète (Paix et Bénédiction d’Allâh sur lui) dit :»*Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, je n’y entrerai jamais jusqu’à ce que je sois présenté à Allâh, et pas une goutte ne me touchera jusqu’à ce que je rencontre Allâh ; Le Tout Puissant, Le Glorieux.*»

‘Abd-Allâh Ibn ‘Amr (Qu’Allâh l’agréé) a raconté que le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Personne ne devrait naviguer sur les mers à l’exception du pèlerin pour le hajj et la ‘oumra, ainsi que celui qui combat dans le sentier d’Allâh, car il y a sous la mer un feu, et sous ce feu, une mer.*»¹⁹⁴

Les portes de l’Enfer et leurs gardiens

(Qu’Allâh nous en préserve)

Allâh (ﷻ) dit :

«Et ceux qui avaient mécréu seront conduits par groupes à l’Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s’ouvriront et ses gardiens leur diront : «Des Messagers (choisis) parmi vous ne vous sont-ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur, et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici ?» Ils diront : «Si, mais le décret du châtiment s’est avéré juste contre les mécréants». «Entrez, (leur) dira-t-on, par les portes de l’Enfer, pour y demeurer éternellement». Qu’il est mauvais le lieu de séjour des orgueilleux!» (STE 39 : V.71-72)

«Il a sept portes ; et chaque porte en a sa part déterminée.» (STE 15 : V.44)

193 Ahmad.

194 Aboû Dâwoûd



Description du Sirât

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Le Sirât est entre le dos de l'Enfer, glissant et terrifiant. Les Prophètes (sm) diront, 'Ô Allâh, le salut !' Les gens passeront dessus à la vitesse de la lumière, ou en un clin d'œil, à l'allure d'un cheval, d'une mule ou d'un chameau – à pieds. Le Musulman sera sauf ou blessé et beaucoup tomberont. Il a sept portes et à chacune est assignée une partie d'entre eux.*»¹⁹⁵

Khâlid Ibn Mourra a raconté que le Messager d'Allâh (ﷺ) n'allait pas se coucher avant d'avoir récité *Tabârak, Hâ Mîm As-Sajda*.¹⁹⁶ Il existe sept sourates qui commencent par *Hâ Mîm*. Les portes de l'Enfer sont au nombre de sept -*Jahannam*, *Al Houtâma*, *Lazâ*, *As-Sâ'îr*, *Saqar*, *Al Hâwiya* et *Al Jahîm*. Chacune (de ces sourates) viendra au Jour de la Résurrection se tenir à l'une des portes et supplier: Ô Allâh, ne laisse passer par ces portes aucun de ceux qui croyait en moi et avait l'habitude de me réciter.¹⁹⁷

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que 'Alî (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté, «Les portes de l'Enfer sont l'une au dessus de l'autre.»

Aboû Chihâb, un sous-rapporteur, a indiqué avec ses doigts, «Celle-ce se remplira, puis celle-ci, puis celle-ci.»

Ibn Jourayj a dit au sujet des Paroles d'Allâh, «Il a sept portes», que la première était *Jahannam*, puis *Lazâ*, puis *Al Houtâma*, ensuite *As-Sâ'îr*, puis *Saqar*, puis *Al Jahîm* dans lequel se trouvera Aboû Jahl, et enfin *Al Hâwiya*.¹⁹⁸

Ibn 'Oumar (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*L'Enfer a sept portes, l'une d'elles est réservée à celui qui dégaine*

195 Al Bayhaqî

196 Ste al-Moulk (67^{ème}) et Ste Foussilat (41^{ème}).

197 Al Bayhaqî

198 Al Bayhaqî



son épée contre ma Oumma.»¹⁹⁹ Oubay Ibn Ka'b a dit, «L'une d'elles est pour les Haroûriyya.»²⁰⁰

Wahb Ibn Mounabbih a rapporté que les portes de l'Enfer sont éloignées l'une de l'autre de soixante-dix ans. Chacune est soixante-dix fois plus dure (en châtiment) que celle du dessus.

Le nombre des anges gardiens des portes de l'Enfer

Allâh (ﷻ) dit :

«Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allâh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.» (STE 66 : V.6)

Ils ont la force et la détermination nécessaires pour pouvoir faire ce qu'on leur a ordonné de faire; une détermination vraie et de grandes actions.

Allâh (ﷻ) dit aussi :

«Ils sont dix-neuf à y veiller. Nous n'avons assigné comme gardiens du Feu que des Anges.» (STE 74 : V.30-31)

«Nous n'en avons fixé le nombre que pour éprouver les mécréants.» (STE 74 : V.31)

Il s'agit d'un choix pour les éprouver. Les anges sont dix-neuf à être les gardiens de l'Enfer. Nous avons parlé de cela concernant les Paroles d'Allâh («Saisissez-le ! Puis mettez-lui un carcan.») (69 :30)

Quand le Seigneur en donnera l'ordre, soixante-dix milles Anges (gardiens) le saisiront. Et Il dira : **«Ce Jour-là donc, nul ne saura châtier comme Lui châtie, et nul ne saura garrotter comme Lui garrotte.»** (STE 89 : V.25-26)

199 At-Tirmidhî, Ahmad.

200 Il s'agit des Kharijites.

Al Hâfiż Diyâ' a rapporté d'après Anas (Qu'Allâh l'agréé) dans un *hadith marfoû*²⁰¹ : «Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, les anges de l'Enfer ont été créés un millier d'années avant la création de l'Enfer et ils augmentent en force jour après jour jusqu'à ce que ceux qu'ils doivent saisir, seront saisis par les toupets et par les pieds.»²⁰¹

Les Supplices de l'Enfer

Il s'agit d'une barrière qui englobe tout et qui porte les ustensiles de l'Enfer, massues, chaînes, carcans, certains sont très lourds.

Allâh (ﷻ) dit :

«*Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire, on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu, brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure!*» (STE 18 : V. 29)

«*Il se refermera sur eux, en colonnes (de flammes) étendues.*» (STE 104 : V.8-9)

Cela est cité par Ibn Mardawayh dans son *Tafsîr*, d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé).

Aboû Bakr Ibn Abî Chayba a mentionné d'après Aboû Salih, les Paroles d'Allâh suivantes comme étant liées au sujet qui nous occupe :

«*Nous avons (pour eux) de lourdes chaînes en Enfer, et une nourriture à faire suffoquer, et un châtiment douloureux.*» (STE 73 : V.12-13)

«*Quand, des carcans à leurs coups et avec des chaînes, ils seront traînés dans l'eau bouillante ; et qu'ensuite ils brûleront dans le Feu.*» (STE 40 : V.71-72)

«*Le jour où on les trainera dans le Feu sur leurs visages, (on leur dira) : «Gouîtez au contact de Saqar (la chaleur brûlante de l'Enfer)».*

201 Ad-Dourr al-Manthoûr.



Nous avons créé toute chose avec mesure, et Notre ordre est une seule (parole); (il est prompt) comme un clin d'œil.» (STE 54 : V.48-50)

«Au-dessus d'eux, ils auront des couches de feu, et des couches au-dessous d'eux. Voilà ce dont Allâh menace Ses esclaves. «Ô Mes esclaves, craignez-Moi donc!»» (STE 39 : V.16)

«L'Enfer leur servira de lit, et comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes.» (STE 7 : V.41)

«Voici deux clans adverses qui disputaient au sujet de leur Seigneur. À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes, on versera de l'eau bouillante qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. Et il y aura pour eux des maillets de fer.» (STE 22 : V.19-21)

Aboû Ya'lâ a raconté qu'Aboû Sa'id (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Les barrières des habitants de l'Enfer sont faites de quatre murs, dont chacun a une largeur de (l'équivalent de la distance parcourue en) quarante ans.²⁰²

Aboû Sa'id (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Si l'on plaçait l'un des maillets des habitants de l'Enfer sur la terre et que l'on demandait aux Jinns et aux hommes réunis de le soulever, ils ne le pourraient pas.»²⁰³

Il a aussi raconté que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Si l'on frappait le maillet de fer sur une montagne, elle éclaterait et serait réduite en poussière.»²⁰⁴

Différentes sortes de châtiment en Enfer – qu'Allâh nous en protège !

Ibn Mardawayh a rapporté dans son *Tafsîr*, d'après Ya'lâ Ibn Mounabbih, que le Prophète (ﷺ) a dit, «Allâh créera un nuage sombre pour les habitants de l'Enfer. Quand il s'étendra au-dessus d'eux, il les appellera, 'Ô habitants de l'Enfer! Que désirez-vous? Et que demandez-vous?'

202 At-Tirmidhî, Ahmad.

203 Ahmad.

204 Ahmad.

Ils se souviendront des nuages du monde et de l'eau qu'ils déversaient. Ils diront donc, 'Nous demandons, Ô Seigneur, à boire'. Il déversera alors sur eux des carcans qui s'ajouteront à ceux qu'ils auront déjà autour du cou, et des chaînes qui s'ajouteront à celles qui les entraveront déjà, et des flammes qui intensifieront le Feu qui sera déjà avec eux.»²⁰⁵

Aboû Bakr Ibn Abî Dounyâ a rapporté que Wahb Ibn Mounabbih a raconté : Ceux qui mériteront l'Enfer resteront là. Ils ne trouveront aucun moyen de s'enfuir, ni ne dormiront jamais, ni ne mourront. Ils marcheront dans le feu, s'assiéront dans le feu, boiront le pus des habitants de l'Enfer, et mangeront de (l'arbre de) *Zaqqoûm*. Leur couverture est de feu et leur lit est de feu. Leur chemise sera de feu – de goudron. Le feu couvrira leurs visages. Tous ceux qui seront en Enfer seront dans des carcans, maintenus par le gardien. Il les poussera en avant et les poussera en arrière. Leur pus et leur sang sera recueilli et constituera leur boisson.

Wahb se mit à pleurer jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Bakr Ibn Khounays, un sous-rapporteur de ce *hadîth*, se mit aussi à pleurer et fut incapable de poursuivre, et Mouhammad Ibn Ja'far, un autre sous-rapporteur encore, se mit lui aussi à pleurer.

Il s'agit d'un récit de Wahb Ibn Mounabbih al-Yamanî. On le trouve dans des ouvrages anciens et il est attribué aux Gens des Ecritures. Mais il trouve cependant des éléments pour l'appuyer dans le Qour'ân et dans les *hadîths*. Allâh (ﷻ) dit : *«Au-dessus d'eux, ils auront des couches de feu, et des couches au-dessous d'eux. Voilà ce dont Allâh menace Ses esclaves. «Ô Mes esclaves, craignez-Moi donc!» Quant aux criminels, ils demeureront éternellement dans le châtiment de l'Enfer, qui ne sera jamais interrompu pour eux et où ils seront en désespoir. Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes. Et ils crieront : «Ô Mâlik! Que ton Seigneur nous achève!» Il dira : «En vérité, vous y êtes pour y demeurer (éternellement)»!»* (STE 43 : V.74-77)

«Si les mécréants connaissaient le moment où ils ne pourront empêcher le feu de leurs visages ni de leurs dos, et où ils ne seront point secourus...»

205 Al Moundhirî et Ibn 'Adîy.



Mais non, cela leur viendra subitement et ils seront alors stupéfaits ; ils ne pourront pas le repousser et on ne leur donnera pas de répit.》 (STE 21 : V.39-40)

«Et ceux qui ont mécrû auront le feu de l'Enfer : on ne les achève pas pour qu'ils meurent ; on ne leur allège rien de ses tourments. C'est ainsi que Nous récompensons tout négateur obstiné. Et là, ils hurleront : «Seigneur, fais-nous sortir ; nous ferons le bien, contrairement à ce que nous faisions». «Ne vous avons-Nous pas donné une vie assez longue pour que celui qui réfléchit réfléchisse ? L'avertisseur, cependant, vous était venu. Et bien, goûtez (votre punition). Car pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs.»》 (STE 35 : V. 36-37)

«Et ceux qui seront dans le Feu diront aux gardiens de l'Enfer : «Priez votre Seigneur de nous alléger un jour de (notre) supplice». Ils diront : «Vos Messagers ne vous apportaient-ils pas les preuves évidentes ?» Ils diront : «Si !» Ils (les gardiens) diront : «Eh bien, priez !» Et l'invocation des mécréants n'est qu'aberration.》 (STE 40 : V.49-50)

«Et s'en écartera le grand malheureux qui brûlera dans le plus grand Feu, où il ne mourra ni ne vivra.》 (STE 87 : V.11-13)

Nous avons déjà vu un *hadith* du *sahîh* selon lequel ceux de l'Enfer qui méritent d'y être n'y mourront pas ni n'y vivrons. De même que nous avons vu, dans le *hadith* à propos de la suppression de la mort entre le Paradis et l'Enfer, que l'on dirait aux gens de part et d'autre, «Ô habitants du Paradis, vivez la vie sans la mort ! Ô habitants de l'Enfer ! Vivez la vie et pas de mort.»²⁰⁶

Et comment pourrait-il dormir, celui qui subit sans relâche un châtiment, de façon perpétuelle. Il n'a de repos ni pour une heure, ni pour un instant.

Allâh (ﷻ) dit :

«Chaque fois que son feu s'affaiblit, Nous leur accroîtrons la flamme ardente.》 (STE 17 : V.97)

206 Al Boukhârî, At-Tirmidhî.



«Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur dira) : «Goûtez au châtiment de la Fournaise.» (STE 22 : V.22)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Prophète (ﷺ) a dit au sujet des habitants de l'Enfer, «*De l'eau bouillante sera versée sur la tête de l'un d'entre eux. De là, elle pénétrera jusqu'à son ventre dont elle brûlera le contenu qui se déversera sur ses pieds.*»²⁰⁷

Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Les habitants de l'Enfer seront submergés par la faim. Cela ajoutera à leur châtiment. Ils réclameront de la nourriture et recevront dhoû al ghoussa (de la nourriture qui fait suffoquer). Ils se souviendront qu'ils avaient l'habitude dans le monde de s'aider en buvant (pour avaler la nourriture étouffante). Ils imploreront alors (qu'on leur donne) à boire et recevront de l'eau bouillante dans des coupes de feu. Quand ils l'approcheront de leurs visages, elle les brûlera, et quand elle pénétrera leurs ventres, elle en déchirera le contenu. Ils imploreront alors de l'aide, et on leur dira : «Vos Messagers ne vous apportaient-ils pas les preuves évidentes ?»*» (STE 40 : V.50)

Ils confirmeront qu'ils étaient bel et bien venus ; alors on leur dira : «*Eh bien, priez ! Mais l'invocation des mécréants n'est qu'aberration.*» (STE 40 : V.50)

Ils diront alors, «Appeler Mâlik pour nous !» Et ils lui diront : «*Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous achève ! Il dira : «En vérité, vous y êtes pour y demeurer (éternellement) !»*» (STE 43 : V.77)

Ils imploreront alors (Allâh) : «*Notre malheur nous a vaincus, et nous étions des gens égarés.*» (STE 23 : V.106)

On leur répondra : «*Soyez-y refoulés (humiliés) et ne Me parlez plus.*» (STE 23 : V.108)

Il est dit que les gens ne connaissaient pas l'existence de ce *hadîth*, mais il est rapporté par Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agréé).²⁰⁸

207 At-Tirmidhî, Ahmad.

208 At-Tirmidhî, At-Tabarânî, Ad-Dârimî.



La nourriture et la boisson des gens de l'Enfer

Allâh dit :

«Et il n'y aura pour eux d'autre nourriture que des plantes épineuses (dari) qui n'engraissent, ni n'apaisent la faim.» (STE 88 : V.6-7)

Le terme mentionné dans ce verset est *dari*‘; il s’agit d’une plante épineuse du *Hijâz* appelée *ach-chabraq*. Le *hadith* de *Ad-Dâhhâk*, rapporté de manière *marfoû‘* par *Ibn ‘Abbâs* (Qu’Allâh l’agréé), définit le *dari*‘ comme une chose du feu de l’Enfer qui ressemblerait à une plante épineuse, plus amère que l’aloès, plus repoussante qu’un cadavre et plus chaude que le feu. Elle ne pénètrera pas le ventre de ceux qui essayeront de la manger mais ne pourra pas non plus en sortir (sous forme de vomi). Elle ne nourrira pas ni n’apaisera la faim.²⁰⁹ Ce *hadith* est cependant particulièrement *gharîb*.

Allâh (ﷻ) dit :

«Nous avons (pour eux) de lourdes chaînes en Enfer, et une nourriture à faire suffoquer, et un châtiment douloureux.» (STE 73 : V.12-13)

«Et ils demandèrent (à Allâh) la victoire. Et tout tyran insolent fut déçu. L’Enfer est sa destination et il sera abreuvé d’une eau purulente qu’il tentera d’avalier à petites gorgées. Mais c’est à peine s’il peut l’avalier. La mort lui viendra de toutes parts, mais il ne mourra pas ; et il aura un châtiment terrible.» (STE 14 : V.15-17)

«Et puis vous, les égarés, qui traitiez (la Résurrection) de mensonge, vous mangerez certainement de l’arbre de zaqqoûm. Vous vous en remplirez le ventre, puis vous boirez par-dessus cela de l’eau bouillante, vous en boirez comme boivent les chameaux assoiffés. Voilà le repas d’accueil qui leur sera servi au Jour de la Rétribution» (STE 56 : V.51-56)

«Est-ce que ceci est meilleur comme séjour, ou l’arbre de zaqqoûm ? Nous l’avons assigné en épreuve aux injustes. C’est un arbre qui sort du fond de la Fournaise. Ses fruits sont comme des têtes de diables. Ils

209 Tafsîr Al Qourtoubî.



doivent certainement en manger, et ils doivent s'en remplir le ventre. Ensuite, ils auront par-dessus une mixture d'eau bouillante. Puis leur retour sera vers la Fournaise.» (STE 37 : V.62-68)

‘Abd-Allâh Ibn Al Moubârak a rapporté d’après Aboû Oumâma (Qu’Allâh l’agréé), que le Prophète (ﷺ) a dit à propos des Paroles d’Allâh : *«Il sera abreuvé d'une eau purulente qu'il tentera d'avaler à petites gorgées.»* (STE 14 : V 16-17), «*Elle sera amenée près de lui, et il la trouvera répugnante. Quand il s'en approchera, elle lui brûlera le visage et son cuir chevelu tombera dedans, et quand il la boira, elle lui déchirera les intestins qui sortiront par son anus.*²¹⁰

Allâh (ﷻ) dit :

«...et qui sont abreuvés d'une eau bouillante qui leur déchire les entrailles.» (STE 47 : V.15)

«Et s'ils implorent à boire, on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu, brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure!» (STE 18 : V.29)

Ibn ‘Abbâs (Qu’Allâh l’agréé) a raconté que le Messager d’Allâh (ﷻ) a récité ce verset :

«Craignez Allâh comme il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission.» (STE 3 : V.102)

Puis il a dit, «Si une goutte de *zaqqoûm* devait tomber dans les mers du monde, elle détruirait la vie des gens sur terre. Qu'en sera-t-il donc de ceux dont ce sera la nourriture?»²¹¹

Aboû Ya'lâ a rapporté qu’Aboû Sa‘îd (Qu’Allâh l’agréé) a raconté que le Messager d’Allâh (ﷻ) a dit, «*Si un seau de ghassâq était déversé sur la terre, il la rendrait toute entière malodorante.*»²¹²

210 At-Tirmidhî.

211 At-Tirmidhî.

212 At-Tirmidhî, Ahmad.

Ghassâq est une substance immonde qui suinte des corps de ceux qui seront châtiés.



Ka'b Al Ahbâr a raconté : Allâh (ﷻ) regardera Son serviteur au Jour de la Résurrection et sera en colère. Il ordonnera, «Saisissez-le», et cent milles anges le saisiront – ou plus encore – par le toupet et par les pieds, avec colère à cause de la colère d'Allâh. Ils le traîneront sur son visage jusqu'à l'Enfer. Le Feu sera encore plus en colère qu'eux, soixante-dix fois (plus). Il réclamera à boire. On lui donnera une boisson qui fera tomber sa chair et ses lombes, et il sera jeté sur son visage en Enfer. Malheur à celui qui subira le feu.

Il a également raconté, après avoir demandé, «Savez-vous ce qu'est le ghassâq ?» et après que ses auditeurs lui aient répondu, «Non !», «C'est une source de l'Enfer de laquelle coule le poison de serpents, de scorpions et d'autres, ainsi que du pus, etc. Un homme sera amené et immergé dedans une seule fois. Quand on l'en ressortira, toute sa chair se sera enlevée de ses os, sa peau et sa chair tomberont sur ses chevilles. Il les enfilerà comme on enfile un vêtement.»





Hadîths sur les noms de l'Enfer et ses lieux

Al-Hâwiya : Ibn Jourayj a dit qu'il s'agissait du niveau le plus bas de l'Enfer. Allâh (ﷻ) dit : *«Et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère (destination) est un abîme très profond (hâwiya).»* (STE 101 : V.8-9)

Selon une opinion existante, *al hâwiya* désigne le fait d'être jeté tête la première dans l'Enfer. C'est là ce dont il s'agit. Il existe un *hadîth* : Certes un homme prononce un mot sans y prêter attention qui lui vaut le courroux d'Allâh. A cause de cela, il est jeté dans l'Enfer à une profondeur de soixante-dix ans²¹³ – le mot *yâhwî* qui est utilisé est dérivé de *hâwiya*. Et d'après une autre version, «Plus loin que la distance qui sépare l'est de l'ouest.»

On dit également que l'expression *fa-oummouhou hâwiya* désigne 'le fossé le plus bas de l'Enfer' ou bien la qualité du feu qui s'y trouve. Cela est appuyé par un *hadîth* :

Ibn Mardawayh a raconté qu'Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, «*Lorsqu'un Croyant meurt, ils (ceux morts avant lui) l'interrogent au sujet de leurs proches, 'Que fait-il ?' Mais si celui-ci est mort et n'est pas venu les rejoindre, ils disent, 'On l'a emmené vers oum al-hâwiya (l'Enfer). C'est une mauvaise destination où l'on est mal nourrit'. (Quand une âme pieuse vient à eux), ils l'interrogent, 'Que fait un tel ? Est-il marié ?' Puis ils disent, 'Laissez-le en paix. Il vient de loin.'*»

Ibn Jarîr a rapporté d'après Al Ach'ath Ibn 'Abd-Allâh al-A'mâ que lorsqu'un Croyant meurt, son âme est amenée aux âmes des autres Croyants. Ils se disent entre eux, 'Mariez votre frère, car il a connu peines et douleurs dans le monde.' Et ils l'interrogent sur tel ou tel autre. Il leur répond qu'il est mort, 'N'est-il pas venu vous rejoindre ?'

213 Ahmad.



Ils disent alors qu'il a dû être emmené vers *oum al-hâwiya* (c'est-à-dire l'Enfer).²¹⁴

Al Hâfiż Diyâ' a raconté que 'Abd-Allâh Ibn Mas'oûd (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, « *Combattre dans le sentier d'Allâh expie tous les péchés* » – ou bien il a dit, « *expie tous les péchés à l'exception des choses confiées (détournées)*. L'homme à qui l'on aura confié quelque chose sera amené et on lui dira, 'Restitue ce qui t'a été confié'. Il dira, 'Comment, Ô Seigneur, le monde a disparu ?' On lui redemandera par trois fois, puis on lui dira, 'Va (trouver cette chose) dans al hâwiya'. Il s'y rendra. Il y sera jeté jusqu'à ce qu'il en atteigne le fond, où il trouvera l'objet en question sous sa forme d'origine. Il le prendra, le mettra sur ses épaules et remontera le feu jusqu'à ce qu'il en soit presque sorti, puis glissera et retombera au fond pour toujours. La chose confiée se trouve dans la *salât*, le jeûne, les ablutions et la parole, et plus important encore, dans les objets confiés par les autres.»

Zazan, l'un des rapporteurs de cette chaîne, a dit qu'il avait rencontré Al Barâ' (Qu'Allâh l'agrémenté) et lui avait demandé s'il avait entendu ce que son frère 'Abd-Allâh disait. Il lui confirma qu'il disait bien la vérité. Ce *hadîth* ne figure dans aucun *Mousnad*, ni dans aucun livre de *Sounna (sahîh)* !

214 Ithâf as-Sâdat al Mouttaqîn.

Une prison en Enfer appelée Boulâs

(Nous nous réfugions auprès d'Allâh contre elle)

Nous l'avons déjà mentionnée dans le *hadîth* transmis par l'imâm Ahmad et rapporté par 'Amr Ibn Chou'ayb d'après son père, d'après son grand-père, d'après le Prophète (ﷺ).

Joubb al-Hazan (Puits de la Douleur)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Cherchez refuge auprès d'Allâh contre le puits de douleur* (c'est-à-dire, *joubb al-hazan*).» Ils demandèrent, «Ô Messager d'Allâh, qu'est-ce que ce *joubb al-hazan*?» Il répondit, «*C'est une vallée de l'Enfer contre laquelle l'Enfer (lui-même) cherche refuge quatre cents fois chaque jour. Elle est préparée pour ceux qui récitent (le Qour'ân) tout en étant ostentatoires dans leurs actions. En effet, les plus détestables de ceux-là aux yeux d'Allâh sont ceux qui veulent être vus par les chefs et les tyrans.*»²¹⁵

Chez At-Tirmidhî, il est question de 'cent fois' (au lieu de quatre cents fois), tandis qu'Ibn Mâjah parle de 'se montrer devant les chefs et les tyrans'.

La rivière de l'Enfer qui coule avec les impuretés, le sang et le pus

Le buveur invétéré, celui qui rompt les liens de parenté, et celui qui consulte un sorcier n'entreront pas au Paradis

Il est rapporté dans le *hadîth* d'Aboû Moûsâ (Qu'Allâh l'agréé) que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Trois (personnes) n'entreront pas au Paradis :*

215 At-Tirmidhî, Ibn Mâjah.



Le buveur invétéré,

Celui qui rompt les liens de parenté,

Celui qui consulte un devin.

*Celui qui meurt en étant dépendant des boissons enivrantes recevra une boisson tirée de la rivière *al-ghawṭa*.»* Quelqu'un demanda au Prophète (ﷺ), «Qu'est-ce que la rivière *al-ghawṭa*?» Il répondit, «C'est une rivière qui coule des impuretés des parties intimes des indécents. Sa puanteur est insupposable, meêm, les habitants de l'Enfer seront incommodés par son odeur!»²¹⁶

La vallée *Lamlam*

Al Hasan Ibn Soufyān a rapporté d'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) que le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «Il existe en Enfer une vallée appelée *Lamlam*. En réalité, les (autres) vallées de l'Enfer cherchent aussi refuge en Allâh contre sa chaleur.»²¹⁷

Une vallée et un puits appelés *Houbhoub*

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que Mouhammad Ibn Wâsi' a raconté : J'ai rendu visite à Bilâl Ibn Abî Bourda et lui ai dit que son père m'avait raconté d'après son père que le Prophète (ﷺ) avait dit, «Il y a une vallée en Enfer appelée *Houbhoub*. Allâh s'est assigné d'y faire demeurer tous les tyrans. Prenez garde – Ô un tel et un tel – d'être l'un de ses résidents.»²¹⁸

La version de At-Tabarâni comporte les termes, «Certes, il y a en Enfer un puits et une vallée appelés *Houbhoub*. Allâh s'est enjoint à lui-même d'y faire demeurer tous les tyrans.»

216 Ahmad.

217 Kanz al-'Oummâl, Ithâf as-Sâdat al Mouttaqîn.

218 Ad-Dârimî, Al Hâkim.



SECTION

Wayl et Sa'ôud

Qu'est-ce que al Wayl ?

Allâh (ﷻ) dit :

«*Malheur (Wayloun), ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge.*» (STE 77 : V.15)

(Le terme *wayl* est ici traduit par ‘malheur’.)

«*Bientôt, Je le contraindrai à gravir une pente (Sa'ôudâ).*» (STE 74 : V.17)

Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté que le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, «*Wayl* est une vallée en Enfer. Le mécréant sera jeté dedans (et tombera) pendant quarante ans avant d'en toucher le fond. Et Sa'ôud est une montagne en Enfer qu'il gravira pendant soixante-dix ans avant d'en tomber, et cela recommencera indéfiniment.»²¹⁹

At-Tirmidhî a qualifié ce *hadîth* de *gharib* et l'a rejeté.

L'interprétation – la plus évidente – du terme *wayl* est qu'il s'agit de l'opposé des termes ‘paix’ et ‘délivrance’, dans la mesure où les Arabes disent généralement *wayloun lahou* (malheur à lui), etc.

Qu'est-ce que le Sa'ôud

Al Bazzâr, Ibn Jarîr, Ibn Aboû Hâtim et Ibn Mardawayh ont relaté qu'Aboû Sa'îd (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté; Le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, *Sa'ôud est une montagne de l'Enfer. On la fera gravir à l'infidèle. Quand il posera la main dessus, elle fondra, et quand il l'enlèvera, elle reprendra sa forme. Quand il posera le pied dessus, elle fondra, mais quand il l'enlèvera, elle reprendra sa forme.*»²²⁰

219 At-Tirmidhî, *Ahmad*.

220 Zâd al-Masîr : Ibn al-Jawzî.

Qatâda a rapporté qu'Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh l'agrémenté) a dit que le *Sa'oud* est un rocher de l'Enfer sur lequel l'infidèle sera traîné sur son visage. As-Souddî l'a défini comme un rocher glissant se trouvant en Enfer et sur lequel on demandera à l'infidèle de grimper. Moujâhid a dit à propos de **[Je le contraindrai à gravir une pente.]** (STE 74 : V.17) qu'il s'agissait d'un châtiment terrible et difficile. Qatâda a dit que c'était un châtiment qui ne laissait aucun répit, et Ibn Jarîr a privilégié cette opinion.

Ses serpents et scorpions – Nous nous réfugions auprès d'Allâh contre eux

Allâh (ﷻ) dit :

«Que ceux qui gardent avec avarice ce qu'Allâh leur donne par Sa Grâce, ne comptent point cela comme bon pour eux. Au contraire, c'est mauvais pour eux : au Jour de la Résurrection, on leur attachera autour du cou ce qu'ils ont gardé avec avarice.» (STE 3 : V.180)

Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agrémenté) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷻ) a dit, «Si le propriétaire d'un trésor ne paye pas la zakât sur ses biens, ces derniers se présenteront à lui au Jour de la Résurrection sous la forme d'un serpent chauve. Il aura deux tâches noires au-dessus des yeux et le saisira en disant, 'Je suis tes biens. Je suis ton trésor'.»²²¹

Selon une autre version, «Il essayera de s'enfuir mais le serpent le poursuivra et le rattrapera. Il lui mordra la main et s'enroulera autour de lui.» Puis il a récité le verset. La même chose est rapportée par Ibn Mas'oud (Qu'Allâh l'agrémenté).

Al A'mach a rapporté que 'Abd-Allâh Ibn Dînâr a expliqué le verset suivant : **«Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allâh, Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment, pour la corruption qu'ils semaient.»** (STE 16 : V.88)

Il a dit que de grands scorpions à queues seraient lâchés sur eux comme des abeilles.

221 Al Boukhârî, Ahmad.



Al Bayhaqî a rapporté que 'Abd-Allâh Ibn Al Hârith Ibn Jouzz Az-Zoubaydî a raconté que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Il y a des serpents dans le Feu. Ils seront comme les coussins de chameaux boukht. S'ils piquent une seule fois, la douleur ne s'apaisera pas pendant quarante ans.*»²²²

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté que Nasr Ibn Najîb, un très vieux Compagnon, a raconté : Dans l'Enfer, il y soixante-dix milles vallées, dont chacune a soixante-dix milles cols, dont chacun a soixante-dix milles maisons. Dans chaque maison, il y a soixante-dix milles crevasses, et dans chaque crevasse, soixante-dix milles serpents ayant chacun soixante-dix milles scorpions. Tout infidèle et tout hypocrite aura à les subir tous.

Ce *hadîth* est *mawqûf* et particulièrement *gharîb*, et absolument rejeté. Sa'îd Ibn Yoûsouf, l'un de ses sous-rapporteurs, est *majhûl* (inconnu), et il comporte également certaines faiblesses. Il a mentionné cette tradition (*athar*) dans son *Târikh*. Certains ont nommé *ghayy* et *âthâm* comme étant deux vallées. Qu'Allâh nous protège. (*Amîn*)

Certains exégètes disent au sujet des Paroles d'Allâh (ﷺ) : «*Nous aurons placé entre eux un gouffre de perdition.*» (STE 18 : V.52)

Il s'agit d'une rivière de pus et de sang.

'Abd-Allâh Ibn 'Amr et Moujâhid ont dit qu'il s'agissait d'une vallée. Ils ont également dit qu'au Jour de la Résurrection, celle-ci séparerait les bien-guidés de ceux qui se seront égarés.

'Abd Al Jabbâr al Khawlânî a raconté : Un Compagnon du Prophète (ﷺ) est venu chez nous, à Damas. En observant l'état des gens, il se lamenta, «Qu'est-ce qui les rend si insouciants ? *Al Ghalq* n'est-il pas derrière eux ?» On lui demanda, «Qu'est-ce que *al ghalq* ?» Il répondit, «Un puits en Enfer. Quand il sera dévoilé, ceux de l'Enfer le fuiront.»²²³ Yahyâ a dit la même chose.

Un sermon pour exhorter et mettre en garde celui qui a un cœur ou prête une oreille

222 Ahmad.

223 Al Bayhaqî.



Al Bayhaqî a rapporté d'après Chou'ba qu'une lettre avait été écrite au calife Al Mansoûr et que Chou'ba la lui avait lue : Moujâhid rapportait que Yazîd Ibn Chajra était un homme très pieux. Mou'âwiya (Qu'Allâh l'agrémenté) l'avait fait commandant de nombreuses de ses armées. Un jour, il a fait un sermon. Après avoir loué et glorifié Allâh, il a dit :

Ô Gens ! Souvenez-vous des faveurs et des bienfaits dont Allâh vous a comblés. Si seulement vous voyiez ce que je vois. Des gens – rouges, jaunes et de toutes les couleurs. Quand la *salât* est accomplie, les portes du ciel et du Paradis sont ouvertes, parées par les *hoûrs* (jeunes filles du Paradis). Quand l'un de vous sort pour se battre dans le sentier d'Allâh, les *hoûrs* se préparent et prient toutes pour lui, «Ô Allâh, renforce-le. Ô Allâh ! Viens-lui en aide.» Mais quand il tourne le dos, elles prient contre lui, «Ô Allâh ! Saisis-le.» Alors, Ô Gens ! Que mes parents soient pardonnés, allez vous baigner dans le sang. Car pour la première goutte de sang, Allâh vous efface vos péchés de la même façon que les feuilles tombent des branches. Deux jeunes filles du Paradis courrent vers le martyr et essuient la poussière de son visage en disant, «Nous sommes tiennes !» Et réciproquement. Il recevra ensuite une centaine de vêtements. On pourrait les mettre entre mes deux doigts que voici. Ils n'auront pas été cousus par les enfants d'Adam mais seront des vêtements du Paradis. Sachez que vous êtes enregistrés auprès d'Allâh avec vos noms, vos signes, vos propos, votre licite et votre illicite, et vos compagnons. Au Jour de la Résurrection, il sera dit, «Ô un tel, voici ta lumière ; Ô un tel, voici ta lumière ; Ô un tel, il n'y a pas de lumière pour toi.» Et il y aura en Enfer une côte comme la côte qui longe la mer. Elle sera infestée de vermines et de serpents, et large comme des chameaux (*boukht*). Quand les habitants de l'Enfer demanderont un allègement de leur châtiment, on leur dira, «Sortez jusqu'à la côte.» Là, les vermines les saisiront par les lèvres et les côtés, et par ce qu'Il veut, et en prendront le meilleur. Ils retourneront donc vers l'intensité du feu. Ils seront pris de démangeaisons et leurs os seront dénudés à cause de cela. On leur dira, «Ô vous ! Cela vous fait-il mal ?» Ils diront, «Oui» et s'entendront répondre, «Cela parce que vous faisiez du mal aux Croyants.»

Aboû Sa‘îd (Qu’Allâh l’agréé) a rapporté : Le Messager d’Allâh (ﷺ) a dit, «*Si quelqu’un demande le Paradis – par trois fois – alors le Paradis dit, ‘Ô Allâh, admet-le au Paradis’. Et si quelqu’un cherche la protection contre l’Enfer – trois fois – alors l’Enfer dit, ‘Ô Allâh, préserve-le de l’Enfer’.*»²²⁴

La Miséricorde d'Allâh est proche de celui qui cherche sincèrement refuge contre la chaleur de l'Enfer et contre son froid



Les niveaux de l'Enfer

(Qu'Allâh -Le Très Haut- nous en préserve)

Al Qourtoubî a rapporté que selon les ‘oulamâ’, la partie la plus haute de l’Enfer est réservée aux pécheurs de la *oumma* de Mouhammad (ﷺ). C’est celle qui est laissée libre pour ceux qui y sont voués. Le vent fait s’entrechoquer ses portes. Puis suivent : *Lazâ*, *al-Houtama*, *as-Sâ’ir*, *Saqar*, *al-Jahîm* et *al-Hâwiya*.²²⁵

Ad-Dâhhâk a dit, «La partie la plus haute est pour les disciples de Mouhammad, la suivante pour les Chrétiens et la troisième pour les Juifs. La quatrième est pour les Sabéens, la cinquième pour les Majouûs, la sixième pour les Arabes polythéistes et la septième pour les hypocrites.»

Je pense pour ma part que ces divisions et ces situations doivent être établies par une chaîne de transmission authentique et fiable jusqu’au *ma’soum* (le prophète Mouhammad l’inaffilable), au sujet duquel le Qur’ân dit :

«*Et il ne prononce rien sous l’effet de la passion ; ce n’est rien d’autre qu’une révélation inspirée que lui a enseigné (l’ange Jibrîl) à la force prodigieuse.*» (STE 53 : V.3-5)

Bien entendu, il est un fait établi que ceux-là entreront en Enfer, mais cette division et cette répartition ne sont connues que d’Allâh seul. Quant aux hypocrites, selon le texte coranique, ils seront dans la partie la plus profonde de l’Enfer. Il n’y a aucun doute à ce sujet.

Al Qourtoubî a dit que ces dénominations n’étaient pas exhaustives. Il y a plus de divisions que celles mentionnées plus haut, même s’il n’y a pas d’autres portes que les sept citées. Je suis du même avis.

225 Al Qourtoubî (Tafsîr Ste an-Nisâ’ : 145).



Autres châtiments

Les serpents de l'Enfer

Harmala a rapporté d'après 'Abd-Allâh Ibn Al Hârith Ibn Jouzz Az-Zoubaydî (Qu'Allâh l'agréé), que le Prophète (ﷺ) a dit, «*Il y a en Enfer des serpents semblables aux coussins des chameaux boukht. S'ils piquent quelqu'un, celui-ci sentira la douleur (de cette morsure) pendant quarante ans.*»²²⁶

At-Tabarâni a rapporté d'après Al Barâ'Ibn 'Âzib (Qu'Allâh l'agréé) que quelqu'un a interrogé le Messager d'Allâh (ﷺ) à propos des Paroles d'Allâh (ﷻ) :

«*Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment.*» (STE 16 : V.88)

Il lui a répondu, «Les scorpions se colleront à eux en Enfer, comme un essaim d'abeilles.»

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a rapporté d'après Ka'b al-Ahbâr, «Les serpents de l'Enfer seront comme des vallées. Les scorpions seront comme des forteresses. Ils auront des queues semblables à des pointes de lances avec lesquelles ils frapperont les mécréants. S'ils piquent, la chair de leur victime, elle tombera sur ses pieds.»

Les lamentations des habitants de l'Enfer

Aboû Ya'lâ al-Mawsilî a rapporté qu'Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a raconté : J'ai entendu le Messager d'Allâh (ﷺ) dire, «*Ô Gens, pleurez ! Si vous ne parvenez pas à pleurer, alors efforcez-vous, car les habitants de l'Enfer pleureront jusqu'à ce que leurs larmes coulent sur leurs visages comme des ruisseaux, et qu'elles se tarissent, et que leurs yeux leur fassent mal. Si on leur envoyait un bateau, il pourrait naviguer sur leurs larmes.*»²²⁷

226 Al Hâkim.

227 Ibn Mâjah.

Aboû Bakr Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté que Zayd Ibn Râfi‘ a rapporté sous une forme *marfoû‘*, «Lorsque les gens seront admis en Enfer, ils pleureront des larmes pendant un certain temps. Puis c'est du sang qu'ils pleureront pendant un certain temps.»

Le gardien leur dira, ‘Ô vous qui êtes maudits ! Vous avez oublié de pleurer dans votre précédente demeure où vous aviez vos familles. Trouvez-vous quelqu'un aujourd'hui pour vous aider？」 Ils élèveront la voix et appelleront, «Ô gens du Paradis ! Ô pères et mères et enfants ! Nous sommes sortis de nos tombes assoiffés, et sommes restés assoiffés pendant tout le temps où nous ne tenions debout, et aujourd'hui, nous sommes assoiffés. Alors versez sur nous de l'eau, ou bien de ce qu'Allâh vous a procuré.» Ils appelleront pendant quarante ans. Personne ne leur répondra. Puis ils obtiendront une réponse, «Vous demeurerez (encore).» Ils désespéreront recevoir quoi que ce soit.

Allâh dit :

«Le feu brûlera leurs visages et ils auront les lèvres crispées.» (STE 23 : V.104)

Aboû Sa‘id a raconté que le Prophète (ﷺ) a récité **«ils auront les lèvres crispées.»** (STE 23 :104), puis a dit, «Le Feu les brûlera. Leur lèvre supérieure atteindra la moitié de leur tête et leur lèvre inférieure pendra sur leur nombril.²²⁸

Aboû Ad-Dardâ' (Qu'Allâh l'agrément) l'a expliqué en disant que le moindre contact avec le feu ferait tomber leur chair sur leurs pieds.

Divers hadîths décrivant l'Enfer et ses habitants

At-Tabarâni a raconté qu'Aboû Moûsâ (Qu'Allâh l'agrément) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Lorsque les habitants de l'Enfer y seront rassemblés et que certains de ceux qui observaient la Qibla (les Musulmans) seront avec eux selon la Volonté d'Allâh, les infidèles diront aux Musulmans, 'N'étiez-vous pas Musulmans ? Ils confirmeront, 'Bien sûr !' Les autres s'ex-*

228 Ahmad.



clameront, 'Alors, comment l'Islam vous a-t-il aidé? Vous voilà dans le Feu avec nous'. Ils répondront, 'Nous avons commis des péchés, et avons donc été saisis à cause de cela'. Allâh les entendra. Il ordonnera que ceux qui observaient la Qibla soient retirés du Feu. Quand les mécréants, qui seront les derniers à y subsister – verront cela, ils se lamenteront, 'Malheur à nous! Si seulement nous avions été Musulmans. Nous en serions sortis comme eux.' Puis le Messager d'Allâh (ﷺ) récita :

Je cherche refuge auprès d'Allâh contre le diable maudit. "[Alif, Lâm, Ra. Voici les versets du Livre et d'une lecture explicite. Le jour du Jugement Dernier) les mécréants voudraient avoir été Musulmans.] (STE 15 : V.1-2)

At-Tabarâni a rapporté que Sâlih Ibn Abî Tarîf a demandé à Aboû Sa'id Al Khoudrî (Qu'Allâh l'agréé) s'il avait entendu le Messager d'Allâh (ﷺ) dire quelque chose au sujet de ce verset :

«*Les mécréants voudraient avoir été Musulmans.*» (STE 15 : V.2)

Il répondit, «Oui, je l'ai entendu dire qu'Allâh retirerait certaines personnes du Feu et qu'Il ne saisirait pas Sa rétribution venant d'eux.»²²⁹

Il a dit aussi, «Quand Allâh les admettra en Enfer avec les polythéistes, ils leur diront, 'Nous pensions que vous étiez les amis d'Allâh dans le monde. Que vous arrive-t-il donc pour être avec nous en Enfer?' Quand Allâh les entendra, Il permettra que l'on intercède en leur faveur. Alors les Anges intercéderont, et les Prophètes intercéderont, et les Croyants intercéderont jusqu'à ce qu'ils en soient retirés par la permission d'Allâh. En voyant cela, les polythéistes diront, 'Si seulement nous étions comme eux! Nous aurions gagné l'intercession et aurions été retirés avec eux.' C'est ce que dit Allâh : «*Les mécréants voudraient avoir été Musulmans.*» (STE 15 : V.2)

Au Paradis, ils seront appelés les 'jahannamiyyoûn' (ceux de l'Enfer) à cause de la noirceur de leurs visages. Ils imploreront, 'Ô Seigneur! Débarrasse-nous de ce nom'. On leur ordonnera alors de se baigner dans une rivière du Paradis et ce nom leur sera enlevé.» Aboû Ousâma (Qu'Allâh l'agréé) l'a confirmé.

229 At-Tabarâni.



At-Tabarâni a raconté qu'Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : Le Messager d'Allâh (ﷺ) a dit, «*Certes, certains parmi les adhérents à là ilâha illâ-Allâh (il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh) entreront en Enfer à cause de leurs péchés. Alors les adorateurs de al-Lât et al-'Ouzzâ diront, 'Votre conviction en là ilâha illâ Allâh ne vous a pas aidé en quoi que ce soit, et vous voici avec nous en Enfer'. Allâh sera en colère contre eux et le retirera les croyants. Ils seront immersés dans la 'rivière de la vie' et ils sortiront de leurs brûlures comme la lune émerge d'une éclipse. Ils entreront au Paradis où ils seront appelés al-jahannamiyyoûn (les gens de l'Enfer).*»²³⁰

Quelqu'un a dit, «Ô Anas ! Tu as certainement entendu le Messager d'Allâh (ﷺ) dire, 'Quiconque forge un mensonge contre Moi sciemment, laissez-le prendre son siège en Enfer. « L'as-tu entendu entendu dire cela ?» Anas (Qu'Allâh l'agréé) répondit, « J'ai très clairement entendu le Messager d'Allâh (ﷺ) le dire.»

Ibn Abî Ad-Dounyâ a raconté qu'Aboû Hourayra (Qu'Allâh l'agréé) a rapporté : L'Enfer sera amené au Jour de la Résurrection, conduits par soixante-dix milles brides, chacune manipulée par soixante-dix milles anges. Malgré cela, il se penchera au dessus d'eux jusqu'à ce qu'il soit stoppé par la droite du Trône et qu'Allâh jette sur lui l'ignominie de ce Jour. Il l'inspirera alors (et demandera), 'Pourquoi cette disgrâce ?' Il répondra, 'Ô Seigneur ! Je crains que Tu ne sois blâmé pour moi'. Allâh l'inspirera (en disant), 'Je ne t'ai créé que comme rétribution et il n'y a aucun blâme sur Moi pour toi'. Il lui enverra une inspiration et il tremblera à tel point qu'aucun ne restera vide de larmes. Il tremblera à nouveau et il ne restera aucun ange ni aucun Prophète-Messager qui ne hurle pas de frayeur, à l'exception de votre Prophète – le Prophète de la miséricorde. Celui-ci dira, 'Ô Seigneur ! Ma oumma, ma oumma.»²³¹



230 At-Tabarâni et autres

231 Al Hâkim.



SECTION

D'autres informations concernant le Jugement

Al Hâfiż Aboû Nou'aym Al Isbahânî a rapporté que Ka'b Al Ahbâr a raconté : «Au Jour de la Résurrection, Allâh rassemblera les premiers et les derniers sur une seule (et unique) plaine. Les Anges descendront et formeront des rangs. On dira, «Ô Jibrîl, amène l'Enfer.» Il l'amènera, conduit par soixante-dix milles brides. Les créatures demeureront (ainsi) pendant une centaine d'années.

L'Enfer tremblera et les cœurs des créatures tressailliront. L'Enfer tremblera une seconde fois, et il ne restera plus aucun messager-prophète qui ne soit pas tombé à genoux. Puis l'Enfer tremblera une troisième fois et les coeurs remonteront dans leurs gorges, tous les hommes pris de frayeur, seront terrifiés à cause de leurs actions – même Ibrâhîm, al Khalîl, dira, «En vertu de mon amitié avec Dieu, je ne demanderai que le salut, pour moi-même.» Et 'Isâ, dira, «Par l'honneur qu'Il m'a accordé, je ne demanderai que le salut pour moi-même ; je ne demanderai même pas pour Maryam, ma mère, qui m'a donné le jour.» Quant à Mouhammad (ﷺ), il dira, «Je ne demanderai pas le salut pour moi-même aujourd'hui ! Je demanderai seulement pour ma *oumma*.» Alors, Le Sublime, Le Magnifique dira, «*Ceux qui sont Mes intimes parmi ta oumma – aucune crainte et aucune peine pour eux. Par Mon Honneur et Ma Gloire, Je te contenterais concernant ta oumma.*» Les Anges se tiendront alors devant Allâh, Le Tout Puissant, Le Glorieux, attendant leurs ordres. Le Seigneur – Très Haut et Sacré – leur dira, «Ô compagnie d'az-Zabâniya (les Anges gardiens de l'Enfer) ! Emmène ceux de la Oumma de Mouhammad qui s'obstinaient à commettre de graves péchés. Ma Colère contre eux est grande. Ils étaient léthargiques quand il s'agissait de M'obéir dans le monde. Ils ont pris à la légère ce qui M'était dû, et ont violé ce que J'avais rendu sacré. Ils ont craint les hommes mais ont osé s'opposer à Moi alors que Je les ai honorés et les ai élevés au-dessus des autres



peuples. Ils n'ont pas reconnu Ma Grandeur et n'ont pas témoigné de reconnaissance pour Mes Bienfaits.» Les Zabâniya saisiront leurs hommes par la barbe, et leurs femmes par les cheveux, et les conduiront en Enfer.

Ceux des autres *ouمام* seront emmenés le visage noirci. D'autres seront enchaînés et porteront des carcans aux pieds et aux coups, mais ceux de cette *oumma* seront emmenés dans leur état original. A la porte, Mâlik, le gardien, leur dira, «Ô vous, misérables ! A quelle communauté appartenez-vous ? Personne n'est venu à moi avec de meilleurs visages que les vôtres.» Ils diront, «Ô Mâlik ! Nous sommes la *oumma* du Qour'an.» Il leur dira, «Ô compagnie de misérables ! Le Qour'an n'a-t-il pas été révélé à Mouhammad ?» Ils élèveront leurs voix en lamentations et en gémissements, et s'écrieront, «Mouhammad !» Alors, Allâh -Exalté- donnera l'ordre à Son Prophète : «Ô Mouhammad ! Intercède en faveur de ceux de ta *oumma* que l'on a ordonné d'emmener en Enfer.» Puis on dira à Mâlik, «Ô Mâlik, qui t'as ordonné de chercher rétribution auprès de ces misérables ? De converser avec eux ? Et de remettre à plus tard leur admission en Enfer ? Ô Mâlik, ne noircit pas leurs visages, car ils se sont prosternés devant Allâh, Le Seigneur de la Gloire, dans le monde. Ô Mâlik ! Ne leur mets pas de chaînes, car ils se sont purifiés avec des bains après leurs relations sexuelles. Ô Mâlik ! Ne leur mets pas de carcans, car ils ont fait des circombulations (*tawâf*) dans Ma Maison. Ô Mâlik ! Ne leur fais pas porter le vêtement de charbon ardent, car ils ont revêtu leurs vêtements de sacralisation (*al ihrâm*). Ô Mâlik, dis à l'Enfer de ne les punir que selon leurs actions.» Ainsi, l'Enfer les reconnaîtra et connaîtra parfaitement les limites de leur châtiment – plus qu'une mère connaît son enfant.

Il y en aura donc certains que l'Enfer saisira par les chevilles, certains par les genoux, d'autres par le nombril, et d'autres encore par la poitrine.

Une fois qu'Allâh les aura punis pour leurs graves péchés et pour leur obstination à commettre des péchés, Il ouvrira une porte entre eux et les polythéistes. Ils seront au niveau le plus élevé du Feu. Ils n'y auront rien goûté de frais ni aucune boisson meilleure. Ils pleureront et diront, «Ô Mouhammad ! Aie pitié des malchanceux parmi ta *oumma*.



Intercède en leur faveur. Le feu a consumé leur chair, leurs os et leur sang.» Ils appelleront alors Allâh, «Ô Seigneur! Ô Maître! Aie pitié de ceux qui ne T'ont jamais rien associé dans le monde – même s'ils ont commis des péchés et des excès.» Les polythéistes diront, «Votre foi en Allâh et en Mouhammad ne vous a été d'aucun secours.» Cela mettra Allâh en colère et Il dira à Jibrîl (ﷺ) d'aller retirer de l'Enfer les membres de la *Oumma* de Mouhammad, (ﷺ). Il les en retirera, tous sans exception. Ils seront brûlés. Il les mettra dans la rivière (qui se trouve) à la porte du Paradis, appelée la Rivière de la Vie. Ils y resteront jusqu'à ce qu'ils deviennent plus frais encore qu'avant. Puis Jibrîl (ﷺ) ordonnera aux anges d'admettre au Paradis les serviteurs de la *Oumma* de Mouhammad qui auront été libérés de l'Enfer. Ils seront désignés comme tels parmi les habitants du Paradis, et ils supplieront que l'on efface cet épithète de leurs noms. Allâh (ﷻ) l'effacera donc, et ils ne se distingueront plus des autres habitants du Paradis après cela.²³²

**Ici s'achève cette sélection de l'œuvre de l'imâm Ibn Kathîr
(Qu'Allâh lui accorde miséricorde)**

Nous prions Allâh, Le Très Clément, Le Très Miséricordieux de nous préserver du Feu de l'Enfer, de nous accorder Son Pardon et d'avoir pitié de nous, le Jour de la Vérité.

Que les Bénédictions et les Salutations de Dieu soient sur notre bien aimé Mouhammad, Le Messager de Dieu, sur sa famille purifiée, ses nobles Compagnons et sur tous les serviteurs pieux de Dieu. Âmîn

232 Aboû Nou'aym.



Table des matières

Biographie de l'Imâm Ibn Kathîr	8
Celui qui trahit Ses engagements envers Allâh (﴿)	11
La Miséricorde d'Allâh (﴿)	14
La Balance et la pesée des actions	18
Les avis des savants au sujet de la pesée des actions	28
Quelles sont les premières actions jugées ?	42
Le Pont (<i>As-Sirât</i>)	86
La Description de l'Enfer	106
Le désir du Croyant au Jour de la Résurrection	125
La profondeur de l'Enfer et l'état des gens	128
<u>Hadîths</u> sur les noms de l'Enfer et ses lieux	142
Les niveaux de l'Enfer	151
Autres châtiments	152